

679
72.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

8

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. viii; épit. xiv

TOME PREMIER

(3^{me} série — 1891)

ON SOUSCRIT
A SOISSONS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCCLXXXIII

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

8° Lc 31

Per: 8°



~~Isne II.~~
~~A~~

10017

**La Société n'accepte en aucun cas la responsabilité des
appréciations contenues dans les articles publiés.**

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ, in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. viii; éplt. xiv

TOME PREMIER
(3^{me} série — 1891)

ON SOUSCRIT
A SOISSONS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

—
MDCGCLXXXIII



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 5 Janvier 1891

Présidence de M. CHORON, Président.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin* de la Société académique de Brest, t. 15, 1889-90.

2° Analyse du cartulaire de l'abbaye de Foigny, sur M. Barthelemy.

3° Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel, par M. Piette.

4° *Bulletin* de la Société historique de Langres, t. 3, n° 46.

5° *Bulletin* de l'Association Philotechnique, n°s 9 et 10, novembre et décembre 1890.

6° *Bulletin* de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. 8, 2° livraison.

7° *Annales* de la Société malacologique de Bruxelles, 1889, 4° série, n° 4.

8° *Bulletin* de la même Société, du 3 août 1889 jusqu'au 2 août 1890.

9° *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais, 2° trim. de 1890.

10° *Bulletin* historique du Comité des travaux historiques, n°s 2, 3, 1890.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Delorme, trésorier, rend compte de l'état des recettes et dépenses de la Société. Des remerciements lui sont adressés.

ÉLECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1891

On procède à l'élection des membres du bureau. M. Choron, président, déclare, à cause de l'état de sa santé, décliner toute candidature.

Plusieurs membres proposent de nommer M. Choron président honoraire de la Société ; ce qui est voté par acclamation, par tous les membres présents. M. Choron remercie l'assemblée de cette nomination, à laquelle il est très sensible.

Voici maintenant le dépouillement du scrutin. Ont été élus :

<i>Président :</i>	M. le vicomte DE BARRAL ;
<i>Vice-Président :</i>	M. BRANCHE DE FLAVIGNY ;
<i>Secrétaire :</i>	M. l'abbé PÉCHEUR ;
<i>Archiviste :</i>	M. Alexandre MICHAUX ;
<i>Trésorier :</i>	M. DELORME.

Il est donné lecture par M. Alexandre Michaux d'un résumé succinct des travaux insérés dans les quarante volumes composant les deux premières séries des *Bulletins* de notre Société :

La Société historique, archéologique et scientifique de Soissons commence aujourd'hui la publication de la troisième série de ses bulletins.

Depuis sa fondation, en 1847, elle a publié deux séries de vingt volumes chacune, en tout quarante volumes.

En 1870, à cause de la guerre, on a dû réunir plusieurs années en un seul volume (1) — il n'y avait guère de séances, ni de travaux pendant l'occupation prussienne, — et le dernier volume de la seconde série contient aussi deux ans 1889 et 1890, pour que cette série se termine à une époque décennale juste. — de manière que la troisième série de vingt volumes commence en 1891.

Les publications de la Société justifient son triple qualificatif : elles comprennent beaucoup d'histoire et d'archéologie, mais les sciences ont eu aussi leur part : la géologie, la botanique, la chimie, etc., ont eu leurs travaux spéciaux.

Parmi les membres qui ont contribué à donner à nos *Bulletins* une réelle valeur, il faut citer en première ligne, aussi bien par le nombre de ses œuvres

(1) Les années 1869, 1870 et 1871 ne forment qu'un seul volume. — 1872 et 1873 un autre.

que par leur importance, notre premier président M. de la Prairie.

Depuis la formation de la Société jusqu'en 1887, M. de la Prairie a été constamment le laborieux fournisseur de nos *Bulletins*: discours d'ouverture, rapports sur les ouvrages importants reçus par la Société, notes sur les découvertes, comptes rendus d'excursions, descriptions d'objets anciens présentés, notices biographiques sur les membres décédés ou sur les hommes célèbres à quelque titre que ce soit; chaque volume contient plusieurs articles de notre vénérable et savant président d'honneur.

Il ne s'est pas borné à ces écrits de courte haleine, et tout d'actualité, il a enrichi nos *Bulletins* de nombreux travaux où l'érudition se joint au charme du style, et à la variété des sujets traités.

Ne pouvant les citer tous, nous devons nous borner forcément aux principaux qui sont :

Une notice importante sur le théâtre romain de Soissons,

Les fortifications de Soissons aux différentes époques,

Le palais d'Albâtre,

Les vitraux de la cathédrale,

Les ruines de Champlieu,

Les livres liturgiques du diocèse de Soissons,

Le dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Soissons pour les cantons de Soissons et de Villers-Cotterêts,

Un travail sur les cloches du département de l'Aisne,

Des observations sur les commentaires de César,

Les églises de l'arrondissement, classées par ordre de date, etc., etc.

Bien d'autres encore, mais la liste serait trop longue. M. de la Prairie traitait tous les sujets, magistralement, ex-professo, avec une critique raisonnée, un jugement sûr, une science consommée, une logique irréfutable.

Ces intéressants et excellents travaux honorent également leur auteur et la Société qui les a accueillis.

Pendant près de 40 ans, il est resté debout, soutenant la Société archéologique, comme une colonne soutient la voûte de l'édifice.

Après lui et en même temps, nous nommerons M. l'abbé Poquet, qui, dès les premiers jours, fit des conférences archéologiques traitant de l'origine des Suessions, des gaulois et des druides, de la manière de relever les inscriptions, de la création du musée, décrivant Fère-en-Tardenois, Vic-sur-Aisne, l'abbaye de Valsery, Bazoches et Saint-Thibaut, Nizy-le-Comte, Longpont, Pargnan, Cerny-en-Laonnois, Bourfontaine, et Passy-en-Valois, etc.

Et entre temps trouvant le loisir de faire des rapports d'excursions, des comptes rendus d'ouvrages, des notices diverses, sans compter son travail sur les miracles de la Vierge de Gauthier de Coiricy.

A M. l'abbé Pécheur, on doit des œuvres de plus longue portée.

L'auteur des *Annales du Diocèse de Soissons*, ce monument élevé à l'histoire de notre beau pays, si rempli de souvenirs d'un passé qui ne fut pas sans gloire, n'a pas été entièrement absorbé par son grand ouvrage ; il a doté le *Bulletin* d'œuvres importantes et fortes ; on lui doit :

Le rapport sur les fouilles d'Arlaine,

Le vidimus de l'évêché au XIV^e siècle,

Les cahiers du bailliage de Soissons aux états généraux,

Différents articles sur le jubé de Soissons, etc.

Les biographies de Lesur, Théodore Lorin, Stanislas Prioux, etc.

Ces trois ouvriers de la première heure sont tou-

jours des nôtres; et M. l'abbé Pécheur nous enrichit chaque année de sa collaboration la plus active.

A côté d'eux, malheureusement, les rangs se sont éclaircis peu à peu et nos premiers membres ont disparu, en laissant toutefois trace de leur passage dans la Société.

Par une pieuse déférence, le décès des collègues que nous avons perdus est annoncé dans nos *Bulletins* et presque toujours une notice biographique y est jointe. Cet usage s'est conservé jusqu'aujourd'hui.

A eux aussi nous devons des travaux qui ne sont pas sans mérite et qui ont contribué à placer nos *Bulletins* à une hauteur où malgré la difficulté et la lourdeur de la tâche, les membres nouveaux essayent de les maintenir.

Au nombre des premiers pionniers de la Société, il nous faut citer MM. Clouet, Prioux, de Vuillefroy, Suin Williot, Watelet, et d'autres encore qui, tous, apportèrent leur pierre à l'édifice.

Les voies romaines du Soissonnais, la destruction du château d'Albâtre, les monuments druidiques de la forêt de Cuise, les fouilles de Champlieu ont été étudiés et décrits par M. Clouet.

L'emplacement de Noviodunum a fourni le sujet de travaux sérieux de MM. de la Prairie, l'abbé Poquet, Clouet.

Le canton de Braine a fait l'objet de nombreuses études de M. Prioux; la ville de Braine, le château, l'église et l'abbaye, Bazoches, Quincy-le-Mont, Saint-Thibaut, Cerseuil, Presles et le célèbre Raoul, le fondateur du collège de Presles à Paris, le pont d'Ancy, et sa villa, le concile de Braine où fut cité Grégoire de Tours, Henri de Savreux, Mathieu Herbelin, l'ancienne académie de Soissons, ont particulièrement attiré son attention.

Les minutes des notaires de Soissons pendant les

XV^e et XVI^e siècles ont donné d'amples renseignements dont M. Suin a tiré un excellent parti, en faisant revivre notre ville, avec ses habitants et leurs demeures, les rues et les enseignes, avant et pendant la Ligne. On lui doit aussi des travaux intéressants sur Blérancourt, Chauny, Quierzy, Vauxbuin, Brétigny, Saint-Vincent-de-Laon, sur les notaires de Soissons et le gnomon figuré sur les jetons de la compagnie.

Le dolmen de Vauxrezis, les découvertes de Nizy-le-Comte, la maison de bois, aujourd'hui disparue, de la rue Saint-Christophe, ont eu pour historien M. de Vuillefroy, qui a aussi fourni le plan des découvertes du Château d'Albâtre.

Des fouilles au collège de Soissons, un éboulement et des démolitions à Saint-Jean-des-Vignes, un rapport sur des monnaies, une note sur M. de Bussières, ont procuré à M. Williot l'occasion d'articles intéressants.

Les tombes de Saint-Médard, les églises de Morienvail, Soupir, Verneuil, Vézaponin, les monuments historiques du culte, les cartulaires et en particulier ceux de Saint-Léger, de Nogent et de Prémontré, les rapports de la couronne avec le pays, la question de savoir si Charlemagne est né à Kierzy, ont permis à M. l'abbé Darras d'écrire de substantielles notices, pleines de documents.

Les églises de Dampleux, Billy-sur-Aisne, Morsain, Vasseny, l'histoire de Saint-Michel et de l'abbaye de Saint-Léger, la création du Musée de Soissons, ont occupé les loisirs de M. Decamp, qui a aussi rédigé une notice sur M. de Saint-Vincent.

En même temps que ces laborieux membres fournissaient la matière de nos premiers *Bulletins*, d'autres, aussi utiles, traitaient des sujets spéciaux :

La topographie soissonnaise suivie pas à pas par M. Laurendeau, qui en a recueilli, avec soin, tous les détails, partout où une tranchée était faite, où une

fouille avait lieu ; ce qui le mettait à même de donner de précieux et utiles renseignements. Il y joignait ses souvenirs personnels notamment sur 1815, et une histoire de l'école centrale établie en 1796.

La bibliographie départementale occupait M. Périn, qui donnait au *Bulletin* les empreintes de sceaux du Moyen-Age.

L'orientation et les vitraux des églises, La Ferté-Milon, Mont-Notre-Dame, Andelain, Parfondru, Mézy-Moulin, les pavés émaillés, etc., étaient du ressort de M. l'abbé Lecomte.

L'instruction primaire dans le Soissonnais fut l'œuvre principale et très remarquable de M. Choron, ainsi que la biographie de Louis d'Héricourt, le fondateur du *Journal des Savants*.

La Numismatique a eu pour interprètes MM. Chezjean, Bretagne, de Saulcy, Lecomte, de Saint-Vincent.

MM. l'abbé Lambert et Wattelet, représentaient la science géologique ; grâce à eux la composition du sol est connue, avec ses différentes couches de terrain, ses fossiles, sa flore et sa faune.

M. le docteur Billaudeau a fait paraître les léproseries du Moyen-Age.

M. Barbey, les tombes mérovingiennes de Château-Thierry.

M. l'abbé Congnet, l'authenticité des reliques de Saint-Yved.

M. Calland, des notices sur un bas relief gallo-romain et sur les sépultures de Pommiers et de Saconin.

M. Matton, archiviste, de précieux documents puisés aux archives de l'Aisne.

Enfin pour terminer, nous citerons l'artiste peintre Delbarre, auteur de notices sur le vieux trouvère Thibauld de Champagne, et sur plusieurs églises des environs de Château-Thierry.

Le littérateur Champfleury nous a parlé des frères

Lenain, les peintres laonnois, et de la possédée de Vervins.

M. Edouard Fleury a raconté les excès des temps de trouble, sous le titre de *Vandales et Iconoclastes*, et les beautés de l'évangéliste de Louis le Débonnaire.

Plusieurs articles sont signés Gomart, Flobert, Martin, Souliac, Pilloy, Gencourt, de Villermont, Fournaise, Ed. de Barthélemy.

En dehors la Société a publié à part le rituel de Nivelon.

Tel est le résumé très sommaire de la première série de nos *Bulletins*.

En 1866, il a été décidé que la publication en serait faite par série de 20 volumes.

L'année suivante commençait la seconde série.

Les travaux continuent, quelques-uns importants par leur objet et leur étendue — tous intéressants à des points de vue différents.

Aux membres fondateurs se sont joints de nouvelles recrues, remplissant les vides créés par la mort, le changement de résidence, ou autres causes.

M. de la Prairie continue à être l'âme, le principal producteur de nos publications. La liste de ses œuvres est longue ; il aborde les sujets les plus divers et les traite avec une grande autorité et une juste critique.

M. l'abbé Poquet, éloigné de Soissons, n'apparaît plus que par intervalle ; il est néanmoins toujours reçu avec plaisir.

M. l'abbé Pécheur, plus rapproché au contraire, présente des œuvres magistrales : la *Civitas Suessionum*, les *Bibliothèques de l'Aisne*, les *Cartulaires de Saint-Léger et de Tinselve*, les biographies de Manesse, Traizet, Houillier, Ange Tissier, Pierre de Latilly, Fossé d'Arcosse, l'hagiographie de Saint-Béat, un précis sur le *Gallia Christiana*, l'itinéraire d'Attila dans

le Soissonnais, Odon de Soissons et bien d'autres articles encore.

M. Amédée Piette, ancien vice-président de la Société académique de Laon, l'auteur de l'itinéraire Gallo-romain, des histoires de Vervins et de Foigny, nous arrive avec un bagage dont nous sommes heureux de profiter pour les *Bulletins* de la deuxième série : les biographies de Robert, curé d'Arcy, de MM. Martin et Suin, l'histoire de l'abbaye de Thenaille, de Saint-Lambert, et son prieuré, des feuillants de Blérancourt, le château de Saint Gobain, le Régiment de Vervins, la Déclaration de la guerre de trente ans, les Lombards à Laon, la Maison du Temple à Soissons, les pierres tumulaires de Chaudun et de Vierzy. De plus il trouvait le temps de classer les archives de la Société, de dessiner de nombreux monuments pour sa collection départementale et de faire encore beaucoup de notes pour nos Séances. Il avait aussi commencé un travail d'ensemble sur les *tumuli* du département qui doit être achevé par son fils. Il ornait ses travaux de dessins qu'il faisait lui-même.

M. Watelet continue ses études géologiques et publie un mémoire sur les sables *suessoniens*, un autre sur l'âge de Bronze dans l'Aisne, et un essai sur la cristallisation.

M. Suin compulse encore avec fruit les minutes des notaires.

M. Laurendeau suit toujours les fouilles de Soissons ; il s'occupe du cours de la Crise et offre la biographie de Hoyer, le premier maître de dessin de la ville.

M. Choron, devenu notre Président, entreprend la suite de ses recherches sur l'instruction primaire dans le Soissonnais et sur la biographie de Louis d'Héricourt ; on lui doit encore la fausse porte Saint-Martin, les biographies de Poiteau et de Bourbier, la corpora-

tion des charrons et une note sur le rétablissement des fonctions de maire à Soissons au XVII^e siècle.

Sur la fin, de nouveaux membres apportent leur contingent.

En première ligne, M. Eugène Lefevre-Pontalis, avec son étude de l'église de Glennes, sur la dédicace de la cathédrale de Soissons en 1479, les fondations de Jean Milet, la charte de la commune d'Aizy-Jouy, le testament d'Aubry de Bucy.

M. Félix Brun s'attache à expliquer les romans de gestes du Moyen-Age, le vœu de Vivien et le dit de la Panthère de Nicole de Margival.

M. l'abbé Ledouble rappelle les origines de Liesse, recherche la date de la consécration de la cathédrale de Soissons et le millésime de l'année au XV^e siècle.

M. Fossé d'Arcosse nous renseigne sur les affaires de l'église au XVIII^e siècle, le Christ de Girodon, les livres liturgiques du diocèse, et fait les notices biographiques de MM. Watelet, l'abbé Congnet et Charles Perin.

On trouve encore dans cette seconde série, la numismatique soissonnaise, les milices et les régiments de Soissons, la vie et les œuvres de Demoustier, l'histoire de Coulonges, un essai sur la forêt de Retz, et différents rapports et notes de M. Alex. Michaux.

Un travail sur les signatures parlantes, l'hiver de 1709, la paix de Crépy, et plusieurs autres notices de M. Joffroy.

Des mémoires sur Presles-et-Boves, Cys, Saint-Mard, Longueval, Barbonval, Révillon, et un épisode de la guerre de cent ans par M. Bouchel.

Une histoire de l'arquebuse et un essai sur la Boucherie de M. Biscuit.

Des épisodes et des fêtes de la Révolution, l'explosion de la poudrière en 1815, les inondations de Soissons, les prisonniers de 1793 au château de Clermont, l'abbé

Houllier devant le Concordat, les maîtres d'écoles en 1793 et en 1807, les armoiries et les clefs de la ville, les fêtes de la République, les biographies du docteur Godelle, de Brayer-Wilhème, Luc Vincent Thierry, Lhotte, etc., par M. Collet.

Des rapports et mémoires sur des découvertes au camp de Pommiers, à Ambleny, Montigny-Lengrain, Nampcel, Saint-Thomas, Chivres, etc., par M. Vauvillé.

Des notices sur Angélique d'Estrées, abbesse de Maubuisson, M. de la Bourdonnaie-Blossac, le dernier intendant de Soissons, la fondation du monastère des Feuillants, Montgobert et l'étymologie de Cœuvres, par M. le comte de Bertier.

L'impression du manuscrit inédit de l'histoire de Berlette et une quantité de notes curieuses dues aux investigations de M. Plateau.

Des articles de MM. Wolff, l'abbé Delaplace, Corneau, Paul Laurent, Branche de Flavigny, l'abbé Dupuy, le comte de Marsy, Judas, etc.

Un fait des plus importants domine dans les *Bulletins* de notre deuxième série : nous voulons parler des fouilles entreprises par M. Frédéric Moreau, notre vénérable collègue, dans plusieurs communes des arrondissements de Soissons et de Château-Thierry et des merveilleuses découvertes qui en ont été la conséquence.

Commencées en 1875, à Caranda, près de Cierges, elles se sont continuées sans interruption, tous les ans, d'abord à la Sablonnière (Fère-en-Tardenois) puis à Arcy-Sainte-Restitue, Trugny, Breny, Armentières, Chouy, Aiguisy, Nampteil-sous-Muret, le Vicus et la villa d'Ancy, Chassemy, Cys-la-Commune.

Notre Société a suivi avec un vif intérêt ces travaux faits avec autant d'intelligence que de précision ; elle a publié, dans ses *Bulletins*, chaque année, les résultats qui ont été réellement prodigieux.

En 17 ans, l'infatigable explorateur a visité 14 nécropoles gauloises, romaines et franques ; mis à jour 14.329 sépultures, recueilli plus de 14.000 pièces, armes, vases, ornements, ustensiles, bijoux, monnaies, et plus de 30.000 silex.

C'est là une œuvre unique jusqu'à présent, immense par l'activité qu'il a fallu déployer et les trésors qu'elle a fait surgir : ces recherches, sans précédent et qui ont produit une si abondante récolte d'objets antiques, devaient à notre pensée, du moins, être mentionnées dans une revue rapide et trop succincte assurément, des productions de notre Société archéologique.

Chaque année, depuis son origine, la Société consacre une journée à une excursion archéologique.

Elle a ainsi parcouru, étudié sur place, les monuments et les souvenirs d'un grand nombre de communes de notre arrondissement ; elle a même étendu ses promenades plus loin ; Compiègne, Senlis, Noyon, Laon, Liesse et Marchais, Château-Thierry, etc., ont été, à leur tour, l'objet d'une visite.

Et chacune de ces excursions a fait le sujet d'un rapport spécial, destiné à en conserver au moins le souvenir.

Des Sociétés voisines, celles de Compiègne et de Senlis notamment et la *Gilde Belge*, ont été reçues et accueillies par nous.

Enfin, le Congrès de la Société française d'archéologie, fondée par M. de Caumont et présidée par M. le comte de Marsy, a été tenu à Soissons en 1887, et a donné l'occasion de séances publiques et d'une exposition rétrospective dans les salons de la Mairie.

Voilà le bilan de la seconde série — aussi importante que la première — pour le nombre et la variété des sujets traités.

En parcourant cette revue rapide on peut se demander si nous avons encore, — au milieu d'œuvres si diverses

presque toutes traitant de l'histoire ou de l'archéologie locales, — des matériaux pour l'avenir, si nos prédécesseurs, nos maîtres, n'ont pas tout épuisé.

Heureusement il n'en est pas ainsi. Le champ de nos investigations est si vaste, il embrasse une si longue suite de siècles que l'on peut hardiment répéter avec notre grand La Fontaine :

Mais ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

De plus, on sait que nos archives municipales ont été entièrement détruites par l'incendie de l'Hôtel de Ville en 1814 ; or, toutes les pièces, tous les documents de nature à combler cette perte, à réparer ce désastre, seront toujours bien accueillis par la société.

Les découvertes se renouvellent sans cesse sur notre sol antique. Les investigateurs, et quelquefois aussi le hasard, ce précieux collaborateur, nous en amènent chaque jour, comme celles de M. Frédéric Moreau, à Caranda et dans nos arrondissements, celles du lophiodon d'Aizy-Jouy, du château d'Albâtre, de Notre-Dame-des-Vignes et de la tour de l'Evangile, celles de M. Vauvillé, à Pommiers, Ambleny, Montigny-Lengrain, Saint-Thomas, etc., etc.

En un mot tout ce qui rappelle le passé, à quelque titre que ce soit, restes de monuments, débris d'ustensiles, bijoux et armes, inscriptions, tombes, chartes inconnues, actes notariés ou privés, lettres même touchant à un point d'histoire, révélant un détail de coutume ou de date, tout cela nous appartient, nous intéresse et entre dans le cadre de nos bulletins.

Loin de nous décourager, l'œuvre de nos devanciers doit, au contraire, nous donner une ardeur nouvelle ; essayons de marcher sur leurs traces, de suivre la voie qu'ils nous ont ouverte et avec eux et comme eux, tachons d'être utile à nos concitoyens, en même temps qu'aux arts, à la science, à l'histoire.

M. le Président annonce que la Société vient de perdre un de ses membres correspondants M. Lalouette-Fossiez, propriétaire à Marle, et exprime les regrets que cause cette perte

M. Lalouette était membre correspondant de notre Société depuis 1887.

Il descendait, probablement de Lalouette, de Vervins, qui publia en 1487, le *Traité des Nobles*, pour l'éducation du dernier seigneur de Coucy-Vervins.

Un autre membre de cette famille, François-Louis Lalouette, docteur en théologie, est mort à Laon, en 1697, après avoir publié divers ouvrages sur l'écriture sainte.

M. Lalouette-Fossier avait l'amour du pays, de la petite patrie ; depuis plusieurs années, il rassemblait tous les ouvrages d'histoire locale et voulait en doter la ville de Marle, et en faire le fond d'une bibliothèque publique à la Mairie.

Enfin, il avait accepté la présidence d'une œuvre ayant pour but une publication sous ce titre : *Marle, son comté et son canton*, par une Société de Marlois.

Il est mort avant la réalisation de ses idées.

M. Bruneant communique des crânes de l'époque quaternaire, dépourvus de front et des silex taillés, haches, coups de poing, etc, le tout trouvé à Pommiers et aux environs ; plus deux cachets gaulois gravés sur agathe, et représentant l'un un cheval ailé, l'autre un oiseau, peut-être un paon.

Il les accompagne de la note suivante :

Résultat des recherches faites au camp de Pommiers en Mai 1890

Nous avons trouvé les débris de l'homme préhistorique : 4 calottes crâniennes, caractérisées par l'absence complète de front ; elles remontent à l'époque quaternaire ou chelléenne correspondante au remplissage des vallées, des outils chelléens grossiers, un crâne dolicocephale bien conservé, front très fuyant, boîte osseuse rejetée en arrière (belle tête) un autre crâne front plus développé, tête plus massive, plus ramassée, se rapprochant des crânes de l'homme actuel.

Exposition Sud-Est, maison commune : un crâne entier avec ses 2 mâchoires, belle tête, un peu allongée. mais déjà sortant du rang des dolicocephales ; poterie noire bien faite ; pointe de flèche pedunculée, époque néolithique ou de la pierre polie, sépulture non remaniée, position, le moulin à vent, en contre bas.

Exposition Sud-Est : toutes les reliques de l'homme préhistorique ont été trouvées à l'exposition du Sud-Est.

Les objets trouvés avec les calottes crâniennes sont peu de chose :

Deux silex grossiers, forme coup de poing chelléen.

Tribu chasseresse, la tête ne devait pas présenter d'obstacle à la course, l'homme devait courir un peu penché en avant, la boîte osseuse rejetée en arrière.

La grosse tête à large front des modernes serait un obstacle sérieux à la marche ou plutôt à la course. Du reste, un peu au-dessus de la place de la trouvaillie, lieudit la *sablière*, se trouvent des taillis dans lesquels j'ai récolté quatre beaux silex de l'époque primitive, ou chelléenne.

Il est probable que les éboulements qui se voient sur les pentes regardant le sud ont recouvert les sépultures des préhistoriques, les découvertes de crâne sont sur le rebord, l'effondrement des roches a du recouvrir les autres débris.

Nous avons récolté sur le plateau quelques belles pièces de l'époque dite moustérienne, deuxième époque de la pierre taillée ou paléolithique, débris trouvés à la surface après labours; pointes à tenir à la main.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : CHORON

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 2 Février 1891

Présidence de M. le Vicomte de BARRAL, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *L'Epigraphie chrétienne en Gaule*, par M. Edmond Le Blant.

2° *Bulletin* du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 2 et 3, 1890.

3° Société des Antiquaires de la Morinie, Juillet à Septembre 1890.

4° *Bulletin* de la Section des sciences économiques et sociales, n° 1, 1890.

5° *Bulletin* de la Société royale belge de géographie, n° 3 et 4, 1890.

6° Société archéologique de Bordeaux, 4° fascicule, t. 13, et 1^{er} fascicule, t. 15.

7° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 3, 1890.

8° *Bulletin* de l'Association Philotechnique, n° 4, 1891.

9° Académie d'Hippone, fascicule n° 34.

10° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie, 3° fascicule, Mai à Juillet 1890.

11° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 11° volume, 1^{re} livraison, Janvier 1891.

12° Société industrielle de Saint-Quentin, n° 36, Juillet à Septembre 1890.

13° *Journal des Savants*, Novembre et Décembre 1890.

A l'ouverture de la séance, M. le vicomte de Barral, président, prend la parole en ces termes :

Je suis heureux de me trouver aujourd'hui au milieu de vous pour vous dire combien j'ai été touché du témoignage de bienveillance que vous m'avez donné, en m'appelant à la présidence de votre Société.

Je m'efforcerai, soyez-en sûrs, de justifier votre confiance ; mais y parviendrai-je ? En pareille matière, le bon vouloir, le désir de bien faire, ne suffisent pas. Pour prendre une part active à vos travaux et en assurer sinon en diriger la marche, il faut des aptitudes particulières et, de plus, une érudition, fruit d'études spéciales, qui ne saurait s'improviser.

Les présidents que votre Société a placés à sa tête, depuis sa fondation, étaient tous des hommes qui s'étaient signalés à votre attention par leur savoir et leurs travaux. Ils avaient fait leurs preuves et largement justifié, par là,

votre choix. L'honorable M. Choron, dont la Société déplore la retraite prématurée, était le digne continuateur de cette précieuse tradition.

Ne pouvant le décider à conserver ses fonctions, vous avez voulu lui prouver combien sa résolution vous attristait en le nommant président honoraire. Ce témoignage était bien dû au savant, au travailleur infatigable que nous espérons garder longtemps encore au milieu de nous, et dont l'œuvre considérable est si justement appréciée.

Vous reconnaissez, Messieurs, que la pensée de recueillir un tel héritage était bien fait pour me troubler et justifier mes appréhensions, lorsque certains d'entre vous eurent la trop grande bienveillance de songer à moi. Résister aux instances si flatteuses qui m'étaient faites, eût pu être interprété comme un mauvais vouloir, bien loin de ma pensée. J'ai donc accepté ; mais en vous exprimant, une fois de plus, ma reconnaissance, je fais appel à l'union de tous nos collègues pour le bien et la prospérité de notre Société.

Le passé historique de notre province fait plus que justifier son existence ; il l'impose. Tous nos efforts tendront donc à ne pas laisser périliter une œuvre si essentiellement intéressante. Pour cela le concours de tous est nécessaire. Le mien, quelque infime qu'il soit, vous est entièrement acquis, et ce qui m'encourage dans une tâche qui serait au-dessus de mes forces, c'est de voir autour de moi les membres si distingués et si dévoués de votre bureau. J'ai besoin de compter sur leurs lumières, sur leur assiduité, je sais qu'elles ne me feront pas défaut et je les en remercie de fond du cœur.

M. Choron remercie M. de Barral des paroles flatteuses qu'il vient de lui adresser ; il ajoute que sa santé l'a obligé d'abandonner, à son grand regret, la présidence et il félicite vivement M. de Barral d'avoir bien voulu accepter la direction de la Société qui, sous une nouvelle impulsion, ne peut manquer de continuer ses traditions, ses travaux, avec une plus grande ardeur encore.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. l'abbé Borgoltz remercie de l'avoir élu membre titulaire.

M. Frédéric Moreau écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance à cause de sa santé.

M. l'abbé Pécheur continue la lecture de son travail sur le *Palatium*, le Palais ou la Cour sous les rois francs des deux premières races.

Ce travail important comprend :

- 1° Les Francs avant la conquête des Gaules ;
- 2° Les Francs après la conquête. Leurs mœurs ;
- 3° Clovis et sa cour au *Palatium* ;
- 4° Organisation du Palais ;
- 5° Les officiers palatins supérieurs et inférieurs.

Dans les séances précédentes, M. l'abbé Pécheur a lu les quatre premières parties de ce travail ; aujourd'hui il a abordé les chapitres concernant les officiers : l'apocrisiaire, le référendaire, le chancelier, les chambellans, le comte du palais.

M. Alexandre Michaux rend compte de divers renseignements intéressant le Soissonnais, qu'il a trouvés dans les publications envoyées à la Société :

Dans un essai sur la monnaie parisis, M. Anatole de Barthélemy (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. 2, 1876, p. 142) parlant des monétaires mérovingiens, dit que Eligius, Eloi, ne devait pas être le même que Saint-Eloi, évêque de Noyon.

« J'avoue, dit-il, qu'en l'absence de preuves, j'ai peine à croire que l'office de monnoyer ait été rempli

« par des personnages revêtus d'ailleurs de hautes
« fonctions.et tout en risquant d'être accusé d'un
« scepticisme exagéré, je n'hésite pas à avouer que,
« pour moi, le monnoyer de Paris, sous Dagobert et
« Clovis II, ne doit pas être confondu avec son homo-
« nyme le fameux évêque de Noyon.... »

M. Henri Bordier a publié un travail sur la confrérie de Saint-Jean-aux-Pèlerins de Paris, (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 2, 1876, p. 341). Un passage intéresse un de nos anciens compatriotes. Nous croyons devoir vous le communiquer.

Cette confrérie, fondée par la bourgeoisie parisienne en l'honneur de tous les pèlerinages et particulièrement de celui de Saint-Jacques de Compostelle, prit en 1315, à l'avènement d'un nouveau roi, une grande extension.

Elle réunit des fonds, acheta des terrains au milieu de Paris, à l'angle des rues Saint-Denis et Mauconseil, et fit élever des bâtiments et une église.

Parmi les pièces à l'appui, l'auteur rapporte celle suivante, contenue dans le compte qui fut rendu à la confrérie le 27 juillet 1327 :

« Item, marché fait en tasche à Jehan de Soissons
« tailleur de pierre et à Jehan Dalibert, maçon, c'est
« assavoir que ils doivent faire ij pillers, fonder et
« élever au haut des ars, et faire ij ars et demi sur
« lesd. pillers et doivent entabler lesd. ars à la suite
« de ceux qui sont en l'ospital, et faire ij pignons à
« movoir de dessus les fondemens qui sont faitz et
« abatre la maçonnerie qui est dessus les fondemens ;
« et doivent faire un bon portail et fenestres es diz
« pignons, tant comme l'on en y voudra faire ; et
« doivent faire en haut au-dessus des torans ij timbres
« pour geter clarté oudit hospital, et es ij pignons faire
« ij demi pillers pour respondre contre les arz et es
« pignons ij contrepillers dehors pour contreforter les

« pignons autiex comme ceux de dehors et empater
« les pignons ; et au-dessus des pignons espiz ou croiz,
« et les ij pillers estreez à parfaire au haut des autres.
« Et doivent avoir de tout ce iiijxx livres. »

« Item lesdiz Jehan de Soissons et Jehan Dalibert
« ont eu de ladicte besogne, oultre le pris dessus dit
« parce que il a été régardé par mestres de leur mestier
« que ils avoient fait la besongne de meilleure manière
« et plus de besongne que il n'avoient fait marché
« xxxvj livres. »

Voilà qui fait honneur au travail de notre compatriote.

Maintenant pour compléter ces renseignements, nous voyons, dans le même récit, que Robert de Launoy, sculpteur, reçut 25 liv. en 1320 et 1326 pour 5 statues.

Or, ces comptes portent la journée du manoeuvre ou du maçon quelconque, à raison d'un sou par jour. Si donc aujourd'hui la journée est de 5 fr., la livre payée à Robert de Launoy aurait vallu 100 francs et les 10 statues lui auraient rapporté 5.000 francs.

Et par suite les 116 liv. touchés par Jehan de Soissons et Jehan Dalibert, pourraient de nos jours être évalués à 11,600 fr.

Un autre compatriote a encore été occupé à ces travaux :

« Item, à Gille de Soissons, pour faire les serrures
« des aumoires qui sont derrière le mestre autel lxxv
« sols. »

Les *Mémoires* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France (t. III, 1876, p. 231) contiennent un travail sur l'origine de l'historiographie à Paris, par M. Monod. L'auteur cite Berny, canton de Vic-sur-Aisne, comme étant le *Brennacum* de Grégoire de Tours.

Nous croyons qu'il y a erreur, M. Jacobs dans sa géographie de Grégoire de Tours, M. Angustin Thierry,

dans ses récits mérovingiens, M. Prioux, dans sa monographie de Braine, M. l'abbé Pécheur, dans ses annales, et d'autres encore attribuent le *Brennacum* à Braine.

V. aussi M. Maton (dict. topographique) qui cite de nombreuses chartes.

Les *Mémoires* de la même Société (t. 6, 1879) contiennent un intéressant article sur la *guerre des farines*, nom donné à une émeute qui troubla Paris et les provinces voisines, sous le ministère Turgot, dans les premiers jours de mai 1775.

Turgot venait à peine de proclamer la liberté du commerce que le prix du blé augmenta beaucoup.

Alors de nombreux paysans s'assemblèrent de toutes parts, attaquèrent les fermes, les moulins, les boulangeries. Ces émeutiers se ruèrent sur Paris et les environs jusque dans le Beauvaisis et le Soissonnais, pillant, saccageant, détruisant tout.

Plusieurs de ces pillards ont été arrêtés, deux furent pendus à la place de Grève à Paris le 11 mai 1775 ; deux autres ont été aussi pendus à Soissons, quelques-uns envoyés aux galères, d'autres bannis.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : vicomte de BARRAL.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

—
Lundi 2 Mars 1891
—

Présidence de M. BRANCHE de FLAVIGNY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Annual report, Geological Survey, 1887-88.*
- 2° *Annales de l'Académie de Mâcon, 2^e série, t. 7, 1890.*
- 3° *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, Janvier à Mars, 1891.*

4° *Le Tonkin financier et son avenir.*

5° *Bulletin* de l'Académie du Var, 1^{re} fasc. t. 13, 1889.

6° *Mémoires* de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. 29, 1890.

7° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, Octobre, Novembre, Décembre, 1890.

8° *Bulletin* des antiquaires de la Morinie, Octobre à Décembre, 1890, 156^e liv.

9° *Revue* des travaux scientifiques du Comité des travaux historiques, t. 10, n^{os} 5, 6, 7 et 8.

10° *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, n^o 4, 1890, 2^e, 3^e et 4^e trimestre.

11° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4^e fasc. 1889 et 1890.

12° *L'introduction de la charité légale en France*, par M. Lallemand.

13° *Mes Souvenirs de Soissons*, par Antony Lamotte.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Parmi les ouvrages déposés, se trouve un opuscule de M. Antony Lamotte, intitulé : *Mes Souvenirs de Soissons*, qui donne d'intéressants détails sur la maîtrise de 1830 et sur les chanoines, chantres et prêtres de cette époque. — Remerciements à l'auteur.

Un membre signale la publication faite dans le *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), d'un manuscrit inédit de Benjamin Constant, portant le titre : *Le Siège de Soissons*.

C'est un poème en vers libres, dont l'action se passerait sous les Mérovingiens, mais qui, en réalité, n'est qu'une satire anti-napoléonienne, très longue, et au fonds, dépourvue d'intérêt pour notre pays : Isaure, fille de Didier, roi de Soissons, est mariée à Adolphe, prince d'Aquitaine ; la cour de Soissons célèbre ce mariage par des tournois et des fêtes, etc. Ce poème est très étendu et ne mérite pas qu'on s'y arrête davantage. Il suffit de le signaler. C'est un siège imaginaire, fantaisiste, et sans les notes explicatives, il serait difficile de comprendre même l'allégorie. Ainsi on voit Sigebert, Chilpéric, Thierry, etc. Une note indique que Thierry, c'est Louis XVI.

Le manuscrit existe aux archives de Poligny et est publié, pour la première fois, par M. Vaille, qui trouve lui-même que Benjamin Constant est faible et baval dans le récit poétique.

M. le Directeur des Beaux-Arts écrit relativement à la réunion des Sociétés savantes qui aura lieu du 19 au 23 mai prochain.

M. l'abbé Pécheur continue la lecture de son travail sur le *Palatium*. Après avoir parlé des grands dignitaires, dans les précédentes séances, il aborde les inférieurs.

Un chapitre particulier est consacré à la noblesse, un autre à l'école palatine, qui, jointe au Palais, suivaient le roi et la cour dans toutes les résidences royales et y étaient nourries. De l'école du Palais, sortaient les savants qui devinrent conseillers des rois, prélats, maires du Palais, etc.

Les chapitres suivants traiteront des villas, si nombreuses dans nos contrées sous les Mérovingiens et les Carolingiens.

M. Michaux rend compte des ouvrages reçus dans lesquels il a trouvé divers renseignements concernant le Soissonnais :

La *Revue* de Saintonge et d'Aunis cite un travail de M. l'abbé Duchesne, sur l'*Origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, publié dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires de France, t. 10, p. 337.

L'auteur est l'adversaire déterminé de ceux qui font remonter la fondation de nos églises au I^{er} siècle. Il déclare que « tenir compte de conjectures artificielles, « fictions de lettrés, dans quelque mesure que ce soit, « c'est aller contre les règles de la méthode scientifique; il n'y a même pas à discuter avec les personnes « qui s'autorisent de semblables documents. »

D'après lui, on peut assigner des dates approximatives à la fondation d'environ 83 églises. Sur ce nombre, une seule, celle de Lyon, existait au II^e siècle. Pour les quatre cités de Toulouse, Vienne, Trèves et Reims, on remonte jusqu'au milieu du III^e siècle, sans pouvoir dépasser cette limite. Aux abords de l'an 300, il place la fondation des églises de Paris, Rouen, Sens, Bordeaux. Les autres ne remonteraient pas au delà du commencement du IV^e siècle.

Voici ce qu'il dit de Soissons :

« Une tradition recueillie par Flodoard (hist. rem. « I, 3) présente les deux premiers évêques de Reims « comme ayant été aussi évêques de Soissons ; s'il en « est ainsi, l'organisation autonome de cette dernière « église remonterait aux environs de l'an 300. »

Pour Laon, l'auteur dit :

« Je néglige, dans cette province, le diocèse de Laon
« qui fut démembré de celui de Reims par Saint-Remy,
« dit-on. En tout cas, on n'en connaît aucun évêque
« antérieur au VI^e siècle. »

Dans le *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, nous avons remarqué un article sur les corporations d'arts et métiers.

L'auteur cite parmi elles un genre de compagnonnage spécial dont les membres portaient le nom de *bons cousins*, ou *cousins de la gueule noire*. Ces affiliés étaient des bûcherons et des charbonniers. A l'instar des compagnons d'autres métiers, ils avaient des rites, des serments, des mots de passe mystérieux et le plus grand secret était gardé par eux.

La réception des charbonniers avait toujours lieu dans la forêt. Les compagnons se donnaient le titre de *bons cousins* et le récipiendaire était appelé *Guépier*. On étendait sur la terre une nappe blanche et sur la nappe on plaçait une salière, un verre d'eau, un cierge allumé et une croix. Prosterne l'aspirant jurait, par le sel et l'eau, de garder fidèlement le secret de l'association. Après plusieurs épreuves, on lui indiquait les signes et les mots mystérieux qui devaient le faire reconnaître comme un frère dans toutes les forêts. On lui expliquait le sens allégorique des objets exposés à sa vue : le *linge* était le linceul dans lequel tout homme était enseveli ; le *sel* signifie les vertus théologales ; le *feu* figure les flambeaux qui brûleront près du lit de mort ; l'*eau* représente l'eau bénite dont on asperge le cercueil ; la *croix* est le signe de la rédemption qui sera placé sur la tombe.

Le néophyte apprenait encore que la vraie croix était de houx marin, qu'elle avait 70 pointes et que

Saint-Thibaut était le patron des charbonniers. (Emile Laurent, du *Paupérisme*.)

Cette association existait dans la forêt de Villers-Cotterêts et dans celles des Alpes, du Jura, de Fontainebleau, de la Puisaye, dans la forêt Noire et jusque dans celles de Suède et de Norwège.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : BRANCHE DE FLAVIGNY.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE

—
Lundi 6 Avril 1891
—

Présidence de M. BRANCHE de FLAVIGNY.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

- 1° *Romania*, t. 20, n° 77, Janvier 1891.
- 2° *Annales* de la Société des lettres, sciences et arts, des Alpes-Maritimes, t. 12, 1890.
- 3° *Revue* historique et archéologique du Maine, t. 27 et 28, 1890.

4° *Annuaire* des bibliothèques et des archives pour 1891.

5° *Bulletin* historique du Comité des travaux historiques, n° 4, 1890.

6° *Bulletin* de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, 3° série, t. 4, 1891.

7° *Bulletin* de la Société philomathique de Paris, 8° série, t. 2, 1889-90.

8° *Répertoire* de la Société de statistique de Marseille, t. 42, 1^{re} partie, 1890.

9° *Annuaire* de la Société française de Numismatique, les 6 fasc., de 1890.

10° *Mémoire* de la Société académique de Beauvais, t. 14, 2° partie.

11° Société royale belge de géographie, 14^e année, n° 5, 1890.

12° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 12^e ann., n° 3, Mars 1891.

13° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. 9, n° 143, 3^e et 4^e trim. de 1890.

14° *Bulletin* de la Société Linnéenne du Nord de la France, t. 10, nos 211 à 234, 1890-91.

15° *Bulletin* de la Société archéologique du Midi de la France, n° 6, 1890.

16° *Journal des Savants*, Janvier et Février, 1891.

17° *Privilège de la Banque de France*, par J. Defly.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi la correspondance, M. le Président signale une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relative à la réunion des Sociétés savantes,

qui se tiendra à la Sorbonne du 19 au 22 mai prochain et rappelant les diverses conditions pour y assister. Les noms des délégués doivent être envoyés au ministre avant le 15 avril.

M. le Président fait part de la mort de M. Mayeux, vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry, et exprime les regrets que cause sa perte :

M. Charles-Louis-Marie Mayeux, né à Oulchy-le-Château, en 1816, ancien chef d'institution à Paris-Batignolles, s'était retiré depuis 1852 à Etampes, puis à Château-Thierry, où il consacra les dernières années de sa vie à l'étude de questions d'histoire et de linguistique.

Il avait pour le château d'Etampes dont il était devenu le propriétaire, une prédilection particulière. Il l'avait embelli et augmenté d'annexes assez importantes. Il rêvait d'en faire un asile pour les vieillards pauvres dont la vie se serait écoulée dans l'instruction, lorsque la mort vint le frapper, à l'âge de 81 ans, avant de lui permettre de réaliser ses généreux projets.

Il avait contribué l'un des premiers, à la fondation de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, dont il était au moment de son décès, le vice-président.

M. Barbey, président de la Société archéologique de Château-Thierry, a prononcé, sur sa tombe, l'éloge de M. Mayeux. Nous extrayons de son discours les passages suivants :

« C'est au nom de la Société historique et archéologique de Château-Thierry que je prends devant vous la parole pour exprimer les regrets qu'elle éprouve de la perte d'un de ses membres fondateurs.

« M. Charles-Louis-Marie Mayeux que nous conduisons aujourd'hui à sa dernière demeure était en effet l'un des quatre survivants de ceux qui assistèrent le 9 septembre 1864 à la réunion qui vit naître notre Société et depuis cette époque jusqu'au jour où nous venons d'avoir la douleur de le voir s'éteindre à l'âge de 81 ans, il prit une large part à nos travaux. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, Mayeux était un homme de science et d'étude et il resta tel toute sa vie consacrant à l'augmentation de ses connaissances les loisirs qu'il parvenait à arracher aux occupations de l'existence.

« Né à Oulchy-le-Château, d'une famille modeste, élevé dans les séminaires d'Oulchy, de Soissons et de Laon, en même temps qu'il y puisa des principes qui furent la règle de toute sa vie, il y fit de bonnes et sérieuses études qui lui permirent la culture des lettres et la possibilité de devenir professeur à Paris, puis chef d'institution à Batignolles : sa maison y était recommandée à plus d'un titre et jouissait de la confiance des familles. Pendant plus de 20 ans, il se consacra à ce fatigant métier, si digne d'éloges, d'élever la jeunesse, puis, désireux de jouir du fruit de ses travaux, il vint en 1852, se retirer parmi nous à Etampes et enfin à Château-Thierry.

« Quand notre Société vint à se fonder, Mayeux était tout désigné pour en faire partie, il n'hésita pas à s'engager parmi nous, les études auxquelles nous consacrons notre temps étaient trop de son goût pour qu'il manquât l'occasion de s'associer à des hommes pour lesquels l'étude est un délassement. Dès les premiers jours Mayeux nous donna des travaux qui prouvaient ce qu'il valait. Je ne vous en ferai pas l'analyse, mais la simple énumération de quelques-uns vous démontrera la science de celui qui les a produits. On lui doit, entr'autres travaux, des études historiques sur un duc de Mazarin, Saint-Vincent de Paul, la terre de Gandelu et notamment un travail très approfondi sur la paix de Crépy et la campagne de Charles-Quint dans notre contrée, etc.

« J'en passe, et des meilleurs, pour vous signaler surtout la part qu'il prit à l'œuvre qui a été, sans contredit, la plus importante de notre Société, je veux

parler de la formation de la souscription pour l'acquisition de la maison natale de La Fontaine. Mayeux est un de ceux qui, les premiers, conçurent l'idée de cette œuvre importante. Pendant les temps laborieux qu'elle eût à traverser, dont le temps de l'invasion ne fut pas le moindre, Mayeux fut le vice-président de la Commission de la souscription et y rendit des services importants.

« Ces services ne sont pas les seuls qu'il nous rendit, sa riche ou plutôt nombreuse bibliothèque fut toujours à la disposition de ses collègues, comme sa complaisance pour organiser nos collections ne nous fit jamais défaut... »

M. de Florival, de Laon, offre à la Société les 2^e et 3^e fascicules de son bel ouvrage sur les vitraux de la cathédrale de Laon, illustré de nombreux dessins de M. Midoux.

Cet important travail est reçu avec reconnaissance et des remerciements sont votés à l'auteur.

De plus un compte-rendu sera fait par un membre de la Société aussitôt que le 4^e et dernier fascicule, en ce moment sous presse, sera paru.

En attendant, nous dirons que le 2^e fascicule est consacré à la lancette de droite, dite de l'*Incarnation*, renfermant 24 sujets notamment : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Adoration des bergers et des mages, la Présentation et la Purification, le Buisson ardent, la Fuite en Egypte, le prophète Daniel et la chute des idôles, Caïn et Abel, le Massacre des Innocents, etc.

Le 3^e fascicule comprend la lancette centrale, dite de la *Passion*, et contient 18 sujets : l'entrée de Jésus à Jérusalem, la Cène, le Lavement des pieds, l'Agonie du Jardin des Oliviers, l'Arrestation, Jésus devant

Caïphe, la Flagellation, le Portement de la Croix, le Crucifiement, la Mise au Tombeau, l'Apparition, les Saintes femmes au Sépulcre, les disciples d'Emmaüs, l'Ascension, etc.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : BRANCHE DE FLAVIGNY.

Le Secrétaire : l'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS

CINQUIÈME SÉANCE

Lundi 4 Mai 1891

Présidence de M. BRANCHE de FLAVIGNY

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Smithsonian Report*, 1888.
- 2° *id. National Museum*, 1888.
- 3° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, Janvier, Février et Mars, 1891.
- 4° *Mémoires* de l'Académie des sciences, lettres et arts, d'Arras, 2° série, t. 21, 1890.

5° *Bulletin* de la Société archéologique du Limousin, 2° série, t. 16, 1891.

6° *La Thiérache*, bulletin de la Société archéologique de Vervins, t. 12, 1887-88.

7° *Revue* des travaux scientifiques du Comité (Ministère de l'Instruction publique), nos 9 et 10, 1890.

8° *Revue* des études grecques, t. 3, n° 12, Octobre et Décembre, 1890.

9° *Numismatique de la France*, par Anatole de Barthélemy, 1^{re} partie.

10° *Revue* de la Société des études historiques, 4° série, t. 8, 1890.

11° *Mémoires* de la Société Eduenne, t. 18, 1890.

12° *Les Vitraux de la Cathédrale de Laon*, 4° partie, par M. de Florival et Midoux.

13° Académie d'Hippone, feuille 7°.

14° *Revue* mensuelle de l'Ecole d'anthropologie, 1^{re} année, n° 1, Janvier, 1891.

15° *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 17° année, 6° liv., 1890.

16° *Bulletin* archéologique du Comité des travaux historiques, n° 3, 1890.

17° Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, par M. Matton.

18° Inventaire sommaire des Archives de l'Aisne, par M. Matton, archiviste, antérieures à 1790.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

La séance a été consacrée au dépouillement de la correspondance et à l'inscription des ouvrages offerts.

Parmi les lettres, une de M. de Florival, annonçant

l'envoi du 4^e et dernier fascicule de son grand travail sur les vitraux de la cathédrale de Laon. Cet envoi va permettre de faire prochainement le compte-rendu de l'ouvrage.

Une autre lettre de M. le Préfet de l'Aisne accuse réception des volumes du *Bulletin* de la Société aux archives départementales et annonce l'envoi à la Société des quatre volumes de l'inventaire des archives de l'Aisne, par M. Matton, et du dictionnaire topographique par le même. Ces volumes sont déposés sur le bureau.

Parmi les ouvrages déposés, on signale :

Dans la *Thiérache*, une note sur M. Lhotte, et un essai sur la coutume du Vermandois et les pays qui y sont soumis, par M. Tronquoy ; plusieurs villages du Soissonnais étaient soumis à cette coutume.

Dans la *Numismatique de la France*, par M. Anatole de Barthélemy, plusieurs renseignements sur les monnaies gauloises et mérovingiennes soissonnaises et la liste des monétaires de notre ville.

Dans les *Mémoires* de la Société Eduenne (t. 18, 1890) nous trouvons le catalogue des livres composant la bibliothèque de Claude Guillaud, chanoine d'Autun, de 1493 à 1551.

Parmi les ouvrages décrits, il en est un de Ioannes Maior ou Mayr, intitulé : *Quæstiones in quartum sententiarum*, 1519.

Le verso du 1^{er} feuillet porte en fine :

*Ex fecunda augusta nostra SUESSIONUM xiiij
calendas decembres annis MDXVI.*

L'imprimeur est Jodocus Badius Ascensius.

C'est un des premiers livres imprimés à Soissons, mais cela ne veut pas dire que Badius Ascensius fut établi en notre ville, à demeure.

Nous pensons plutôt qu'il y fut appelé par une abbaye pour y exécuter différents travaux et qu'il en est parti ensuite, son œuvre terminée, car nous le retrouvons à Lyon et plus tard à Paris où il mourut en 1535.

Jodocus Badius fut un des plus célèbres imprimeurs typographes de son siècle, l'émule des Manuce. Né à Bruxelles, en 1462, il fut d'abord professeur à Lyon, puis à Paris ; l'imprimeur Jean Treschel se l'attacha comme correcteur et l'initia à l'imprimerie. Ses vastes connaissances lui attirèrent l'amitié de tous les savants de son époque, dont ses presses reproduisaient les ouvrages avec une rare correction.

Dans le dernier *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de-France, nous trouvons un compte-rendu du t. 16 du *Bulletin* de la Société archéologique de Soissons, 1885 ; et une note indiquant que :

Le pape Clément V, couronné à Lyon le 14 novembre 1305, se rendit à Nevers dans le commencement de 1306. Le séjour du pape dans la ville occasionna une dépense considérable et gréva l'évêque qui fut obligé d'emprunter pour subvenir aux frais de la cour pontificale.

Pour faire rentrer l'évêque de Nevers dans ses frais, le pape lui accorda une contribution de 10.000 livres

tournois à lever sur 70 abbayes et 13 prieurés des diocèses de Soissons, Laon, Reims, Meaux, Chartres, Orléans, Paris, Sens et Nevers.

Dans la nomenclature nous trouvons :

« Abbatas et conventus Sancti Johannis in Vinéis
« (Saint-Jean-des-Vignes), Sancti Leodegarii (Saint-
« Léger), Sancti Cornelii de Compendio (St-Corneille),
« de Longoponte (Longpont), de Orbez (Orbais, Marne),
« et priorem de Coinsiac (Coincy), diocesis et civilatis
« Suessionensis. »

Dans le dernier *Bulletin* archéologique du Comité des travaux historiques et archéologique du Ministère de l'Instruction publique, un travail sur les sculptures sur bois dans les églises de la Brie. Ce document constate comme fabricant de boiseries ornementées Michon (de Bazoches) au XVIII^e siècle.

Il aurait fait avec Soyez (de Provins) les boiseries de Courtacon et l'aigle du lutrin de Sourdun.

Ducrot (de Villeneuve-sur-Bellot) a façonné des autels, des chaires, des bancs d'œuvre et des crucifix pour l'église de son village et pour les églises de Meilleray, de Soissons, etc.

M. le Président annonce la mort de M. Choron, décédé le 26 avril dernier, dans sa 80^e année, et exprime les regrets unanimes de la Société.

De nombreuses lettres et cartes ont été envoyées à cette occasion.

Il rappelle que les obsèques de notre honorable président d'honneur, qui assistait encore à nos dernières séances et, jusqu'à son dernier jour, travaillait pour

la Société, ont eu lieu le 29 avril, au milieu d'un grand concours de population.

Un membre se charge de rédiger une notice biographique pour être insérée au *Bulletin*.

Puis la séance est levée en signe de deuil.

Le Président : BRANCHE DE FLAVIGNY.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE

—
Lundi 1^{er} Juin 1891
—

Présidence de M. BRANCHE de FLAVIGNY.



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1^o *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 44^e vol., 1890.

2^o *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, 1890, n^o 4.

3^o Société industrielle de Saint-Quentin, *Bulletin* n^o 36, Octobre, Novembre, Décembre, 1890.

4° *Bulletin* de l'Association philotechnique, Avril 1891, n° 4.

5° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 10° année, Mai 1891.

6° *Mémoires* de la Société des Antiquaires du Centre, 17° vol., 1889-90.

7° *Bulletin* de la Société historique de Langres, n° 47, Avril 1891.

8° *Mémoires* de la Société philomathique de Verdun, t. 12, 1890.

9° *Travaux* de l'Académie Nationale de Reims, 85° vol., 1888, t. 1.

10° *Les mammifères de la France*, par A. Bouvier.

11° *Journal des Savants*, Mars et Avril 1891.

12° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 11° vol., 3° liv., Mai 1891.

13° Congrès archéologique de France, 55° session, 1888.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi la correspondance, de nombreuses cartes et lettres de condoléances et de regrets à l'occasion de la mort de M. Choron et provenant des diverses Sociétés avec lesquels la notre est en relation.

Dans les ouvrages offerts on a remarqué une note du *Journal des Savants* (Avril 1891) ainsi conçue :

Les historiens de Soissons disent que l'Evêque Gérard, de Montcornet, étant mort à Riéti le 1^{er} septembre 1296, Guy de la Charité fut élu pour le remplacer, par l'influence de la Cour, le 25 septembre de la même année. La mention de ces dates précises ne donne t-elle pas au récit toute l'apparence de la véracité ? Eh bien,

ces dates sont fausses. Gérard doit être mort beaucoup plus tôt, la bulle du pape qui lui donna Guy pour successeur étant du 30 juillet. Quant à l'intervention de la Cour près du chapitre assemblé, c'est une pure fable. Il n'y eut pas d'élection. Boniface nous déclare lui-même qu'il nomma Guy sans consulter le chapitre, *provisione suessionensis ecclesiæ hac vice apostolicæ sedi reservata* ; il y a plus : il écrit venant de le nommer, à son très cher fils en Dieu, le roi Philippe, pour lui faire connaître le choix qu'il a fait et lui recommander la personne qu'il a choisie (col. 425) (M. Hauréau dans le compte-rendu des registres de Boniface VIII. Recueil des bulles de ce pape publiées et analysées par MM. Digard, Faucon et Thomas).

Parmi ces bulles il en est une très curieuse relative à la lutte entre l'évêque et la commune de Laon en 1294 et que ne connaissait pas Augustin Thierry qui en a écrit l'histoire. Dans cette bulle toutes les circonstances de l'événement sont minutieusement décrites. Le pape donne raison à l'évêque et somme le roi d'abolir par décret la commune de Laon. Ce qui a été fait et n'a pas empêché plus tard Philippe-Auguste de se brouiller avec le pape.

Dans le même *Journal des Savants* (mars 1891). M. Haureau rend compte du catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France (t. 14) édité par Plon.

Il cite un commentaire sur les épîtres de Saint-Paul, par Anselme de Laon, « théologien fameux au XII^e siècle, mais dont la renommée n'a pas été durable, » dit-il et il ajoute : — « s'étant rendu dans la ville de Laon avec l'espoir d'apprendre de lui quelque chose, Abélard ne fut pas longtemps de ses auditeurs assidus : « de loin, dit ce dernier, c'est un bel arbre chargé de

feuilles ; de près il était sans fruits ou ne portait que la figue aride de l'arbre que le Christ a maudit. » On ne peut se défendre de souscrire à ce jugement après avoir lu quelques pages des commentaires qu'Anselme nous a laissés. Ils sont diffus, obscurs, et l'on y cherche vainement un trait ingénieux : *sta magni nominis umbra*, disait de lui Abélard. On a attribué maladroitement plusieurs de ses commentaires à Saint-Anselme, archevêque de Cantorbéry, qui n'eût que le nom de commun avec l'écolâtre de Laon.

Il est rendu compte de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Deux lectures nous intéressent particulièrement. Nous allons les résumer :

M. Pilloy, membre de la Société académique de Saint-Quentin, a lu une notice sur un instrument de musique trouvé en 1886, à Vermand, dans une sépulture du quatrième siècle. Cet instrument se compose de huit petites cymbales semblables à celles des tambours de basque : des viroles et une petite chaîne servant à consolider l'armature.

M. Pilloy a essayé de reconstituer cet instrument. Il en fait ressortir l'analogie qu'il présente avec celui qu'il a trouvé à Samson, près de Namur, dans la sépulture d'une jeune femme. Comme plusieurs chapeaux de cet instrument portent l'empreinte de l'empereur Maxilien Hercule, il ne peut guère remonter qu'au quatrième siècle. C'est une réminiscence du *sistrum* dont les Egyptiens se servaient dans leurs cérémonies religieuses.

Enfin, M. Louis Demaison, archiviste de la ville de Reims, a lu un mémoire sur les architectes de la cathédrale de Reims. Cet édifice a été attribué jusqu'ici

à l'architecte *Robert de Coucy*, sans aucune preuve sérieuse. Viollet-le-Duc s'est livré à une série de conjectures sans aucun fondement sur la part prise par cet artiste à la construction de la cathédrale. Quant à Villart de Honnecourt, si son album renferme des dessins de la cathédrale, rien ne prouve qu'il ait dirigé les travaux de l'édifice. Libergier, architecte de Saint-Nicaise de Reims, ne peut avoir été le maître de l'œuvre de Notre-Dame, malgré la ressemblance qui existait entre la façade des deux monuments, car son épitaphe, heureusement conservée, ne fait mention que de sa qualité d'architecte de Saint-Nicaise.

C'est dans le labyrinthe de la cathédrale, détruit au dix-huitième siècle, que l'on pouvait lire le nom des maîtres de l'œuvre. Le chanoine Cocquault, dans ses notes manuscrites conservées à la bibliothèque de Reims, a transcrit heureusement le texte des inscriptions du labyrinthe dont Jacques Cellier, artiste du seizième siècle, a laissé un dessin. Il résulte de ces documents que les maîtres de l'œuvre de la cathédrale se nommaient Jean le Loup, Jean d'Orbais, Bernard de Soissons et Gauchée de Reims, mais dans quel ordre faut-il placer ces quatre architectes ?

M. Demaison est d'avis que Jean d'Orbais dut commencer les travaux du chœur. Jean le Loup lui succéda en posant la première pierre des trois portails. Gaucher de Reims continua l'œuvre de son prédécesseur et Bernard de Soissons travailla aux travées de la nef.

Le labyrinthe de la cathédrale remontait à l'année 1290 environ : ses inscriptions permettent de reporter sur Jean d'Orbais l'honneur d'avoir conçu le plan de la cathédrale de Reims, dont *Robert de Coucy* n'est pas l'auteur, malgré les affirmations répétées de tant d'architectes.

Un membre signale une nouvelle découverte faite par M. Frédéric Moreau, sous les racines d'un chêne, à la porte d'Arcy, près Fère-en-Tardenois, d'un harnachement de cheval, dont on n'a pas encore déterminé l'époque.

On s'occupe ensuite, de l'excursion annuelle qui est fixée au lundi 22 juin et a pour but de visiter Vervins et ses environs.

M. Alexandre Michaux lit la notice suivante sur la vie et les travaux de M. Choron :

M. CHORON

La Société archéologique de Soissons a l'habitude de consacrer une notice biographique à ceux de ses membres actifs qu'elle a le malheur de perdre.

Elle ne pouvait manquer à cette tradition au respect de M. Choron, qui fut pendant plus de 30 ans notre collègue, et il y a quelques mois encore était notre président.

Pour parler dignement de lui, il aurait fallu un ami d'enfance, un condisciple des premières années, ayant connu et suivi la vie si laborieuse de M. Choron jusqu'à présent, et ayant pu apprécier, comme il le méritait, notre vénérable président d'honneur. Cela eût été nécessaire, pour rendre un juste hommage à sa mémoire, — et aussi pour l'intérêt de notre Société qui eut pu avoir dans son *Bulletin* un travail littéraire, consciencieux et fidèle

Bien que ne réunissant pas ces conditions, nous avons essayé d'être aussi exact que possible, et d'acquitter le tribut dû par la Société à son regretté président honoraire.



ETIENNE CHORON

1811-1891

M. Etienne Choron est né le 18 mai 1811, à la *Maison-Neuve*, commune de Puisieux, c'est-à-dire au milieu de cette belle forêt de Villers Cotterêts qu'il a toujours aimée, comme un souvenir de sa première enfance.

Ses parents, modestes et laborieux, (le père était garde forestier), ne connaissaient que la solitude, le travail et le devoir. Il a puisé là, avec l'air pur des grands bois qui donne la force et la santé, les premières notions de probité, d'honneur qu'il trouvait dans sa famille, cette simplicité de mœurs toute patriarcale qu'il conserva toujours, et cette timidité qu'il surmontait avec peine lorsqu'il se trouvait avoir à plaider devant le Tribunal, qui l'éloignait des réunions publiques et privées et lui faisait redouter les réceptions que tant d'autres recherchent par orgueil ou par vanité.

C'est dans cette forêt druidique qu'il passa son enfance, sous l'ombrage des chênes séculaires, c'est là qu'il rencontra pour la première fois Alexandre Dumas, plus âgé que lui de 8 ou 9 ans, suivant les chasses et allant à la pipée des oiseaux, seulement à cette époque Dumas inconnu ne faisait en aucune manière prévoir sa renommée universelle ; élève assez indiscipliné de l'abbé Grégoire, on ne le connaissait que comme le fils de la paisible marchande de tabac veuve du général.

Dumas se souvint plus tard du père de M. Choron. Il en parle assez longuement dans ses mémoires, mais il orne son récit de tout ce que lui suggère sa fougueuse imagination et d'une manière si fantaisiste qu'il est impossible de citer un passage.

M. Choron commença ses études au Petit-Séminaire d'Oulchy-le-Château d'abord, à celui de Laon ensuite, et les termina au Collège de Soissons. Parmi ses premiers condisciples se trouvaient M. Vallerand, de Moufflaye, qui devint président du Comice agricole de Soissons, M. l'abbé Pécheur, notre savant collègue,

M. Mayeux, ancien chef d'institution à Paris, et vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry, décédé lui-même il y a quelques jours, M. Bucaille, qui fut maître de pension à Villers-Cotterêts, et bien d'autres encore...

L'un de ses professeurs fut l'abbé Congnet, cet helléniste distingué dont on vénère toujours la mémoire.

M. Chorou était, en classe, un « piocheur », un élève intelligent, et eût de nombreux succès.

Son enfance, dans la forêt, lui avait donné une force physique, une souplesse, une agilité qui le faisait remarquer de tous ; il avait acquis une adresse peu commune aux exercices de récréation, aux jeux, à la course, etc., mais cela ne nuisait en rien à ses études qu'il fit d'une façon sérieuse et avec fruit.

Aussi passa-t-il brillamment son baccalauréat puis il alla à Paris, faire son droit.

C'est à Paris qu'il fut mis en relation avec Madame Duplessis, la belle-mère de Camille Desmoulins, la mère par conséquent de cette infortunée Lucile qui, comme Camille son mari, fut une des victimes de la Terreur.

Madame Duplessis voyait dans M. Chorou un jeune homme studieux et plein d'avenir ; elle aimait à le recevoir, à causer avec lui et se plaignait même qu'il n'allait pas la voir assez souvent.

C'était quelques années après 1830, cette dame, déjà âgée, se plaisait à raconter au jeune étudiant, les épisodes de la vie de Lucile, les souvenirs de ce passé terrible. Plus tard M. Chorou se rappelait ces confidences, et plus d'une fois, surtout dans sa dernière maladie, il nous en a entretenu. Ces visites à Madame Duplessis avaient laissé dans son esprit une trace profonde.

Un jour, un éditeur quelconque avait demandé les manuscrits de Camille Desmoulins, ses lettres et celles de Lucile, mais Madame Duplessis, ne voulant pas les

faire publier, confia le tout à M. Choron, pour mieux résister à l'insistance du publiciste.

Ce fait prouve quelle confiance avait su inspirer M. Choron, et dans quelle estime on tenait son caractère et sa loyauté malgré sa jeunesse, car il ne pouvait alors avoir guère plus de 25 ans.

Il posséda pendant quelque temps les précieux autographes, puis un scrupule le prit, une crainte si l'on veut ; il eut peur d'égarer une pièce et rendit le tout, sans en détacher une page, sans en profiter, sans même copier aucun document ni en faire l'analyse.

M. Choron nous parlait encore de cet incident quelques jours avant sa mort. Cette époque de sa vie semblait renaître pour lui, il s'y complaisait, la revoyait, avec l'encadrement doré de ses 25 ans ; il la faisait revivre, et paraissait se réchauffer encore aux purs rayons du beau soleil de son printemps.

Ces visites à Madame Duplessis et les conversations de ce vénérable témoin de la Révolution prouvèrent au jeune homme, avide de tout savoir et de tout comprendre, que les récits des historiens même les plus renommés ne sont pas toujours l'expression de la vérité. Il se dit alors que pour écrire l'histoire, il faut non seulement un grand talent, mais surtout une probité excessive, ne point avoir de parti pris, d'opinion préconçue, ne pas juger les événements ni les hommes à un point de vue exclusif et étroit, mais les voir de haut et de loin, ne rien laisser aux présomptions, aux suppositions qui, quelques vraisemblables qu'elles soient, sont souvent erronées.

Ce fut pour lui un grand enseignement dont il s'est toujours souvenu, aussi plus tard, lorsqu'il écrivait, même de petits articles pour notre Société, il n'avancait rien que preuves à l'appui et pièces justificatives en main. Cela lui occasionnait beaucoup plus de travail, de peine et de démarches, mais il n'était satisfait qu'à

cette condition et aimait mieux suspendre un travail, quand une pièce lui manquait, que de le produire douteux et de s'exposer à une réfutation.

Pendant qu'il faisait son droit à Paris, son compatriote Alexandre Dumas était tout rayonnant de gloire, mais leurs âges et leurs caractères n'étaient pas les mêmes, autant Dumas était expansif et tout imagination, aimant la lutte et le bruit autour de son nom, autant M. Choron recherchait l'obscurité, le silence du cabinet, l'étude, évitant tout ce qui pouvait appeler l'attention sur lui.

Dumas était, avec Victor Hugo, l'un des chefs de l'école romantique, écrivant l'histoire avec la fantaisie la plus large. M. Choron était resté classique, et n'admettait que la vérité historique.

Ils ne se virent pas ou se virent très peu à Paris, et Dumas, en tout cas, n'exerça aucune influence sur M. Choron qui continua à travailler toujours, à l'ombre, sans être ébloui par l'éclat de cette étoile fulgurante.

Est-il à dire que M. Choron n'ait pas rêvé pour lui un idéal quelconque, n'ait pas entrevu un avenir brillant ? Peut-être, mais il eût fallu payer de sa personne, se présenter lui-même et sa modestie l'en empêchait.

Il préféra suivre le sentier obscur mais plus sur qu'il s'était tracé, plutôt que d'essayer de gravir les sommets. Nous ne le blâmerons pas, au contraire.

Ses études de droit terminées avec succès, M. Choron revint et chercha à s'établir le plus près possible de son pays natal.

Le 17 février 1844, il reprenait l'étude de M. Plocq, avoué à Soissons, et quelques années après il épousait Mlle Virginie Wafflard, qui fut pendant plus de 40 ans sa compagne dévouée.

En 1848, il était nommé par ses concitoyens membre du Conseil municipal de Soissons, et ce mandat, qui

lui a été constamment renouvelé, il l'exerçait encore à son décès.

En 1870, pendant le siège de notre ville il est nommé vice-président de la Commission municipale, poste pénible et douloureux qu'il occupa sans faiblir, malgré la terrible responsabilité qui pesait sur lui.

En 1877, il fut élu député de l'arrondissement, et l'année suivante maire de Soissons.

Nous n'avons pas à nous occuper de M. Chorou, comme homme politique, pas plus du reste que de sa carrière judiciaire ou administrative.

Il nous suffira de dire que, dans toutes ses diverses fonctions, M. Chorou apportait un sentiment de justice, un sens droit, et ne décidait jamais qu'après un examen sérieux, approfondi, attentif, qu'avec la justification des preuves ; toujours guidé par sa probité incontestée, il déploya un grand dévouement, ne connut ni la haine, ni l'envie, resta sans cesse bon et serviable, et n'eut jamais un mot blessant pour personne.

Pour nous, nous devons nous borner à ses travaux archéologiques, dont notre *Bulletin* profitait seul.

Entré en 1859 dans la Société, M. Chorou suivait les séances mensuelles avec intérêt, malgré ses occupations, et dès 1861, il donnait à notre *Bulletin* la première partie d'un travail biographique sur Louis d'Héricourt, fondateur du *Journal des Savants*, avocat distingué, auteur d'ouvrages très estimés en leur temps et, ce qui était plus intéressant pour nous, né à Soissons.

M. Chorou a étudié ce compatriote célèbre dans sa vie et dans ses œuvres, dont il fait ressortir le mérite et l'utilité.

Il ne s'est pas borné à cela, il a voulu perpétuer à Soissons les traits du grand jurisconsulte.

Aussi, alors qu'il était maire de Soissons et député, en 1880, M. Chorou demanda au Ministère le buste de Louis d'Héricourt.

Il l'obtint et le fit exécuter par un jeune sculpteur du Soissonnais, M. Hiolin, artiste de mérite, dont une œuvre avait été remarquée à un Salon et primée d'une médaille d'honneur ; ce buste remarquable se trouve au musée de la ville.

En 1864, il nous donnait le premier chapitre d'un grand travail intitulé : *Recherches sur l'instruction primaire dans le Soissonnais*.

La deuxième partie a été publiée en 1866, deux ans après la première.

La troisième seulement en 1875 et 1878.

Cet ouvrage considérable est le fruit des plus patientes et des plus longues recherches ; les archives nationales, les archives du département de l'Aisne et des départements voisins, des villes et des communes, les anciennes minutes des notaires, et quantité de volumes ont été compulsés et notés, des pièces souvent uniques et inédites ont été analysées, traduites, extraites ou copiées.

On a peine à se figurer la somme de démarches que comporte un ouvrage tel que celui-là.

A chaque ligne, l'auteur se trouvait arrêté par un document indiqué et qu'il n'avait pas. Il le cherchait partout, ne craignait pas d'aller à Laon, à Compiègne, à Paris ou ailleurs, pour voir par lui-même, et il était heureux quand il pouvait trouver.

Alors, il se mettait à écrire, et comme il désirait toujours la perfection, il n'hésitait pas à corriger sans cesse, à recommencer même les parties déjà rédigées.

Son style était serré, clair, précis, et malgré cela, parfois il l'eut désiré plus limpide, plus parfait. Il était difficile pour lui-même, plus que pour les autres.

Une quatrième partie de ce travail capital reste à paraître. M. Choron avait réuni tout ce qu'il avait pu découvrir, et il possédait de nombreuses notes et des documents précieux qui eussent suffi à tout autre,

mais il espérait en découvrir encore de nouveaux et son œuvre reste inachevée malheureusement et ne peut être terminée par personne.

Notre *Bulletin* contient encore d'autres œuvres de M. Choron, notamment :

Une notice sur l'ancienne corporation des charrons en notre Ville,

Les grottes et le camp de Pasly,

Le tortoir et Saint-Nicolas aux-Bois,

Les comptes communaux de Vailly au XIII^e siècle,

Le rétablissement des fonctions de maire à Soissons au XVII^e siècle, etc.

Tous ces travaux avaient pour base des pièces authentiques, inédites, et n'étaient jamais la reproduction d'auteurs anciens. Il étudiait les documents originaux, les soumettait à une saine critique, les commentait et en tirait les conclusions logiques et sûres.

Entre temps M. Choron se faisait un devoir d'assister régulièrement aux séances du Conseil municipal, où souvent il était chargé de rédiger des rapports importants, et aux séances de la commission administrative des hospices, dont il était membre.

Il y manquait rarement, même étant malade, et ses avis étaient toujours écoutés comme étant dictés par la sagesse et la justice.

Absolument désintéressé pour lui-même, il n'eût jamais en vue que l'intérêt général, alors que par sa situation il aurait pu, comme tant d'autres, recueillir certains bénéfices personnels, il refusa toujours de prêter son nom à quelque entreprise douteuse.

Il ne demanda même pas un de ces titres honorifiques si recherchés et auxquels ses services et ses travaux lui donnaient droit. Il ne fut décoré d'aucun ordre, pas même de la palme académique.

Il ne demanda jamais rien pour lui.

En 1875, M. Choron, toujours soucieux de faire

connaître les richesses artistiques de notre ville, proposa d'envoyer le tableau de Rubens, l'adoration des Bergers qui orne la cathédrale, à l'exposition ouverte à Paris, pour les plus remarquables tableaux de province.

Vers cette époque, il publia une intéressante Notice sur la fausse porte Saint-Martin, souvenir de Soissons au Moyen-Age, disparu aujourd'hui.

Peu de temps après, il s'occupa de la biographie de Poiteau, le célèbre jardinier, né à Ambleny et dont les œuvres sont très appréciées des spécialistes.

Grâce à M. Choron, la ville put acquérir pour la bibliothèque, le grand ouvrage de Poiteau, sur les fruits, orné de magnifiques dessins, coloriés à la main.

Il a fait copier par M. Paul Laurent, le portrait de Poiteau pour le musée.

On lui doit encore la conservation des lettres autographes de Marceau écrites par ce général alors qu'il commandait l'armée de Sambre-et-Meuse. Ces lettres étaient en la possession d'un de ses amis qui est mort en Afrique et pouvaient être perdues pour nous.

M. Choron avait même l'intention de publier un travail sur le général et il avait recueilli de nombreux renseignements pour cela.

En 1881, M. Choron donna sa démission de maire et rentra dans la vie privée, il continua ses études archéologiques avec plus d'ardeur que jamais.

En 1883, M. de la Prairie qui était notre président depuis l'origine de la Société (1847) ayant cru devoir en raison de son âge, donner sa démission, M. Choron fut élu à sa place, et ce titre lui fut renouvelé chaque année jusqu'en 1891, c'est-à-dire jusqu'au premier janvier dernier. En ce moment, affaibli par la maladie, il exprima la volonté formelle de résigner ses fonctions et ses collègues lui conférèrent le titre de président d'honneur.

En 1887, M. Choron avait été frappé au cœur par la perte de sa compagne si douce et si vénérable. Il y fut très sensible et peu de temps après sa santé déclina. En 1890, il tomba sérieusement malade ; malgré le rude hiver, sa forte constitution paraissait avoir vaincu la maladie et il était revenu à nos réunions, il assista à nos séances jusqu'aux dernières limites de ses forces, trouvant dans ces délassements de l'étude une diversion à ses souffrances et au deuil qui l'attristait lorsque, tout à coup, presque subitement, le dimanche 26 mai au matin, il succombait, dans sa 79^e année, entouré de tous les soins et de l'affection de ses enfants qu'il aimait tant, qui faisaient son orgueil et sa joie, et qui furent la consolation de ses dernières années.

. Voici maintenant la liste des travaux de M. Choron, publiés dans les *Bulletins* de la Société archéologique :

1^{re} SÉRIE DES BULLETINS

- Biographie de Louis de Héricourt*, tomes xv et xvi.
Fête de l'Être Suprême à Dommiers, t. xvii.
Les Grottes et le Camp de Pasly, t. xvii.
Recherches historiques sur l'Instruction primaire dans le Soissonnais, t. xviii.
Le Tortoir et Saint-Nicolas-au-Bois, t. xviii.
Comptes communaux de Vailly au 13^e siècle, t. xx.
Sur une lettre de Henri IV, t. xx.
Deuxième partie des Recherches sur l'Instruction primaire, t. xx.

2^e SÉRIE

- La fausse Porte Saint-Martin*, t. v.
Recherches sur l'Instruction primaire dans le Soissonnais, t. vi, ix et x.
Suite de la Notice sur Louis d'Héricourt, t. xii.
Biographie de Poiteau, t. xiii.

La Corporation des Charrons, t. XIII.

Compte rendu des travaux de 1884, t. XIV.

Notice sur M. Bourbier, t. XV.

*Rétablissement des Fonctions de Maire à Soissons au
17^e siècle*, t. XV.

Rentrée du Collège de Soissons en 1792, t. XVIII.

Discours au Congrès archéologique, t. XVIII.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : BRANCHE DE FLAVIGNY.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE

Lundi 6 Juillet 1891

Présidence de M. le Vicomte de BARRAL, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Bulletin* de la Société des antiquaires de la Morinie, t. 8, 157^e livraison, Janvier à Mars 1891.
- 2° Société archéologique de Bordeaux, t. 14, 2^e et 3^e fasc., 1889.
- 3° *Romania*, t. 20, n° 78, Avril 1891.
- 4° *Revue des travaux scientifiques*, t. 10, n° 11, 1890.

5° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, 4° série, t. 1, 4° fasc. 2° semestre, 1890.

6° *Revue* des études grecques, t. 4, n° 13.

7° *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, 1890.

8° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 11° vol., 4° liv., Juillet 1891.

9° Société havraise d'Etudes diverses, les 4 trimestres de 1890.

10° *Bulletin* de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1890, 2° série, t. 19, les 4 livraisons.

11° *Bulletin* de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, table des 10 premiers volumes.

12° *Bulletin* de l'Association philotechnique, Juin et Juillet 1891, n°s 6 et 7.

13° *Bulletin* historique du Comité des travaux historiques, 1891, n° 1.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

La correspondance renferme, entre autres choses, une lettre de la Société pour l'avancement des sciences contenant l'invitation au Congrès de Marseille.

Parmi les ouvrages offerts et déposés on remarque :

Dans le dernier *Bulletin* de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France nous trouvons un extrait du journal tenu aux capucins du Marais à Paris par le père Furcy, contenant le récit du voyage que le czar Pierre le Grand fit à Paris en 1717.

Le grand-duc de Moscovie passe par Dunkerque, Calais, Boulogne, Abbeville et Saint-Denis, arrive à Paris le 7 mai, y reste jusqu'au 19 juin.

Le 20 juin il quitte Paris et va coucher chez le marquis de Livry, au château de Raincy.

Ici nous copions :

« Le 21, partant de Raincy, il trouva sur la route plusieurs détachements des compagnies de mousquetaires qui l'ont accompagné jusqu'à Soissons.

« Le 22, à Reims....

Puis à Charleville ; il s'embarqua sur la Meuse et sortit du royaume pour la Flandre.

Une lettre de M. de Nointel, intendant de Soissons, est relative au passage du czar Pierre le Grand en notre ville. Cette lettre porte la date du 19 juin 1717. Elle est citée par MM. Périn, 1^{er} vol., bibliographie 2970, et Paris, cabinet historique, 11, 52 :

J'ai esté, Monsieur, tous ces jours cy, aussy incertain que vous du départ et des lieux de séjour du czar, et quoique j'en aye eu des nouvelles par deux differends courriers, je ne suis pourtant pas encore aussy bien instruit que je voudrois l'estre, et qu'il seroit à propos que je le fusse. Le premier courrier que je fis partir mercredy et qui revinst jedy au soir m'apprist que le jour de son départ estoit fixé à dimanche, et qu'il irait concher ce jour-là à Livry pour en partir lendemain et reprendre la route de Soissons et Rheims. Mon second courrier qui partist hier et qui est revenu ce matin n'ayant esté qu'à Nantüeil où il a trouvé les fourriers du czar, à ce qu'il m'a dit, mais je ne doute pas que ce ne soit ceux du Roy, m'a rapporté qu'il coucheroit dimanche à Livry et le lendemain à Villiers Cotterets ou à Soissons ; dans cette incertitude j'ay donné ordre que dans tous les lieux où il changeroit de chevaux, on tint force viandes, beaucoup de vin et de bierre, et toute sorte d'autres provisions prestes, en cas qu'il luy prist fantaisie d'y rester ; au surplus, puisque j'ay fait les frais de luy faire preparer un appartement et un souper dans lequel il y aura bien de la grosse viande, des jambons, des langues et du pain bis, car il est bon de vous faire remarquer que cela est fort de son goust, je tacheray de l'amener à Soissons. J'auray soin en mesme tems de vous mander ce

que j'auray pû apprendre de sa marche, afin que vous ne soyez point surpris. Je puis vous dire par avance que de la façon dont il marche, il sera bien prest de Rheims mardy au soir, supposé qu'il soit icy et qu'il ne s'avise pas d'y séjourner. Quant au cérémonial, M. le mareschal d'Uxelles, en me mandant qu'il partoît dimanche, et qu'il ne pouvoit me dire ny où il coucheroit, ny où il disneroit, m'a marqué que l'intention de la cour estoit qu'on luy fist tous les honneurs que l'on a coutume de rendre aux testes couronnées, c'est à dire que toutes les compagnies le complimentassent en corps, que l'on tirast le canon dans les lieux où il y en auroit, et que l'on mist la bourgeoisie sous les armes ; j'ay déjà mesme averty toutes les compagnies de cette ville, elles se présenteront en cas qu'il veuille bien les recevoir, ce qu'il pourra bien ne pas vouloir, Sa Majesté estant très fantasque. Soyez seur, au reste, que je vous avertiray exactement de ce qui se passera, et que personne n'est avec plus de respect que moy, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

DE NOINTEL.

A Soissons, ce 19 juin 1717.

On se souvient de l'inscription funéraire d'un soldat romain trouvée à Ambleny et décrite par M. Joffroy (vol. 15, 2^e série, page 23).

M. Héron de Villefosse, appelé à examiner deux pierres du même genre trouvées à Châlons-sur Marne en 1890, compare les diverses inscriptions et cherche à quelle époque et à quelle occasion les détachements ont été établis dans nos contrées (*Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne*, 1890, p. 132).

D'après l'itinéraire d'Antonin (n^o 391) la grande voie de l'Italie à la Grande Bretagne traversait la Gaule. De Milan, elle passait à Vienne, Lyon, Autun, Troyes, Châlons-sur-Marne, Reims, Soissons, Amiens et Boulogne-sur-Mer.

Cette route a été traversée par Julien et son armée en 356, lors de sa brillante campagne en Gaule où il

repoussa les barbares qui, de toutes parts, menaçaient les frontières.

M. de Villefosse pense que c'est après cette campagne que des détachements de cavalerie furent établis et que les épitaphes des cavaliers seraient contemporains de ces événements.

Au nord-ouest de Reims, le long du chemin de la Barbarie, M. Auguste Longnon a su retrouver dans les noms de lieux actuels, le souvenir des dénominations ethniques des cavaliers auxiliaires chargés de garder la route. « Grâce à ses judicieuses remarques on connaît la composition des détachements qui défendaient l'entrée de la capitale de la deuxième Belgique pendant que les cavaliers dalmates occupaient Châlons. Il lui a suffi de jeter les yeux sur une carte des environs de Reims pour connaître la composition de ces corps de cavalerie dont les localités de Sermiers (Sarmatæ), Gueux (Gothi), Bourgogne (Burgundi), Villers-Franqueux (Franci), Auménancourt (Alamani), nous ont conservé les noms. Le long de la même grande voie après avoir passé Reims et Soissons, au village actuel d'Arlaines, on rencontrait aussi un poste défendu par des cavaliers Voconces. (A la Vocontiorum) dont une inscription (celle d'Ambleny) nous atteste la présence. »

M. Vauvillé donne lecture :

1^o D'une note sur la station gallo-romaine de Lesges, où l'on découvrit un important trésor composé de bijoux et de 2,300 monnaies romaines.

2^o D'une note sur des monnaies de :

Yves de Nesles, comte de Soissons de 1164-1178.

Raoul, comte de Soissons, de 1180-1237, trouvées dans la plaine de Soissons.

3^o Enfin il signale un atelier quaternaire de taille de grès à Presles-et-Boves.

Station gallo-romaine de Lesges

Sur le milieu du plateau de la montagne de Lesges, au lieudit *le Gué de Couvrelles*, on remarque sur une assez grande superficie, dans les terres cultivées, des fragments de larges tuiles à rebords et les débris très caractéristiques de l'époque gallo-romaine, qui indiquent bien une station de cette époque.

Découverte de bijoux et de monnaies romaines. — Le 28 mars dernier, sur l'emplacement de cette station ou villa, un ouvrier de M. Minelle, propriétaire du terrain, découvrit en labourant un vase brisé par le soc de la charrue.

Ce vase contenait un trésor de l'époque gallo romaine, composé de :

Une bague en bronze.

Une bague en or ornée sur le tour de petits rayons parallèles.

Une bague en doublé or, portant une pierre bleu gravée (améthyste ?) et des ornements sur le tour.

2334 monnaies romaines presque toutes en argent ou billon.

J'ai remarqué dans cette trouvaille des pièces de :

Antonin le Pieux, — Marc-Aurèle, — Septime Sévère, — Julie Domne, — Geta, — Caracalla, — Elagabale, — Julia Mæsa, — Julia Paula, — Alexandre Sévère, — Gordien le Pieux, — Philippe père, — Otacilie, — Philippe fils, — Trajan Dece, — Trébonien Galle, — Volusien, — Emilien, — Valérien père, — Gallien, — Salonine, — Postume, — Maximin Daza.

Et d'autres monnaies que le manque de temps m'a empêché de bien examiner.

L'ensemble de cette trouvaille permet de supposer que ce trésor a été abandonné dans la première moitié du quatrième siècle, comme l'indique la monnaie de Maximin mort en 313.

Atelier quaternaire de taille de grès de Presles-et-Boves

Dans la séance du 7 juillet 1890, j'ai eu l'honneur de vous entretenir au sujet d'un vaste atelier préhistorique de taille de grès, qui se trouve sur la montagne et la commune de Chivres.

Cette année j'ai continué mes recherches sur les ateliers préhistoriques de même roche, j'ai pu, en avril dernier, explorer un atelier très important qui se trouve sur la montagne et sur le territoire de Presles-et-Boves.

Situation. — En arrivant sur la montagne de Presles-et-Boves, du côté de Chassemy, l'endroit où on commence à remarquer des éclats de grès se trouve à environ 200 mètres à l'est du bois de la Voie (1). Les mêmes éclats se continuent dans la direction du nord-est, dans le sens de la longueur, en suivant presque le chemin de traverse de Chassemy à Presles ; ou a peu près en allant vers la direction des peupliers indiqués, sur la carte du Ministère de la Guerre (2), près la côte 169 d'altitude. Le sens de la largeur s'étend au nord et au sud du chemin dont il vient d'être question.

Superficie et altitude du sol où on rencontre le plus de grès. — L'endroit où l'on trouve beaucoup d'éclats et même des instruments en grès, doit comprendre une superficie d'au moins 6 à 8 hectares. Une grande pièce de terre, ensemencée en seigle, m'a empêché de pouvoir fixer approximativement la surface où ces débris sont fréquents.

(1) Probablement bois se trouvant sur la Voie ou chemin de Chassemy à Presles.

(2) Carte au 1/80.000.

L'altitude du sol peut varier, d'après la pente du terrain, de 153 à 158.

Nature du grès. — Le grès qui a été employé provient généralement de plaquettes qui variaient de 1 à 5 centimètres d'épaisseur, il est fortement lustré, quartzeux et à ciment siliceux. D'après M. Stanislas Meunier il renferme des fossiles du genre *Psammobia*, ressemblant beaucoup aux coquilles des grès moyens de Beauchamp à l'étage duquel ils paraissent se rapporter. Ce grès paraît être du genre d'un grand nombre de pièces, de même roche, dites chelléennes, que l'on trouve dans les gisements quaternaires des vallées de la Vesle et de la rivière d'Aisne.

Industrie. — Les 32 pièces recueillies par moi à l'atelier de Presles-et-Boves comprennent :

1° Quatre percuteurs. Ces instruments sont bien différents de ceux qui ont été généralement employés à l'époque néolithique, ceux-ci n'ont servi à frapper que d'un seul côté ; au contraire à l'époque de la pierre polie cet instrument servait presque toujours sur tous les sens. La même particularité se remarque sur le seul percuteur que j'ai recueilli en 1890 sur l'atelier de Chivres.

2° Deux nucléus ;

3° Des éclats très caractéristiques de taille ; dont quelques uns très minces ;

4° Des fragments de lames de faible épaisseur ;

5° Un retouchoir ;

6° Enfin deux pièces triangulaires imitant la scie. Les deux derniers instruments se rapportent à une forme qui est assez commune dans les gisements quaternaires de la vallée de l'Aisne, ils sont très communs à Cœuvres. J'ai aussi recueilli une pièce du même genre à l'atelier de Chivres.

Toutes ces pièces ont été présentées par moi à la

Société d'Anthropologie de Paris dans la séance du 7 mai 1891 (1).

Mode de taille. — L'emploi de grès en plaquette avait le grand avantage de rendre la fabrication beaucoup plus simple et plus facile, que dans les ateliers où on se servait de roches plus épaisses, comme à Chivres par exemple.

A Presles il suffisait souvent d'éclater, de chaque côté de la plaquette, certaines parties pour donner la forme désirée à l'instrument que l'on voulait faire.

Cet avantage a été recherché pour d'autres ateliers comme je l'ai démontré à la Société d'Anthropologie de Paris (2), au sujet de pièces dites chelléennes provenant du gisement quaternaire de Mont-Notre-Dame. Les pièces de Mont-Notre-Dame proviennent certainement d'un autre atelier que celui de Presles, où le silex d'eau douce en plaquette était employé.

Origine de l'atelier. — Comme on le voit les pièces recueillies, a elles seules, ne permettent pas de dater l'atelier de Presles.

Des déblais faits pour exploiter une carrière de moëllons, située un peu au sud du chemin de Chassemy à Presles, me permirent de constater que le limon rouge déposé au-dessus des couches superposées de marne et de calcaire grossier, contient dans toute l'épaisseur du limon, variant de 60 à 80 centimètres, des éclats et des fragments de plaquettes de grès du même genre que ceux que l'on trouve sur la surface du sol.

Cette constatation permet même de croire que les éclats, ou débris de fabrication, ont été déposés dans

(1) *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, volume 1891,

(2) *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, volume 1891, page 79.

le limon lorsque les eaux étaient à ce niveau, ou lorsqu'elles se seraient retirées pour revenir ensuite.

Les éclats de grès proviennent donc de roches qui ont été taillées soit sur place, après divers retraits successifs des eaux, soit à un niveau un peu supérieur ; dans ce dernier cas les eaux auraient roulé, un peu au-dessous du niveau de l'atelier, les éclats et les instruments que l'on rencontre. Cette dernière hypothèse n'a rien d'étonnant, car on trouve aussi dans la partie la plus élevée du plateau (altitude de 165 à 168 m.) des fragments de grès du même genre.

Conclusions — Il est donc permis de conclure que l'atelier de Presles et-Boves est bien un atelier de l'époque quaternaire.

M. Alexandre Michaux lit le compte-rendu de l'excursion faite à Vervins le lundi 29 juin dernier :

Excursion de la Société Archéologique de Soissons

Lundi dernier 29 juin la Société archéologique de Soissons a fait son excursion annuelle. Cette année elle avait choisi Vervins, et la Thiérache.

Nous prenons le train à 6 heures du matin à Soissons et à 7 heures nous sommes à Laon, puis nous repartons pour Vervins.

En passant on examine les villages épars dans les plaines tantôt à demi cachés dans les bois, tantôt rayonnant dans un cadre de verdure, tous protégés par leur église qui semble un pasteur au milieu des brebis de son troupeau, et du haut de son clocher les suit, les voit, les embrasse, les garde.

Voici les trois Barenton, Dercy, Voyenne, etc., puis Marle et son élégante église, que l'on a appelée une miniature de la cathédrale de Laon, de la deuxième moitié du XII^e siècle ; voici Lugny, Saint-Gobert, enfin Vervins.

A la descente du train, nous sommes reçus par le président de la Société *La Thiérache* et plusieurs membres, et aussitôt sans perdre de temps, nous déambulons à travers la ville. Nous jetons d'abord un coup d'œil d'ensemble sur cette antique cité construite toute en brique, avec des toits bleus d'ardoise. Les rayons du soleil éclairant les murs donnent à la ville une teinte rose d'un bel effet et qui contraste singulièrement avec nos massifs édifices de pierre, éblouissants de blancheur dans leur jeunesse, mais noircis par la poudre des siècles. Ici, tout paraît rose et gai, souriant et léger, pimpant et gracieux, les antiques constructions même ne semblent pas vieillir. Au milieu de ces murs de pourpre ou d'incarnat, de ces contrevents verts, de ces toits d'azur, sous ce ciel indigo, on s'étonne d'abord, on est surpris, et malgré soi on se sent rajeunir, comme Dante, rencontrant Virgile, avant d'entrer dans les ténébreux cercles de son enfer.

Avec nos savants collègues du Vervinois, nous faisons un cours rapide d'histoire locale, *de visu*.

Voici la vieille voie de Reims à Bavay, sur laquelle était l'antique Verbinum, découverte par le regretté M. Papillon, et décrite par M. Mennesson, avec une grande érudition et un charme infini.

En 1870 on a découvert les fondations d'un théâtre gallo-romain.

Dans la ville, nous voyons en passant l'hôpital reconstruit en 1703.

Un peu plus haut la porte Marloise, l'ancienne entrée de la ville, ce qui nous donne l'occasion de visiter les

vieux remparts, construits en 1163 par Raoul de Coucy, et détruits en grande partie au XVIII^e siècle.

Ces remparts consistaient en une muraille de grès de 5 à 6 pieds d'épaisseur et de 15 à 20 de hauteur flanquée de 22 tours plus élevées et entourées de fossés larges et profonds. On entrait par trois portes garnies de ponts levis et de herses.

Un débris de tour d'enceinte se trouve dans le jardin à plusieurs étages de l'agréable habitation de M. le docteur Penant qui, avec beaucoup d'amabilité, veut bien nous en faire les honneurs ; à côté, la demeure si moderne de M. Flem, véritable musée de céramique, des chambres toutes tapissées d'assiettes, de vases, de faïences. Les Sinceny, Rouen, Nevers, Delft, ne font pas mauvaise figure à côté du Vieux-Sèvre, du Saxe, des porcelaines de Chine et du Japon.

Non loin de l'Hôtel de Ville se trouve la maison où est né Jean Debry, le plénipotentiaire qui faillit être assassiné à Rastadt en 1799.

L'Hôtel de Ville construit en 1823, contient dans son grand salon un musée de tableaux dont plusieurs assez remarquables, les portraits des Guises, entre autres du Balafré, une copie faite par Mlle Watelet d'un tableau du musée de Versailles représentant la paix de Vervins de 1598, etc.

Dans le musée, M. Rogine, l'éminent géologue, a recueilli de nombreux échantillons des roches et des fossiles trouvés dans les environs et provenant des terrains silurien, dévonien, carbonifère, pénién, puis des terrains secondaires, triasique, jurassique et crétacé et des terrains tertiaires. Cette collection réellement remarquable est classée avec une méthode et une science sûres.

Le Vieux-Château construit en même temps que les remparts, en 1163, faisait partie des fortifications auxquelles il servait de renfort. Il a été restauré au

XVI^e siècle, on y voit une arcade en briques de plein cintre dans la seconde cour (du XVI^e siècle).

Il ne resterait de la construction primitive qu'une partie du corps de logis principal ainsi que les tours dont on a retrouvé les vestiges. Les arcades en briques font supposer que le bâtiment a été élargi par une galerie donnant accès dans les appartements. La façade de la seconde cour, la tour des archives, la chapelle et le grand escalier orné d'une rampe de fer sont du XVI^e siècle. Les deux grandes salles du bâtiment parallèle à l'église sont encore plus récentes.

Donné en 1721 à la ville par Louis de Comminges pour y établir un collège, rendu par la ville, il a été redonné à elle par le duc de Coigny en 1801.

Le Château Neuf construit en 1560, par Jacques II, bâti en briques était l'habitation des Coucy-Vervins. Il a la forme d'un carré auquel les pavillons saillants des angles et les toits aigus donnent un caractère féodal. Ses proportions sont plus restreintes que celles du Vieux Château qu'il était destiné à remplacer.

C'est la sous-préfecture actuelle.

La paix de Vervins de 1498 a été signée dans le grand salon du premier étage. C'est la chambre de la Paix.

Une autre pièce est la chambre où l'un des Comminges resta cloîtré, enfermé volontairement pendant sept ans sans en sortir un seul jour ; on l'appelle la Chartreuse.

Il restait couché une partie de la journée et s'occupait principalement à faire de la tapisserie.

Dans la tour du jardin, se trouve une plaque de cheminée très ornée du XVI^e siècle. Elle a plus d'un mètre de hauteur, et représente un portique de colonnes cannelées flanqué de deux consoles, surmonté d'un fronton plein-cintre garni de fleurs, de fruits, de lézards, de couleuvres, etc. Au-dessous un Hercule et à la base, deux femmes en cariatides. Au milieu un écu aux armes de Coucy, de vair et de gueules.

Dans le jardin, sous un massif d'arbustes, une pierre sculptée en marbre bleu d'Etrœungt, portant en relief un écusson aux armes de René du Bec de Wardes et d'Isabeau de Coucy, sa femme, c'est-à-dire fuselé d'argent et de gueules qui est de Wardes et parti de vair et de gueules de six pièces qui est de Coucy.

Enfin un cippe funéraire à la mémoire « d'honorable personne, François Fossier, conseiller du roi, décédé le 23 janvier 1699. »

L'église de Vervins d'un genre tout particulier est fort intéressante.

Le chœur et le sanctuaire sont de la fin du XII^e ou du commencement du XIII^e, le reste est du XVI^e siècle.

A la suite de l'invasion espagnole de 1552, Vervins fut presque entièrement détruit par l'incendie ; l'église souffrit aussi beaucoup : « Les charpentes enflammées s'affaissaient sur les voûtes, dit M. Amédée Piette ; il ne resta debout que les quatre murs de l'édifice. »

On reconstruisit l'église bientôt après. Le clocher central détruit fut remplacé par le donjon actuel dû, pense-t-on, à Jacques II de Coucy-Vervins, qui mourut en 1587.

Les verrières anciennes ont été détruites, celles actuelles commencées en 1871 par Maréchal de Metz sont fort belles. Le portail d'ordre Corinthien élevé à la fin du XVIII^e siècle a été remplacé en 1876, l'abside demi circulaire a été détruite en 1871.

Ce beau monument entretenu avec beaucoup de soins, contient deux splendides tableaux de Jouvenet, l'un le *Repas de Jésus chez Simon le Pharisien*, a 8^m50 de long sur 5^m20 de haut, l'autre, *Jésus au jardin des Oliviers*, 2^m50 sur 3^m40.

Ce dernier malheureusement placé entre deux fenêtres, à faux jour, est difficile à voir.

L'heure passe et c'est avec plaisir que l'on se dirige vers l'hôtel du *Grand Cerf*, tenu par M. Charles Dée,

où un déjeuner très confortable et très bien servi, nous redonne des forces nouvelles.

Au champagne, M. Mennesson, président de la Société de Vervins, a porté un toast à la Société de Soissons et à son président.

M. le vicomte de Barral, président de la Société de Soissons, a vivement remercié M. Mennesson et les membres de la Société *La Thiérache*, de l'accueil si sympathique, si gracieux qui nous était fait et dont nous avons tous été fort touchés.

A la fin du repas, l'historien de Mondrepuis et d'Hirson, M. Desmazures, vient nous saluer un instant et est accueilli cordialement.

Après le déjeuner, nous montons en omnibus et fouette cocher, nous voilà en route pour la seconde partie de notre excursion.

La pluie qui tombait à Vervins cesse bientôt, et le temps reste couvert, pour nous permettre de tout visiter sans souffrir des rayons ardents du soleil.

La première halte est à la Bouteille, ainsi nommée à cause des fabriques de bouteilles qui y existaient dès le XV^e siècle ; l'église, bâtie en grès, fut édifiée sous Henri II par l'abbé de Foigny. Elle était, à l'origine, flanquée de tours à chaque angle, du moins trois de ces tours furent bâties ; la quatrième fut remplacée par un mur en grès de 2 mètres de large établi à cheval sur l'angle et s'élevant jusqu'à la toiture. Le clocher était à l'origine une flèche élégante à huit pans, mais elle se trouve enfermée aujourd'hui dans le clocher actuel. M. l'abbé Viéville explique ainsi ce fait : « Lors de la triangulation de la carte de France, en 1821, les officiers d'état-major en firent un centre d'observations. On ne démolit pas l'ancienne flèche, on ôta seulement les ardoises et les feuilletés et on l'enferma dans une charpente à quatre pans, laquelle paraissant trop élevée

aux habitants qui craignaient pour leur église, fut quelques années après racourcie de 5 à 6 mètres. »

Plusieurs pierres tombales existent encore, mais la pièce la plus curieuse est l'ancien calice de l'abbaye de Foigny : il est en vermeil, façonné et ciselé à la main par un artiste du XV^e siècle.

De là nous allons voir l'emplacement de cette fameuse abbaye de Foigny, si célèbre et si florissante jadis et dont il ne reste plus que des débris informes de muraille. Une nouvelle chapelle en brique est construite au milieu abritant une belle pierre tombale.

Foigny

Barthélemy de Vir, issu des comtes de Bourgogne, était évêque de Laon, au commencement du XII^e siècle ; sur l'offre de Barthelemy, Saint-Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux, envoya à Foigny, qui appartenait alors à l'abbaye de Saint-Michel et que celle-ci céda à l'évêque de Laon, 12 religieux ayant à leur tête Renaud (1121).

Foigny était de l'ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux. L'abbaye avait pour armes d'argent à 3 roses de gueules, 2 — 1, en l'honneur de la Vierge.

Au XII^e siècle, sous Gossuin abbé, eut lieu un orage légendaire. — Le Christ, dit-on, placé au milieu de la nef face à l'occident se retourna vers les moines priant dans le chœur, et l'orage s'apaisa aussitôt, depuis lors, contrairement à l'usage, le Christ de l'église resta tourné vers l'orient.

Robert de Coucy, oncle de Jacques II, seigneur de Vervins (XVI^e siècle), fut abbé de Foigny ; sur sa tombe à Vervins on lit : *In te Domine speravi non confundat in æternum*. 1569 — Son cœur est à Foigny dans un cœur de plomb.

L'abbaye de Foigny était très riche : à un moment donné, elle possédait 12.000 hectares de propriétés, 14 moulins à blé et 14 usines diverses et deux ardoisières.

On voit aussi la tombe de Barthélemy ; quoique mort au XII^e siècle, sa pierre est du XIV^e. Il s'était démis de son évêché et s'était retiré comme moine à Foigny.

Beaucoup de seigneurs de Vervins et autres y furent enterrés, notamment Enguerrand III, de Coucy, qui mourut d'un accident en traversant le Vilpion en 1242, et Raoul I^{er}, seigneur de Vervins, tué à Ascalon, ou Acre, en 1191, dont la pierre tombale a été retrouvée à Origny par M. Ed. Piette, chez M. Dentier-Gauchet. L'écusson qui y figure est en accolade et frustre : il devait porter *fascé de vair et de gueules de six pièces*, armes des Coucy.

Dom de Lancy, né à Aubenton, prieur de l'abbaye (XVII^e siècle), a laissé une histoire de Foigny imprimée, qui est aux bibliothèques de Saint-Quentin et Laon. Aux archives de l'Aisne, on a de lui un historique en manuscrit des domaines de l'abbaye.

On assure que Bernier, acquéreur de l'abbaye à la révolution, aurait en 1797 par l'entremise de deux curés, transporté les restes de Barthélemy, dans la chapelle du bienheureux Alexandre, dont les restes en furent jetés en 1793, contre le mur sud de la chapelle.

C'est tout ce qu'on voit de cette abbaye due à Barthélemy de Vir, évêque de Laon, au XII^e siècle, et que visitait souvent saint Bernard. On montre encore le chemin que suivait cet illustre abbé de Clairvaux pour venir de Vervins, et qui s'appelle encore le chemin de saint Bernard.

Cette promenade nous fait admirer le magnifique paysage de la vallée du Thon.

Voici maintenant Origny-en-Thiérache. M. Michaux, juge de paix à Soissons, veut bien nous offrir, dans son agréable demeure, un rafraîchissement, accueilli avec reconnaissance et qui nous permet d'adresser nos hommages à Mme Michaux, toujours aimable et gracieuse.

L'église d'Origny est le type complet des églises fortifiées de la Thiérache. Elle possède encore ses quatre tours. Elle servait autrefois de refuge et de forteresse pendant les incursions si fréquentes sur nos frontières.

Voilà la description qu'en donne M. Mennesson :

Origny-en-Thiérache

La façade de l'église d'Origny offre l'aspect d'une forteresse imposante élevée sur une légère éminence. C'est un donjon rectangulaire en pierre, avec des restaurations en briques, accompagné en avant de deux tours également en briques dont le soubassement en grès ne mesure pas moins de cinq mètres de diamètre au ras du sol, et surmonté d'un toit pointu à quatre pans.

Les constructions qui s'étendent derrière le donjon affectent la forme de la croix. Le bas-côté gauche s'arrête en arrière du donjon, et sur son pignon occidental se détache un petit machicoulis qui s'ouvre au-dessus d'une porte à linteau cintré, aujourd'hui bouchée. En retour d'équerre, au bas du donjon, on voit une arcade ogivale murée qui est formée de deux pieds-droits et d'un double rang de claveaux à section carrée. Sur une des briques de la tour voisine, on lit, gravée dans la pâte, la date de 1606. Dans le parement de cette même tour sont encastrées deux pierres portant chacune en relief une de ces croix à branches égales que, suivant Viollet-le-Duc, on sculptait souvent, sous la période romane, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur sur les parements des contre-forts. Lorsqu'on éleva les tours, en 1606 comme nous venons de le voir, on dut arracher les contre-forts dont les nouvelles constructions allaient prendre la place ; et les croix que portaient les parements des contre-forts furent enchassées au milieu des briques de la tour que nous avons sous les yeux.

L'entrée principale de l'église, qui se trouve entre les deux tours, se compose de deux archivoltas concentriques à profil carré décrivant une ogive, et retombant sur trois pieds-droits surmontés d'une moulure à gorge. Un cordon saillant contourne l'archivolte supérieure.

Les fenêtres hautes de la nef sont en plein cintre ; un cordon court d'une fenêtre à l'autre au niveau des impostes et encadre les archivoltas. Quant aux fenêtres cintrées des bas-côtés, elles sont, comme les constructions qu'elles éclairent, contemporaines des tours. Au pignon du bras droit du transept nous trouvons une large baie ogivale en brique, qui date par conséquent de l'époque où ont été opérés les remaniements en briques, c'est-à-dire du XVII^e siècle, tandis que le pignon du bras opposé qui n'a pas été retouché est percé de deux baies ogivales non pas géminées, mais juxtaposées et surmontées d'un petit oculus à quatre lobes.

Le chevet de l'église est carré ; il porte au-dessous d'un oculus trois fenêtres ogivales couronnées d'un cordon ; au pignon, deux longues et étroites baies en plein cintre éclairent les combles.

Ce mélange de plein cintre et d'ogive caractérise, comme on sait, la période transitoire qui succède au roman pur.

Les contre-forts du chevet se composent d'un empâtement au pied, d'un larmier au milieu et d'une retraite bien prononcée seulement aux deux tiers de la hauteur. Ceux du donjon n'offrent qu'une légère retraite au-dessus de chaque larmier qui protège le parement à différentes hauteurs.

Ces contre-forts sont à section carrée et se rapprochent les premiers d'un type datant de 1220, les seconds d'un type appartenant au milieu du même siècle.

Le porche par lequel on pénètre dans l'église est voûté en pierre ; deux arcs en forme de tore se coupent en diagonale et retombent aux quatre angles ; un seul des

culs-de-lampe destinés à les recevoir est resté intact : c'est une tablette triangulaire moulurée sur sa face antérieure, et posée sur un cône renversé à pans coupés légèrement concaves, du commencement du XIII^e siècle.

Au point d'intersection des arcs est suspendu un écu timbré d'une couronne de duc, écartelé, portant aux 1 et 4 un rais d'escarboucle, aux 2 et 3, trois fleurs de lys, posées deux et une. L'écu est carré et se termine en accolade, forme qui apparaît seulement aux XVI^e et XVII^e siècles ; il semble ne faire point corps avec la clef de voûte.

Trois arcades ogivales reposant sur piliers carrés, avec moulure à l'imposte, mettent chaque bas-côté en communication avec la nef qui se termine elle-même par une grande ogive à la hauteur du transsept. Deux autres ogives, dont les pieds-droits ont subi une déformation qu'il n'est pas facile d'expliquer, s'ouvrent sur les bras du transsept.

La nef et les bas-côtés ne sont pas voûtés, mais la croisée des bras et le chœur possèdent deux voûtes d'arête ogivales en pierres, séparées par un arc doubleau à deux tores et soutenues chacune par deux nervures diagonales. Ces nervures, qui se composent de deux gorges et d'un tore à deux segments de cercle formant arête, retombaient sur des colonnettes disparues dont l'existence se trouve néanmoins révélée par deux chapiteaux à crochets restés suspendus aux sommiers des arcs.

Les bras du transsept sont également voûtés, mais en bois et en berceau ogival ; et comme le bois n'a pas été recouvert de plâtre, ainsi que cela s'est fait dans d'autres églises, on voit à nu les feuilletts posés dans le sens des murs, les couvre-joints moulurés qui cachent la ligne de raccord des feuilletts, enfin le faitage décoré de quatre fleurons ; c'est l'image exacte de l'intérieur d'une carène de vaisseau renversée.

J'ai cru utile d'appuyer un peu sur les voûtes du transsept, parce que le voûtage en bois est devenu fort

rare ; c'est la première chose qu'on démolit ou qu'on dénature lorsqu'on restaure une église ; depuis longtemps, on ne rétablit guère ces lambrissages : quand ils tombent de pourriture, on les remplace par la pierre dans les grandes églises, par le plafond dans les petites. Peut-être le voûtage en bois d'Origny est-il le seul survivant du genre dans l'arrondissement ?

A quelle époque appartient l'église d'Origny ?

Dans les églises du Vervinois, l'emploi de la brique (j'entends la brique de dimensions actuelles) ne paraît pas remonter au-delà des premières années du XVII^e siècle ; ce fait est constaté par les dates que les ouvriers du temps n'ont presque jamais négligé d'indiquer en les gravant sur une brique, sur une pierre, mais le plus souvent au moyen de briques vitrifiées.

C'est donc à l'année 1606 mentionnée sur l'une des tours qu'il faut rapporter non-seulement les tours, mais encore les bas-côtés, le pignon du bras méridional du transept, et les restaurations en brique du donjon. Sauf ces raccords, le donjon a été construit en même temps que le corps de l'église ; et c'était déjà, avant l'adjonction des tours, un ouvrage défensif : la meurtrière que j'ai essayé de décrire le prouve, car elle est percée dans les portions de mur qui n'ont pas été retouchées.

Dans ses parties anciennes, l'église d'Origny ne tient au roman que par les croix de consécration conservées aux tours et surtout par le plein cintre des fenêtres de la nef ; tout le reste appartient plutôt au style ogival. Or, les fenêtres plein cintre, dernier vestige du roman, ont disparu à la fin du XII^e siècle de l'Ile-de-France et des bords de l'Oise, d'après Viollet-le-Duc. D'un autre côté, l'emploi des chapiteaux à crochets et des tores à arête, ornementation qui figure à la croisée des bras de notre église, apparaît dans les mêmes contrées, suivant l'éminent architecte, dès le milieu du XII^e siècle.

Il est donc probable que les constructions principales de l'église d'Origny ont été élevées de 1150 à 1200.

Boiseries. — Tout le chœur de l'église est revêtu de boiseries Louis XV à moulures contournées, décorées de têtes d'anges, d'écussons en coquille, de culs-de-lampe, de palmiers, de guirlandes tombantes où se mêlent les fleurs, les fruits et les oiseaux. Sur les deux panneaux les plus voisins de l'autel se détachent deux têtes encadrées dans un médaillon.

A l'entrée du chœur et en retour d'équerre, deux panneaux représentent en relief, demi-grandeur naturelle, celui de droite saint Mathieu et celui de gauche saint Marc. Les boiseries sont peintes en gris rehaussé de quelques dorures, mais les personnages, les fruits, les fleurs sont coloriés suivant leur teinte naturelle. Ce coloriage d'un goût douteux est tout moderne.

Ce revêtement mesure 2 mètres 70 centimètres de hauteur entre la plinthe et la corniche qui ont dû être ajoutées avec les pilastres séparant les panneaux, lors de la mise en place des boiseries.

N'étaient les emblèmes religieux, on se croirait à première vue en présence d'un décor enlevé à quelque coquet boudoir du XVIII^e siècle.

Autrefois on voyait dans toutes les églises, au travers du chœur, une poutre décorée, appelée trabe, destinée à recevoir une rangée de lumières et portant à son centre un crucifix. Ces trabes sont devenues fort rares. Origny a conservé un de ces antiques ornements, mais son trabe ne remonte pas au-delà du XVIII^e ou XVII^e siècle ; c'est comme deux longs enroulements de menuiserie qui se rejoignent pour supporter un haut crucifix dont le pied sort d'un feuillage doré. (*Bulletin de la Thiérache*, 1877.)

Près de l'église, on voit la maison où naquit Pigneau de Behaine, qui fut premier ministre de l'empire

d'Annam, c'est là qu'il a passé sa jeunesse avant de partir pour l'Extrême-Orient.

Ensuite, M. Michaux a l'obligeance de nous conduire à la grande manufacture de vannerie de MM. Costa-Folcher ; tous les ouvriers sont au travail.

L'art de la vannerie est porté ici à son plus haut degré de perfection ; depuis le rustique panier des campagnes, jusqu'à l'élégant porte ouvrage des mondaines, depuis la corbeille à fruits jusqu'à la jardinière et la suspension que l'on garnit de fleurs pour les salons, on trouve tout, léger, gracieux, solide. On assiste à la confection de ces objets, si divers, si variés, de l'origine à la clôture, à la dernière main.

D'Origny, nous nous dirigeons sur Hirson que nous ne faisons que traverser, pour aller tout droit à Saint-Michel, où nous attirait la belle église et son antique abbaye.

Quand on quitte Hirson par la route de Signy-le-Petit, dit M. Mennesson, on rencontre, après une demi-heure de marche environ, sur la gauche, une petite avenue dont l'entrée est signalée au voyageur par deux peupliers d'Italie et dont le sol, noir de scories, révèle le voisinage d'une usine. En dix minutes, en effet, la petite avenue vous conduit à un de ces établissements métallurgiques qui, depuis des siècles, utilisent, à travers la forêt de Saint-Michel, la force motrice des nombreux cours d'eau de la contrée. C'est Sougland, une forge en 1543, aujourd'hui une fonderie dont les ateliers, encaissés le long du Gland qui coule au fond d'un ravin boisé, ne laissent voir d'abord qu'un large toit d'ardoises assez semblable à la carapace d'une canonnière cuirassée.

Un peu avant d'arriver à l'usine, on longe un petit manoir composé d'une ferme dont le plus bel ornement est un colombier presque monumental tout ardoisé, et d'une habitation moderne élevée d'un étage, bâtie en briques

rehaussées de pierres de taille en saillie, décorée d'un cordon de modillons et appuyée à l'un de ses angles d'un petit pavillon carré à toit plat. A la suite vient un enclos planté d'arbres verts que je n'ose appeler parc à cause de ses modestes proportions. Là habitaient au XVII^e siècle de vaillants hommes qui défendaient la frontière en armant leurs forgerons : c'était la famille Pétré, dont un membre Jean Pétré, courut avec Condé à Rocroy à la tête de 500 hommes levés par lui. Il fut anobli en 1667 par lettres royales relatant tout au long des états de services fort honorables. (*Bulletin de la Thiérache*, 1883.)

Puis on traverse un bois, et bientôt on arrive à

Saint-Michel

L'église est le seul édifice monumental que possède la contrée. Elle est classée comme monument historique et fut refaite en grande partie au XVII^e siècle. Elle est remarquable par la juxtaposition presque sans transition du style ogival avec l'architecture du temps de Louis XIV.

Ici encore nous avons recours à l'érudit président de Vervins, M. Mennesson :

Fondée au X^e siècle par une colonie de saints écossais, la vieille abbaye de bénédictins se dresse devant nous telle qu'elle était à la veille de la Révolution. Mais elle a payé un large tribut aux tourmentes qui ont pesé si cruellement sur nos frontières : elle n'a conservé de vraiment antique qu'une partie de l'abbatiale ; le XVII^e siècle a refait la moitié de l'église et le XVIII^e siècle a relevé les bâtiments claustraux. De nos jours, l'abbatiale est devenue une simple église de village et les bâtiments claustraux, après avoir été verrerie et filature, abritent une fabrique de chaussures. *Sic transit gloria mundi.*

L'église de Saint-Michel est bâtie sur une légère éminence que l'on gravit par seize marches singulièrement disloquées. Elle a la forme de la croix latine avec la tête

tournée vers l'Est. Sa façade comporte deux étages. Au milieu d'un premier ordre de pilastres correspondant à la grande nef et aux bas-côtés s'ouvre le portail décoré de deux colonnes à demi engagées, d'un fronton arrondi, et précédé d'un perron de cinq marches. A droite et à gauche, entre les deux derniers pilastres, se creuse une niche à fronton triangulaire occupée par un saint dont la tête a disparu. Au-dessus des pilastres règne une frise rayée de triglyphes et surmontée d'une corniche denticulée. Au second étage le mode de décoration consiste en une grande fenêtre grecque (en ce moment l'ouverture en est remplie de moellons), avec balcon à balustres, accompagnée de deux groupes de pilastres, le tout couronné d'un fronton arrondi surbaissé portant à son tympan les armes d'un abbé. Comme le second étage ne correspond qu'à la nef, il est plus étroit que le premier : le vide résultant de cette disposition est atténué par deux consoles renversées dont l'enroulement inférieur est orné d'un vase. Si l'architecte a été sobre des guirlandes et des arabesques qu'on rencontre souvent sur les façades de ce style, la nature, elle, y prodigue ses végétations : bruyères, fougères, toutes les semences de la forêt voisine poussent entre les pierres qu'elles désagrègent d'une façon inquiétante. Il est vrai qu'elles cachent le mal sous leur gracieux feuillage et adoucissent en les fleurissant les lignes de l'architecture gréco-romaine.

Comme le fait pressentir l'ordonnance de la façade, la nef est flanquée jusqu'à moitié de son élévation de deux collatéraux qui s'arrêtent aux transepts, point où commence la valeur archéologique de l'église.

Au pignon du transept septentrional s'épanouit une rose large de près de huit mètres. D'un oculus central décoré de petites arcatures intérieures rayonnent douze colonnettes qui vont se rattacher à un cercle de grandes arcatures à plein cintre comme celles du centre ; un bandeau bordé de moulures encadre tout l'appareil et, ce

qui produit le meilleur effet, chaque claveau du bandeau est percé d'un petit oculus. Malheureusement il ne reste rien de la brillante mosaïque de verre qui devait émailler la rosace, et ses élégants meneaux ne soutiennent plus qu'un réseau de petites vitres grises et sales. Au-dessous se dessinent trois baies ogivales coiffées d'un cordon mouluré. Au pied du mur, une petite porte qui ne mérite d'être citée que pour mémoire. A l'angle droit du pignon s'élève une tourelle octogonale, à corniche sculptée, et qui dans sa simplicité ne manque pas d'une certaine élégance.

De chaque côté du chœur, deux chapelles basses géminées, décrivant comme deux festons à pans coupés, remplissent les angles formés par les transepts et le chœur.

Autour du chœur et du chevet qui est aussi à pans coupés, des contreforts à retraites successives montent jusqu'au comble qui repose sur une frise de feuillages sculptés. Deux étages de fenêtres à courbe brisée, c'est-à-dire ogivales, éclairent le chevet, le chœur et ses chapelles. Ces fenêtres n'ont ni meneaux, ni colonnettes ; mais elles sont mises en relief par un double encadrement et par un cordon de moulures qui contourne leur courbe et se continue en retour d'équerre à la hauteur des impostes. Au-dessous des fenêtres supérieures court, en forme de corniche, un chemin de ronde aérien qui traverse le massif de chaque contrefort.

Tout le côté méridional de l'abbatiale, à l'exception du chœur, est masqué par les bâtiments de l'abbaye qui sont soudés à l'église dans le sens de leur longueur.

En entrant dans l'église tout d'abord on est frappé du contraste saisissant que produit la juxtaposition, sans transition aucune, du style ogival primitif et de l'architecture du XVII^e siècle.

La nef se compose de douze arcades (six de chaque côté) portées sur des piliers carrés décorés de pilastres. Les pilastres de face, d'ordre ionique, flanqués, montent jusqu'à un entablement à large corniche agrémentée d'un

cordon de denticules. Entre le sommet des arcades qu'il a fallu maintenir basses à cause du peu de hauteur des bas-côtés (7 mètres environ) et l'entablement reste un champ dont a voulu meubler la nudité par un panneau en saillie. L'ensemble est correct, mais froid.

Bien qu'on ne fit plus au XVII^e siècle de voûtes à nervures, la nef, pour harmoniser sans doute les nouvelles constructions avec les anciennes, a emprunté à l'architecture ogivale primitive ses arcs doubleaux, ses arcs formerets et ses arcs ogives, mais en multipliant les profils des nervures. Aux clefs de voûte planent des moines et des anges, dont les longs corps attachés par le dos sont d'un goût plus que douteux au point de vue décoratif. Entre les arcs formerets s'ouvrent vers le nord une rangée de fenêtres cintrées et divisées en deux baies également cintrées surmontées d'un oculus. En face on ne voit que des simulacres de fenêtres aveuglées par les bâtiments de l'abbaye.

Les collatéraux possèdent le même système de voûtes que la nef ; le collatéral nord est seul aussi éclairé par une rangée de fenêtres pareilles à celles qui viennent d'être décrites.

En gravissant les trois degrés qui se rencontrent à l'extrémité de la nef et de ses collatéraux, nous retrograders de quatre siècles, car nous voici en pleine œuvre ogivale de la première période. Aux quatre angles de la croisée des bras de l'église un faisceau de colonnettes hautes de onze mètres se dresse pour recevoir de beaux arcs ornés à l'intrados d'une moulure plate entre deux tores. Ces masses puissantes étaient appelées à porter autre chose que le mince clocher d'ardoise qui marque à l'extérieur le point d'intersection des deux bras. « C'était un dôme, nous dit Dom Lelong, qui existait là autrefois, et qui a été remplacé par une voûte. » Cette voûte date du XVII^e siècle. Semblables aux nervures de la nef comme profil, les nervures de la croisée offrent un dessin

plus compliqué : elles représentent une étoile à quatre pointes et une croix de Malte entrelacées. Les voûtes des transepts et du chœur, appartenant à l'architecture ogivale primitive, tiennent de cette époque la simplicité de combinaisons dont nous avons constaté tout-à-l'heure la reproduction aux voûtes de la nef. Quand à l'abside et aux chapelles leur plan polygonal ne pouvait comporter que cette heureuse ordonnance de voûtes rayonnantes dont les nervures en quart de cercle viennent aboutir à une clef placée entre les deux extrémités de l'hémicycle. Ici, la clef de voûte absidiale figure en raccourci un ange assez détérioré. Dans notre église, les nervures anciennes se différencient de celles du XVII^e siècle par une coupe plus simple : un tore entre deux gorges. Aux nervures des chapelles, le tore, au lieu de présenter, dans sa section horizontale, un segment de cercle, est composé de deux segments formant arête, détail qui apparaît pour la première fois au milieu du XII^e siècle.

A l'extrémité du transept nord nous retrouvons la grande rosace, qui a conservé toutes ses élégances pour l'extérieur, et, au-dessous, les trois baies avec ébrasements moulurés. Trois petits arcs couronnent les baies et retombent sur deux corbeaux composés de larges feuilles sortant des assises à la hauteur des impostes de la baie du milieu, et sur deux colonnettes d'angles. Au fond du transept sud, à côté d'un oculus aveuglé toujours par les bâtiments de l'abbaye, on voit encore des vestiges du XVII^e siècle : ce sont quatre portes à fronton et à jambages sculptés qui communiquaient jadis avec l'abbaye. Deux sont au ras du sol et deux à une certaine hauteur.

Les chapelles géminées situées de chaque côté du chœur dont elles semblent être l'épanouissement s'ouvrent, par deux arcades, à la fois sur le chœur et sur les transepts dont elles rejoignent le mur de fond, disposition qui a motivé dans leur axe les quatre seules colonnes isolées que compte l'église. Ces colonnes sont élevées de moins de

cinq mètres ; leur socle est polygonal ; l'abaque du chapiteau l'est aussi : disposition rare au XII^e siècle, mais non sans exemple, puisque Viollet-le-Duc en signale un à Notre-Dame de Paris, au chœur fini en 1196.

Deux petites crédences curieuses sont creusées dans le mur des chapelles : leur voussure consiste en trois secteurs coniques aboutissant au fond de la niche à un même sommet et s'évasant, à fleur de mur, en arc trilobé.

Le chœur se termine par sept travées qui entourent le maître-autel de ces beaux groupes de hautes colonnettes que nous venons d'admirer à la croisée de l'église. En avant de chaque groupe se détache une colonnette annelée, ingénieuse création qui permettait l'emploi des colonnettes indépendantes avec des pierres en délit d'une médiocre longueur, et dont Viollet-le-Duc donne le secret en expliquant que cet anneau est une assise basse de pierre dure reliée au massif des piles ou des murs et faisant saillie en bague autour de la colonnette. Les chapelles et les transepts comptent aussi quelques colonnettes annelées. On employait ce genre de colonnettes de 1160 à 1220.

Tous les chapiteaux des colonnes et des colonnettes sont ornés de feuilles, de crochets, qui varient pour ainsi dire à chaque chapiteau, mais on sent qu'on est encore loin de l'époque qui couvrira nos monuments d'une végétation exubérante : certaines feuilles sont collées à la corbeille du chapiteau, d'autres se livrent à de timides enroulements, beaucoup sont encore en bourgeons, toutes les allures enfin d'une mode qui commence. Autre observation générale : les arcs formerets du chœur et des transepts retombent d'un côté sur des colonnettes et de l'autre sur des corbeaux décorés d'un fleuron.

En 1745, un abbé de Saint-Michel, Nicolas de Saulx-Tavannes, fit lambrisser le chœur entier de riches panneaux de marbre. Lors des restaurations on a respecté l'œuvre du XVIII^e siècle, et comme les panneaux ne s'élèvent guère qu'à hauteur d'homme, ils ne paraissent

pas trop déplacés. Le grand autel ainsi que les quatre autels des chapelles sont également en marbre ; ils datent aussi de 1745 : de l'entrée du chœur on peut embrasser d'un seul coup d'œil ces cinq autels placés pour ainsi dire en éventail.

L'église n'a pas conservé de vitraux plus anciens que les vitres blanches du XVII^e siècle, montées en petits plombs et affectant des formes géométriques. Depuis quelques années on a décoré l'abside de six vitraux de couleur à sujets.

Dans le pavage qui est de briques presque partout (le chœur seul est pavé de marbre) sont encastrées quelques pierres tombales fort attaquées déjà par le frottement des pieds et appelées à disparaître. (Thiérache, 1883.)

Contre l'église se trouve l'abbaye, bien transformée en orphelinat par la générosité d'un riche commerçant du pays, M. Savart.

Dans le cimetière la chapelle funéraire de la famille Savart est remarquable par ses statues et son cachet artistique. (Elle aurait, dit-on, coûté quatre cent mille francs).

Le retour à Hirson se fait ensuite. On admire en passant la belle vallée du Gland et le panorama de tout ce ravissant paysage encadré par la forêt de Saint-Michel.

Nous avons vivement regretté que le temps n'eut pas permis de voir les restes du château d'Hirson, pas plus que le catelet de Montdrepuis et le camp de Maquenoise.

Hirson

Au XI^e siècle le château d'Hirson existait ; il appartenait aux Seigneurs de Guise. — En 1636 il est attaqué par les Espagnols qui s'en emparent après vingt jours de siège. — L'année suivante Turenne s'en empara après douze jours de tranchée. — En 1650, les Espagnols revinrent,

ruinèrent le château au point qu'il ne fut pas rétabli depuis.

Hirson est la patrie de Ducarne de Blangy, agronome distingué, auteur de plusieurs ouvrages sur la matière, au XVIII^e siècle, et de Pierre Poulet, jurisconsulte renommé du XVII^e siècle.

Le Câtelet, sur Mondrepuis, est aussi fort intéressant, malheureusement nous n'avons pu le visiter.

Nous avons tout juste une demi-heure pour dîner au buffet de la gare et repartir aussitôt après avoir remercié nos hôtes de Vervins de leur accueil si bienveillant, si cordial et si empressé, accueil dont nous conserverons le souvenir le plus agréable et qui contraste tant avec l'opinion récente émise par un savant parisien.

Nous quittons M. Ed. Michaux, à Origny, MM. Mennesson et Flem, à Vervins, et nous poursuivons seuls la route.

Bientôt la nuit vient, sans lune, toute noire, puis le ciel semble se déchirer, les éclairs brillent, le tonnerre gronde : un orage affreux doit s'abattre dans la vallée de l'Oise. Il est onze heures quand nous rentrons à Soissons.

Voici, trop rapidement, le récit d'une excursion qui nous a tous fort intéressés et qui laissera parmi eux de nos collègues qui y ont pris part, le meilleur et le plus durable souvenir.

Cette lecture terminée, on adresse à la Société de Vervins et à son excellent président, M. Mennesson, l'expression de nos sentiments de gratitude pour l'accueil si sympathique et si cordial qui nous a été fait.

Enfin, M. Collet montre un stèle à hiéroglyphes et un chat momifié provenant de Thèbes et rapportées

d'Egypte par M. de Breuvery. Ces objets ont été offerts au Musée par M. de Clacy. Des estampages ont été faits de ce stèle et seront communiqués à Paris pour en avoir la traduction.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : vicomte de BARRAL.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

HUITIÈME SÉANCE

Lundi 3 Août 1891

Présidence de M. le Vicomte de BARRAL, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, Mai et Juin 1891.
- 2° *Memoires* de l'Académie de Nîmes, t. 12, 1889.
- 3° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Picardie, 4° série, t. 1, 1891.
- 4° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de

l'Ile-de-France, 18^e année, 2^e et 3^e livr. Mars à Juin 1891.

5^e Société industrielle de Saint-Quentin. *Bulletin* 37, Janvier-Avril 1891.

6^e Trois volumes de l'Université royale de Norvège, savoir :

Symbolæ ad historiam ecclesiasticam provinciarum septentrionalium par le docteur Ludovico Daae.

Etruskisch und Armenisch par le docteur Sophus Bugge.

Briefe, abhandlungen und predigten par le docteur C. P. Caspari.

7^e *Revue* des travaux scientifiques, t. 11, n^o 1 et 2, 1891.

8^e *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, Avril, Mai et Juin 1891.

9^e *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2^e série, t. 25, 1891.

10^e *Bulletin* de la Société archéologique du Midi de la France, n^o 7, 1891.

11^e Album archéologique de la Société des Antiquaires de Picardie, 5^e fascicule, 1890.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance : un compatriote demande les portraits et notices de M. Amédée Piette et de M. Edouard Fleury.

Le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et l'Ile-de-France, page 58, contient un extrait du journal de J.-B. Poncet, député de Montauban à l'Assemblée

nationale et aux Cinq-Cents, comprenant les notes prises par lui sur les spectacles et musées de Paris en l'an 7 et en l'an 8.

Nous y trouvons la note suivante :

« Du 11 prairial (an 8, 31 mai) ce soir aux Français, le *Conciliateur* de Dumontier (pour Demoustier) et la *Jeune Hôtesse*. Ces pièces ont été jouées parfaitement : la première par Fleury, Caumont, la Rochelle et Mmes Devienne, Mars'cadette, etc. ; la deuxième, par MM. Mézeray et Grandmenil. Du monde, sans foule. »

Les *Mémoires* de l'Académie de Nîmes contiennent un article sur les anciennes juridictions de Nîmes (la cour du sénéchal) par le docteur Puech.

Nous y remarquons, page 183, une appréciation de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 :

« Le chancelier Guillaume Poyet, inventeur de cette institution (la vénalité des offices) poursuivait cependant un but élevé. Son dessein était moins de fournir quelques subsides au Trésor public que de faciliter la réforme qu'il projetait. En instituant de nouveaux magistrats, il se proposait d'étendre la juridiction, d'élargir la compétence de la cour et sa pensée intime à cet égard se révèle tout entière dans les célèbres ordonnances de Villers-Cotterêts. Dès les premiers articles, on est complètement fixé et l'on sent que le rôle des cours ecclésiastiques a pris fin et que celui des cours prévotales est appelé à démesurément grandir. »

M. Plateau, qui a rendu compte des belles publications de la Société *Smithsonnienne*, de Washington, a recherché l'origine de cette Société, et il a trouvé que son nom lui vient de James Smithson, fils naturel du

duc de Northumberland et d'Elisabeth Hangerfort, nièce du duc de Somerset, né vers 1770, mort en 1829 :

« Smithson, dit M. Paul Janet, dans la *Biographie* Dézobry et Bachelet, a illustré son nom par le noble emploi qu'il a fait de sa fortune.

« En 1826, il légua aux Etats-Unis 100,000 livres sterling pour fonder l'*Institution Smithsonian*, association savante, recommandable par les travaux qu'elle édite sur les sciences mathématiques, physiques, historiques, économiques, et par la générosité avec laquelle elle répand ses livres dans le monde entier.

« Il rivalisait avec Wollaston pour les manipulations et l'analyse des petites quantités.

« On a de lui une trentaine de Mémoires, parmi lesquels on en distingue un sur la découverte d'un *Minium natif*, un autre sur la composition de la *Zéolithe*, un troisième sur l'*Ulmine*, et un travail sur les *Tabasheers* ou concrétions siliceuses des bambous de l'Inde.

« La médecine légale lui doit plusieurs procédés utiles pour la découverte des poisons, entre autres l'arsenic et le mercure.

« Ses travaux chimiques ont été imprimés dans les *Annales de philosophie* de Thomson, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans le *Journal de chimie médicale* et mentionnés dans la *Toxicologie* d'Orfila. »

M. Michaux a donné lecture du compte-rendu de l'intéressant et consciencieux travail de M. de Florival sur les vitraux de la cathédrale de Laon, œuvre importante et bien illustrée par M. Midoux :

LES VITRAUX DE LA CATHÉDRALE DE LAON

Nous avons reçu le quatrième et dernier fascicule du travail de MM. de Florival et Midoux, sur les vitraux de la cathédrale de Laon ; cela nous permet de rendre compte de cette œuvre importante fruit de dix années de patientes recherches.

Faisons d'abord la part de chacun : — M. Midoux a dessiné, très habilement et avec une exactitude scrupuleuse, ces merveilleux vitraux, — et M. de Florival les a décrits, expliqués magistralement. Le commentateur a su mettre en relief les beautés artistiques que le crayon de M. Midoux a si bien reproduits dans des planches splendides.

Cet ouvrage, qu'au premier aspect, on pourrait croire aride, est au contraire d'une lecture facile et agréable : M. de Florival sait intéresser le lecteur, le captiver par ses descriptions appuyées de preuves ; littérateur délicat, en même temps qu'archéologue distingué, il traduit d'un style pur et brillant, empruntant, aux artistes du XIII^e siècle, la grâce des lignes et l'éclat des couleurs.

Ces verrières, dont nous admirons les restes dans nos cathédrales, sont des représentations de cet art gothique qui, né dans nos pays, a produit tant de chefs-d'œuvre.

Malheureusement beaucoup sont détruits ou ont disparu. Aussi ce qui subsiste encore doit être conservé avec un soin jaloux par tous.

La cathédrale de Laon a eu le bonheur de conserver ses magnifiques verrières et nous devons féliciter les auteurs de les avoir mises à la portée de tous, sous les yeux du public.

M. de Florival dans sa préface du premier fascicule donne l'idée de son œuvre :

« A une époque où le symbolisme chrétien, les traditions bibliques, les récits légendaires ne sont plus connus que d'un petit nombre, beaucoup ont pensé à retrouver le sens de ces pages étincelantes, à suivre en sa traduction, souvent un peu mystérieuse, la pensée qui a présidé à leur composition. »

M. de Florival est parvenu à remplir ce programme, à force d'études et de sciences. Il éclaire, il rend compréhensible la « pensée » du peintre verrier ; il pénètre le mystère caché et détermine sa signification réelle. Nouveau Champollion, il nous donne la clef de ce livre si longtemps fermé pour nous.

Grâce à lui, nous pouvons maintenant comprendre les légendes mystiques des verrières gothiques.

Il a surpris le secret des ancêtres et le révèle à nos regards.

« Ces signes iconographiques, dit encore M. de Florival, constituent une écriture figurée, une langue longtemps vivante et répandue, qu'il n'est pas plus permis aux artistes d'ignorer qu'il ne l'eût été aux sculpteurs égyptiens de transposer et d'altérer les caractères hiéroglyphiques. »

Le premier fascicule publié il y a environ dix ans contient un historique sur la fabrication des vitraux et la description de la rose orientale de la cathédrale de Laon, qui renferme trois cercles :

Le premier cercle représente la Vierge triomphante, Isaïe, saint Jean-Baptiste, l'Agneau victorieux, les Anges thuriféraires.

Le deuxième cercle les Apôtres.

Le troisième cercle les Vieillards de l'Apocalypse et leurs attributs.

Le deuxième fascicule publié en 1890, commence par

un hommage rendu à M. Midoux, enlevé par une mort prématurée.

« Au moment de publier le second fascicule de notre étude des vitraux de la cathédrale de Laon, on nous permettra, dit M. de Florival, de consacrer quelques mots à notre collaborateur et ami, M. Midoux, dont la perte a été si vivement sentie par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'art de ce pays. Nous devons à sa mémoire de continuer et de terminer un travail entrepris en commun et auquel il a pris une part si grande et si désintéressée par ses nombreux et admirables dessins. Nous ne croyons pas qu'ils puissent jamais être dépassés tant pour l'exactitude que pour le cachet archaïque.

« Notre regretté collègue apportait tant de soin, on peut dire tant d'amour, dans la représentation des anciens monuments qu'il s'assimilait, à vrai dire, la pensée première de l'artiste d'autrefois. L'œuvre de M. Midoux est très considérable, sa vie n'ayant été qu'un long travail ; mais, nulle part mieux que dans ses reproductions de vitraux de Laon, son talent ne s'est affirmé plus complet, plus saisissant. Nous croyons, en cela, devancer l'opinion de tous ceux qui voudront bien jeter les yeux sur les planches de cette monographie.

« Notre plus vive satisfaction serait d'avoir contribué dans la mesure de nos forces, à perpétuer dans cette région et dans le monde des arts, le souvenir de ce caractère loyal et attachant, de ce talent si éprouvé et si consciencieux. »

On nous permettra de trouver M. de Florival trop modeste ; si M. Midoux apparaît dans ce livre avec ses qualités de dessinateur, son respect de la vérité et sa vision lumineuse de l'art gothique, l'écrivain a droit, au moins autant que lui, à la reconnaissance des artistes et des lettrés.

Ces planches d'ailleurs, si belle qu'en soit l'exécution, s'éclairaient d'un jour nouveau à la lumière du texte ; il fallait l'heureux assemblage de ces deux talents pour mener à bien une œuvre de cette valeur.

Dans ce deuxième fascicule, nous trouvons l'explication de la lancette dite de l'Incarnation, se composant de 24 sujets :

L'Annonciation, — la Visitation, — la Nativité, — l'Annonce aux Bergers, — l'Adoration des Mages, — la Présentation au Temple et la Purification, — la Rosée de Gédéon, — le Buisson ardent, — la Fuite en Egypte, — le Retour des Mages, — Daniel et la chute des Idoles, — Cain et Abel, — la Présentation de la Vierge au Temple, — le Massacre des Innocents, etc.

Dans le troisième fascicule est décrite la lancette de la Passion. Dix huit médaillons rappellent :

L'Entrée de Jésus à Jérusalem, — la Cène, — le Lavement des pieds, — l'Agonie du Jardin des Oliviers, — l'Arrestation de Jésus, — Jésus devant Caïphe, — la Flagellation, — le Portement de la Croix, — le Crucifiement, — la Mise au Tombeau, — l'Apparition à Madeleine, — les Saintes Femmes au Tombeau, — Pierre et Jean au Tombeau, — les Disciples d'Emmaüs, — l'Ascension.

Le quatrième fascicule commence par la description de la lancette de gauche contenant le Martyre de Saint Etienne en six médaillons, et la Légende de Théophile, dix-huit médaillons.

Il se termine par les deux roses septentrionale et occidentale.

La rose septentrionale représente, dans neuf médaillons, les arts libéraux : la Philosophie, la Rhétorique, la Grammaire, la Dialectique, l'Astronomie, l'Arithmétique, la Médecine, la Géométrie, la Musique.

La rose occidentale comprend le Jugement dernier en trois cercles, savoir : 1^o Jésus jugeant le Monde,

— 2° les Morts ressuscités, — 3° les Apôtres et les Saints.

Enfin l'ouvrage se termine par quelques pages sur un fragment de vitrail du martyre de saint Laurent et sur une fenêtre du portail méridional.

Mais les dessins de la rose occidentale manquent : la mort de l'artiste est arrivée avant qu'il eut terminé son œuvre, restée inachevée.

On lui doit, pour ce beau volume, 37 dessins splendides, qui font d'autant plus regretter les autres.

Quoiqu'il en soit M. de Florival a entrepris et mené à bien un travail d'une grande utilité, d'une rare perfection et dont on doit lui savoir un gré infini.

M. Midoux a sauvé les vitraux de Laon, a présidé à leur intelligente restauration et nous les a restitués dans leur beauté primitive ; M. de Florival nous explique leur symbolisme, nous rend leur sens caché.

En outre de son mérite littéraire ce livre est une merveille de typographie

Chaque chapitre s'ouvre par une lettre ornée, empruntée le plus souvent aux rares manuscrits de la bibliothèque de Laon.

Ce bel ouvrage est digne de son sujet et, suivant une expression même de M. de Florival, « il garde quelque chose de cette irradiation éblouissante des vitraux traversés par les derniers feux du soleil couchant. »

Les deux auteurs ont mérité la reconnaissance des archéologues, des savants et des admirateurs des belles œuvres de nos ancêtres.

Le même membre rend compte du nouvel album publié par M. Frédéric Moreau sur les fouilles qu'il a faites en 1890 à Saint-Audebert, hameau de Presles-et-Boves et à Ciry-Salsogne. Ces fouilles ont amené

de précieuses découvertes qui viennent grossir la merveilleuse collection du vénérable et infatigable chercheur :

LES FOUILLES DE M. FRÉDÉRIC MOREAU EN 1890

M. Frédéric Moreau vient de publier son nouvel album sur les fouilles qu'il a faites en 1890. Cette fois, il a porté ses recherches à Saint-Audebert et à Ciry-Salsogne.

Le hameau Saint-Audebert, dépendant de la commune de Presles-et-Boves, remonte à une haute antiquité, aux temps préhistoriques, comme le prouvent les silex taillés trouvés sur le sol, et les boves, habitations des troglodytes. Presque à l'angle du chemin de Presles à Chassemy, et de l'ancien chemin de Vailly passant à la ferme des Boves sur une superficie de 85 ares 91 centiares, M. Moreau a découvert une nécropole qui a servi de sépulture aux habitants du pays, aux époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, ainsi qu'on peut le voir sur le plan dressé par M. Bouchel, instituteur, plan reproduit dans la notice.

Commencées le 20 avril 1890, les fouilles se sont poursuivies sans interruption pendant 4 mois ; puis l'atelier a été transporté à Ciry-Salsogne.

Nous allons dire quelques mots de chacune de ces stations.

I. — Saint-Audebert

Sous le patronnage éclairé de M. le comte de Rubelles, maire de Presles-et-Boves, et dans le terrain cultivé par M. Brodin, les découvertes ont été assez nombreuses et intéressantes comme on va le voir, et comme l'indiquent les belles planches de l'album.

L'un des premiers objets trouvés est un vase en terre percé de onze trous en forme de *passoire*, figuré planche 110.

A côté, des petits vases à *boire*, le tout assez grossier.

Un grand plateau en terre noire, élégant et orné, supportant une urne cinéraire, planche 111.

Sur la planche 112 nous voyons un fort curieux rasoir de l'âge de fer, une grande serpe à douille, un grand couteau-scie, un couteau plus petit, une pince à épiler et diverses fibules, le tout, en fer, trouvé dans une sépulture gauloise incinérée.

Les planches 113 et 113 (bis) sont consacrées à une amphore de forme élégante, ornée d'une couronne de bronze. Cette amphore, en terre rouge, a 1 mètre 15 de long ; à côté, gisaient l'urne renfermant les cendres du défunt, une coupe rappelant le genre étrusque, une fibule en fer avec un bout de chaîne, des anneaux ou bagues en verre et bronze et des perles en verre, tous ces objets de l'époque gallo-romaine.

La planche 114 nous reporte à l'âge de pierre ; ce sont haches, hachette, tête de lance, lames, grattoirs, pointes de flèches, un nucleus, le tout en silex, et un curieux collier préhistorique de 54 fossiles perforés en forme de perles.

Planche 115, bracelets en lignite, bracelets en bronze, fusaïoles en os et instruments en silex.

Planche 116, un seau en bois tenu par un cercle de bronze doré avec anse en bronze et un vase noir orné de méandres.

II. — Ciry-Salsogne

Les grévières de Ciry-Salsogne, exploitées par MM. Cheval, Leloutre et Michel, propriétaires, recelaient aussi des sépultures antiques ; ces messieurs ont fort bien accueilli M. Frédéric Moreau et ont mis avec beaucoup d'empressement leurs terres à sa disposition.

Là, on était en présence de sépultures gauloises d'avant la conquête, et les femmes occupaient un quartier spécial séparé des hommes.

Dans le quartier des femmes, en quelques jours il a été recueilli 30 bracelets et 15 torques en bronze, des colliers en ambre, des anneaux, bagues, boucles d'oreilles, pendeloques, perles, en un mot des bijoux et objets de parure. La coquetterie existait déjà avant César.

Le côté masculin a donné des poignards, coutelas, lances, javelots, flèches en fer, bracelets en fer et schiste, — puis de nombreux vases en terre.

III. — Epoques diverses

En outre, une planche est réservée aux objets plus récents, mais dont la date est indéterminée. Ces différents objets, trouvés également dans les sépulcres, témoignent, dit M. F. Moreau, « du long maintien des traditions funéraires antiques. En effet, longtemps après l'établissement du christianisme dans les Gaules, l'usage a continué jusqu'aux XV^e et XVI^e siècles, d'entourer les morts, dans leur tombe, de vases et d'objets qui avaient pu leur être chers pendant leur vie. »

Nous voyons des ornements en bronze, dont l'un, ayant presque la forme d'un encensoir, avec sa chaîne gourmette, est une petite œuvre d'art, un manche de cuiller liturgique en bronze (on s'en servait pour distribuer la communion).

Un fer à cheval trouvé près de Bois-Morin à deux mètres de profondeur.

Des aiguilles ou passe-lacets en bronze, et des perles en verre, des dents de squalé.

Un crucifix avec Christ en bronze, provenant d'une sépulture de femme.

Des bagues et boucles de soulier en argent et très ornées.

Une jolie coupe en argent ornée d'oreillons en vermeil, belle pièce d'orfèvrerie paraissant avoir été fabriquée à l'époque de la Régence ou au commencement du règne de Louis XV.

Enfin une pierre gravée qui, d'après le savant auteur, pourrait bien être le sceau de saint Audebert. Il représente debout, sous un dais gothique, un évêque, mitre en tête, bénissant de la main droite et tenant sa crosse de la main gauche. A ses pieds, un écusson chargé à droite d'une fasce, à gauche d'une étoile à cinq raies. Or, saint Audebert, né à Senlis, devint évêque de cette ville et, après un épiscopat de 50 ans, pendant lequel il fut persécuté et exilé par Ebroïn, il mourut vers l'an 700, âgé de 90 ans.

Ce sceau de style ogival paraît du XV^e siècle.

La notice se termine par un tableau indiquant le relevé des objets découverts en 1890.

Il a été recueilli : 300 vases et 2 amphores, 49 bracelets, 15 torques, 180 monnaies romaines petits bronzes, 50 silex, des armes en fer, des bijoux, etc., au total 925 pièces dans 210 sépultures.

En ajoutant ces découvertes à celles faites pendant les 17 années précédentes, on arrive à ce résultat inouï et presque incroyable de 14.539 sépultures explorées, contenant 14.480 objets divers dont 3.345 vases, près de 1.000 pièces de monnaies romaines et gauloises, environ 10.000 objets en bronze, fer, etc., et 575 mosaïques ; quant aux silex on ne les compte plus, ce serait par centaines de mille.

Cette seule nomenclature suffit pour donner une idée de cette colossale collection, unique au monde, réunie pendant 18 ans de recherches patientes, persévérantes, continuelles, entreprises avec un zèle et une intelligence que le succès le plus brillant a couronnés.

Ce travail prodigieux que l'album de Caranda montre et que la notice explique, est un véritable monument élevé par la science actuelle au passé qu'il fait revivre, avec ses parures, ses armes, ses vases, etc ; monument impérissable que tout historien futur devra consulter, car là seulement il trouvera un fragment de la vie de nos ancêtres, une parcelle de leur mobilier, comme une pensée d'eux-mêmes.

Avec le journal de M. Frédéric Moreau, on suit les fouilles pas à pas, jour par jour ; on assiste aux découvertes, on voit les objets, on les tient presque. Les siècles disparaissent ; nous, fils du XIX^e siècle, nous tendons la main aux Mérovingiens de Chilpéric et de Clovis, aux Gallo-Romains, aux Gaulois d'avant César, et même aux contemporains de l'âge de pierre.

Ce collier, cette bague, ce bracelet, c'étaient les parures des belles dames d'il y a 1.500 ou 2.000 ans ; ces armes ont servi aux guerriers victorieux de Charlemagne, ont repoussé les Sarrasins avec Charles Martel, les Huns d'Attila aux champs catalauniques, avec Mérovée et Aétius et, qui sait, ont peut-être combattu les légions romaines avec Galba ; glorieux et précieux souvenirs, témoins d'un passé disparu, transmis à travers les âges, et que la terre, qui les a conservés pieusement pendant des siècles, a fait apparaître tout à coup à nos yeux étonnés.

Le vénérable auteur de cette gigantesque et utile entreprise, M. Frédéric Moreau, a eu toutes les angoisses, tous les tracas, toutes les peines, mais il en a eu aussi tout l'honneur et toute la gloire. C'est justice.

N'oublions pas l'habile dessinateur, M. Pilloy, l'auteur de ces belles planches qui parlent aux yeux, et qui s'est fait un nom désormais célèbre pour ces magnifiques reproductions.

Le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, contient, dans son volume de 1888, un document qui nous intéresse. C'est l'épître dédicatoire d'un petit livre de dévotion imprimé à Paris, en 1545, in 16, épître qui donne des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs sur l'un des précurseurs de l'hellénisme en France, David Chambellan.

Elle est adressée par Claude Garamont, célèbre graveur en caractère et libraire, à Matthieu de Longuejume, évêque de Soissons :

David Chambellan, dit M. H. Omont, l'auteur de la notice, remplit successivement les fonctions d'avocat, puis de conseiller au Parlement de Paris. Après la mort de sa femme, il devint chanoine de Notre-Dame en 1508, fut élu doyen en janvier 1510 ou 1511 et mourut le 21 décembre 1517.

Sa fille, Madeleine Chambellan, épousa Matthieu de Longuejume, avocat, puis conseiller au Châtelet et ensuite au Parlement. Après la mort de sa femme en 1516 (1), Matthieu de Longuejume entra dans les ordres et devint évêque de Soissons (1534-1567). C'est à lui que Claude Garamond a dédié le petit recueil des opuscules de David Chambellan, son beau-père.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : vicomte de BARRAL.

Le Secrétaire : l'Abbé PÉCHEUR.

(1) Le tombeau de Madeleine de Longuejume était dans l'église des Blancs Manteaux de Paris. Une copie de l'épithaphe se trouve dans le manuscrit français 8216, fol. 683, de la Bibliothèque Nationale.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE

Lundi 12 Octobre 1891

Présidence de M. le Vicomte de BARRAL, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, Juillet et Août 1891.
- 2° *Mémoires* de la Société archéologique de Rambouillet, t. 9, 1889-90.
- 3° Comité archéologique de Senlis, 3° série, t. 4 et 5, années 1889-90.

4° Société des lettres, sciences et arts, de l'Aveyron, t. 15, 1887 à 1891.

5° Commission des antiquités et des arts (Seine-et-Oise) procès-verbaux et notices, 11° vol., 1891.

6° Commission des antiquités et des arts, (Seine-et-Oise) table des matières des 10 premiers volumes.

7° *Mémoires* de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de l'Aube, t. 27, 3° série, 1890.

8° Société académique de Boulogne-sur-Mer, 8, 9, 10 et 11° livraisons, 4° vol., 87 à 90.

9° *Bulletin et Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, 5° série, t. 10, 1889.

10° *Bulletin* de la Société archéologique de Sens, t. 14, 1881 à 1885.

11° *Bulletin* de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 18° année, 4° livraison, Juillet-Août 1891.

12° *Bulletin* de la Société d'émulation de l'Allier, t. 18, 4° liv., 1889.

13° *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, 5° série, 1^{er} vol., 1890.

14° *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Orléans, t. 30, 4° série, n° 1, 2, 3, 1891.

15° *Bulletin* archéologique du Comité des travaux historiques (Ministère de l'Instruction publique) 1891, n° 1.

16° *Romania*, n° 79, Juillet 1891.

17° *Annuaire* de la Société philotechnique, t. 49, 1890.

18° *Bulletin* de l'Association philotechnique, n° 8, Août 1891.

19° *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Paris, t. 2, 4° série, 1^{er} et 2° fasc., Janvier à Avril 1891.

20° *Revue* des études grecques, t. 4, n° 14, Mai-Juin 1891.

21° *Bulletin* de la Société d'émulation d'Abbeville, nos 1 à 4, 1890.

22° *Mémoires* de la Société d'émulation d'Abbeville, t. 1, 1^{re} et 2^e partie, 1890 à 1891.

23° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de la Morinie, 158^e liv., Avril à Juin 1891.

24° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, 10^e année, n° 3, Juillet à Septembre 1891.

25° Société royale belge de géographie, 14^e année, 1890, n° 6, et 15^e année, 1891, n° 1 et 2.

26° *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie, 1891, n° 1.

27° Académie d'Hippone, fascicule n° 35.

28° *Smithsonian report*, 1889.

29° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 11^e vol., 5^e livr., Septembre 1891.

30° *Mémoires* de la Société industrielle de St-Quentin, 1888-89.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi la correspondance, une lettre du Ministre de l'Instruction publique et des cultes, contient le programme des questions soumises au Congrès des Sociétés savantes pour 1892.

M, le Président déplore la perte que la Société vient de faire de l'un de ses membres assidus, M. Paul Laurent, professeur de dessin, et exprime les regrets que cause la mort de ce collègue.

Un membre veut bien se charger de lui consacrer une notice biographique pour le *Bulletin*.

Un de nos membres correspondants, M. Bouchel, de Presles-et-Boves, a obtenu une médaille d'or au dernier concours de la Société académique de Saint-Quentin pour son travail historique sur Presles-et-Boves. — Félicitations.

La Société exprime le désir que ce travail lui soit communiqué par l'auteur.

Dans le dépouillement des livres offerts et déposés, il est signalé :

Dans le volume du Comité de Senlis un travail de M. Margry sur la maison de Barbanson avec un tableau généalogique.

On sait que, avant la Révolution, le marquis de Barbanson, habitait le château de Maucreux et était capitaine des chasses de Villers-Cotterêts, premier veneur du duc d'Orléans et député de la noblesse pour le bailliage de Villers-Cotterêts :

Nous y trouvons, en 1182, Nicolas III, chevalier, sire de Barbanson, La Buissière, pair du Hainaut, épouse Isabeau, fille de Raoul de Nesle, comte de Soissons.

En 1715, Messire François Duprat, chevalier, comte de Barbanson, seigneur de Varennes, Canny, Hendicourt, Hervillé et autres lieux, colonel d'un régiment d'infanterie, grand veneur de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans.

(Il avait comme capitaine en second, pour Coucy et Folembray, le sieur Tuffreau.)

Par son testament du 1^{er} mars 1774, il institue légataire universel, son fils Augustin-Louis-Antoine de Barbanson.

C'est ce dernier qui habitait le château de Maucreux. Il fut député de la Noblesse aux Etats-Généraux

pour le bailliage de Villers-Cotterêts, et émigra en 1792. Il mourut et fut inhumé à Manheim, le 19 mars 1797, ne laissant aucun héritier direct.

Sa tante Charlotte Elisabeth Duprat de Barbanson, ex-abbesse de Saint-Remy, près Villers Cotterêts, représentait seule la ligne paternelle. Elle mourut en 1803.

Dans la *Romania*, un article de M. Piaget, sur la cour amoureuse de Charles VI, avec la liste de ses différents officiers, ministres, grands seigneurs, conseillers et écuyers d'amour ou autres dignitaires.

Nous y remarquons parmi les membres ou plutôt les 24 ministres de cette cour, plusieurs personnages de nos contrées, notamment :

Bureau de Dammartin, orfèvre, fournisseur de Louis de Valois, duc d'Orléans. Sa femme était parfumeuse de la reine Isabeau, vers 1412.

Guillaume Maigret, maistre des eaues et forestz du Valois.

Jean Carité, chanoine de Laon.

(Maigret et Carité, morts peu après, ont été remplacés.)

Parmi les 121 grands seigneurs :

Thibault de Soissons, seigneur de Moreul.

(Il est mort le 24 avril 1434, conseiller et chambellan du Roi.)

Mgr Jehan, comte de Roussy et de Braine.

(Tué à la bataille d'Azincourt.)

Parmi les 201 escuyers d'amour :

Trouillard de Maucreux, escuyer, huissier d'armes du Roy.

Guiot de la Personne, vicomte d'Acy, escuyer d'honneur du Roy.

Le *Bulletin* de la Société archéologique de Sens, tome 15, publie un travail de M. le chanoine Memain, sur l'origine des églises de la province de Sens :

D'après lui, saint Pierre aurait envoyé dans les Gaules pour prêcher la foi, saint Denis, évêque de Paris, saint Sixte, évêque de Reims, saint Euchaïre, évêque de Trèves, saint Savinien, évêque de Sens, saint Sinice, évêque de Soissons.

Il cite un document inséré par les Bollandistes (*Acta SS, Mensis Aug.* t. 11, p. 6 et 7), ce document remonterait au VII^e siècle.

Il en conclut (p. 275) que la fondation de l'église de Sens se rapporterait à l'an 64 ou 65 après Jésus-Christ et par suite celle des autres églises, Paris, Reims, Soissons, etc.

Celle de Lyon n'aurait été fondée qu'après.

Cette prétention est contraire à l'opinion de l'abbé Duchêne, citée dans une séance précédente et qui repousse l'origine de ces églises au-delà du III^e siècle. (V. p. 30, ci-dessus.)

M. Michaux rend compte d'une visite qu'il a faite récemment à M. Frédéric Moreau à Fère-en-Tardenois et de ses découvertes les plus récentes, et, on peut le dire, les plus merveilleuses.

Puis il donne lecture d'un résumé du rapport de M. Pilloy, au Congrès de Charleroy en 1888 sur l'époque franque :

LES FRANCS

Le *Bulletin* archéologique du Comité des travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, contient un travail de M. Pilloy, de Saint-Quentin, intitulé *la Question franque* au Congrès de Charleroi (août 1888).

Ce travail est intéressant à plus d'un titre, surtout pour le Soissonnais, et mérite d'être signalé. M. Pilloy a pris part à ce Congrès, en a suivi les discussions, en se basant sur les découvertes qu'il avait faites dans l'Aisne et dans la Somme et sur celles de M. Frédéric Moreau dans les arrondissements de Soissons et Château-Thierry.

Il commence par faire une distinction entre les habitants de la Tongrie et de la Trévire qui, près des frontières, supportaient toujours le choc des barbares, et les Picards, Suessions et Remes qui, plus éloignés, jouissaient d'une tranquillité relative.

La Belgique était mixte dès le temps de César. C'est le Germain greffé sur le Gaulois. Dans les deux premiers siècles, la civilisation romaine ne s'est établie que dans la première Belgique et dans le Sud de la deuxième, c'est-à-dire chez les Rèmes, les Suessions, les Ambiens, les Nerviens, les Morins et les Atrebates (première Belgique) et autour de Trèves et de Cologne.

Les Sicambres et les Francs Saliens s'établirent dès le II^e siècle dans la Germanie inférieure et déjà, vers l'an 70, faisaient partie de l'armée de Civilis. Aux III^e et IV^e siècles la Tongrie est envahie, les Germains ou Francs entrent de plus en plus dans les armées romaines.

En 358, Julien bat les Francs et leur accorde de rester dans le pays qu'ils habitaient, à la charge de fournir des troupes auxiliaires. Au V^e siècle, les Suèves, les Alains, les Vandales, envahissent la Gaule et ne s'arrêtent qu'à

l'Océan. Ils détruisent en passant tous les établissements romains. Mayence, Strasbourg, Spire, Tournay, Arras, Amiens, Reims furent dévastés « et le feu dévorant de la guerre s'étendit des bords du Rhin dans les dix-sept provinces de la Gaule. » (Saint Jérôme, ép. CXI ; Gibbon, *Décadence et chute de l'Empire romain*. I, 720).

En 411, les Francs Ripuaires, conduits par leur roi Teudomer, envahirent le pays de Trèves. En 417, Castinus reprend la ville et les chasse. Mais bientôt Faramond repousse les Romains à son tour et reste maître du pays. C'est donc vers 411 que le gouvernement de la Gaule romaine quitte Trèves pour établir son siège à Soissons.

Aétius, patrice, bat Faramond en 428 et Clodion, son successeur, vient assiéger Soissons en 447, mais son fils ayant été tué, il est obligé d'abandonner le siège et meurt bientôt après.

Mérovée s'allie à Aétius pour repousser Attila (451).

Plus tard Clovis, après avoir battu Syagrius, s'établit à Soissons dans le palais des empereurs, ensuite il s'empare de presque toute la Gaule.

À sa mort, ses quatre fils partagent son royaume et l'auteur remarque que celui de Clotaire, roi de Soissons, quoique le moins étendu en surface était en revanche celui qui contenait le plus de Francs ; il n'est donc pas étonnant que le Soissonnais, le Laonnois, la Picardie renferment tant de cimetières francs.

M. Pilloy constate que si les Gaulois du Midi employaient la crémation, il n'en était pas de même dans le Nord, chez nous, on n'a pas encore trouvé de sépultures gauloises incinérées.

Les découvertes de M. Frédéric Moreau et d'autres permettent d'affirmer que les Rèmes et les Suessions inhumaient leurs morts habillés, armés et ornés. Les chefs dans leurs chars de guerre, les femmes avec leurs boucles d'oreilles d'or ou de bronze, leurs fibules à ressort, leurs torques auxquels étaient souvent suspendues des

amulettes de bronze, de terre ou d'ambre. Dans leurs tombes on plaçait une nombreuse collection de vases fabriquées à la main, sans l'aide du tour, avec l'argile séchée simplement au soleil ou très peu cuite.

Ce n'est qu'après la conquête romaine dès le milieu du I^{er} siècle, que l'incinération fut adoptée ici.

Les cendres du bûcher et les ossements plus ou moins pulvérisés sont recueillis dans des urnes en verre ou en terre cuite fabriquées au tour, parfois avec les bijoux du défunt déformés par le feu et l'obole à Caron pour le passage du Styx. A côté, on trouve des vases en terre, en bronze, en argent même, ayant servi au repas des funérailles.

La poterie en terre blanche, grise ou rouge est de forme élégante. La rouge (appelée Samienne) est couverte d'un vernis brillant et quelquefois ornée de sujets en relief et de la marque des potiers.

Il en est ainsi jusqu'au III^e siècle. Nos contrées étaient couvertes de riches villas (Bazoches, Ancy, Arlaines, etc.) et toutes alors ont été détruites par l'incendie, dont on trouve les restes carbonisés. La population ne semble plus la même, il y a un changement dans les mœurs et les coutumes.

« On dirait, remarque M. Pilloy, que la contrée ayant « été dépeuplée par suite de guerres intestines ou d'invasions, une autre race est venue prendre la place de « l'ancienne, car on ne voit aucune transition dans la « nature et dans la forme des objets dont elle se servait. »

C'est la période des 30 tyrans.

On ne brûle plus les morts. On les inhume.

A Caranda, à Sablonnières, à Breny, M. Frédéric Moreau a trouvé, dans le même cimetière, des incinérations et des inhumations. Mais celles-ci sont postérieures aux premières.

Le mobilier des inhumations change aussi. Il n'y a plus de poterie samienne, presque plus de blanche. La terre

est jaune sale, mais plutôt grise, rugueuse, populaire. Les vases rouges n'ont plus de reliefs, seulement un dessin linéaire tracé à la roulette. Le vernis ne tient pas ; on voit des vases à inscriptions bachiques : *Bibe...* La verrerie devient plus commune.

Les bijoux ne sont plus émaillés. Ils sont en or ou argent, ornés de niellure, en bronze incrusté d'argent.

Les soldats sont ensevelis avec leurs armes, rappelant celles des germains. Beaucoup sont des vétérans auxiliaires ayant dépassé la cinquantaine.

A la fin du III^e siècle le christianisme commence à se répandre, mais ce n'est guère qu'au IV^e que l'on a mis dans les sépultures des sujets bibliques ou des inscriptions chrétiennes.

Les chrétiens ont supprimé l'incinération et jusqu'à la fin du IV^e siècle, peu nombreux, ils n'ont pas eu de cimetière distinct de celui des payens.

A Vermand, à Sablonnières, les objets chrétiens étaient dans des sépultures en bois mêlées à d'autres payennes avec l'obole à Caron.

En 405 et 406, la dévastation des Suèves, des Alains et des Vandales, couvre nos pays de ruines ; les gallo-romains, les colons sont tués ou réduits à l'esclavage.

En 486, Clovis, vainqueur de Syagrius, s'empare de Soissons, et les derniers romains disparaissent ; à partir de cette date, il n'y a plus d'inhumation gallo-romaine.

On ne rencontre plus que des sépultures franques, elles sont séparées des gallo-romaines, bien qu'à Breny, Sablonnières et Caranda, les deux soient réunies dans un même cimetière, ce qui est rare.

Les Francs orientent leurs tombeaux de l'Ouest à l'Est. Les corps conservent leurs habits, leurs bijoux, leurs armes, épées, francisques, boucliers, ceinturons, — ou ustensiles de toilette, peignes, couteaux, ciseaux, aiguilles, bagues, colliers, bracelets.

D'abord les cercueils de pierre sont rares, ensuite ils deviennent plus communs.

L'ornementation franque est si différente de l'époque romaine qu'il est impossible de s'y tromper.

Au IX^e siècle, sous Charlemagne, un concile défendit l'inhumation des corps avec l'habillement.

Ici les cercueils de pierre sont très nombreux, mais ne renferment presque jamais rien, car souvent le même cercueil servait à 4 ou 5 générations successives. Les objets étaient enlevés à chaque inhumation nouvelle.

Cependant on trouve quelquefois, non plus la framée, mais le scramasax, avec le ceinturon, à deux plaques en fer, argent ou bronze plus ou moins ornées de nattes, torsades, entrelacs, et souvent d'une croix.

Les bijoux n'ont plus la même forme : les cloisonnés de grenat sont remplacés par des cabochons, les boucles d'oreilles sont rares. Les colliers, au lieu des longs cylindres de verre soufflé des dames franques, ont des perles sphériques ou cubiques, grosses, marbrées de bleu, jaune ou rouge, et sur lesquelles on représentait des yeux, pour préserver du mauvais œil.

On ne trouve presque plus de vases funéraires ni de verrerie. Souvent le symbole de la croix.

Au X^e siècle, on ne rencontre plus rien que les ossements dans les tombes.

Après l'an mil, les nécropoles anciennes ont été abandonnées et les fidèles enterrés autour des églises.

De ses observations, M. Pilloy conclut que sous les Romains, dans les villes, les cimetières étaient au-dehors, près d'une route, et dans les petites agglomérations, à peu de distance.

De même chez les Francs. Ces derniers choisissaient un terrain calcaire ou sablonneux, généralement en pente et exposé aux rayons du soleil. Les nouvelles sépultures s'ajoutaient aux anciennes par rangées et en descendant. Il en est ainsi dans l'Aisne.

Quand le terrain est plat, la partie centrale est la plus ancienne et les tombes s'ajoutent en allant du centre à la circonférence.

Il nous a paru utile de résumer le travail de M. Pilloy, d'autant plus qu'il s'appuie surtout sur les découvertes faites dans nos contrées, tant par lui, que par M. Frédéric Moreau, sur lesquelles il jette un jour nouveau.

M. Plateau donne lecture d'une intéressante note intitulée d'Hartennes à Oulchy, contenant des renseignements archéologiques et étymologiques :

D'HARTENNES A OULCHY

On sait que la route de Soissons à Château-Thierry est construite en grande partie sur l'ancienne voie romaine, du moins entre Soissons et Oulchy. Cependant elle s'en sépare au Nord d'Hartennes et laisse la « vieille route » comme on l'appelle, se profiler en ligne droite dans le vallon de Coutremain. Ce modeste village d'Hartennes doit être très ancien. Il faisait partie de cette région sacrée comprenant Taux, Droizy, la Fontaine-au-Chêne, où suivant la tradition, les Druides sacrifiaient à leurs terribles divinités. Ce nom d'Hartennes semblerait donner une sanction à ces légendes. Il viendrait, suivant quelques savants d'Ardena ou la Diane Gauloise. On pourrait préférer Artenna, féminin du radical gaulois Artos, qui signifie ours. L'ourse au féminin Arta ou Artenna avait été divinisée et était l'objet d'un culte particulier dans cette partie de la Gaule.

L'hagiographie nous en fournit la preuve :

« *Quos Deos colitis, Jovem aut Dianam ?* » (Quels Dieux adorez-vous, Jupiter ou Diane) demande Rictio-vare aux martyrs Rufin et Valère.

« *Jovem mecum aut Dianam meretricem, compita sylvarum tenentem, non colimus.* » (Ni l'adultère Jupiter, ni la Diane impudique, hôtesse des carrefours forestiers, répondent les deux catéchistes (*Bollandistes*, 14 juin).

Diane, Ardenna ou Artenna, c'est la même déesse.

Hartennes constituait autrefois l'apanage des cadets de la vicomté de Buzancy. En 1530 Charles de Roye, gouverneur militaire de Soissons, était Seigneur d'Hartennes.

Il faut maintenant revenir à la voie romaine qui rencontre bientôt les bois de Saint-Jean qu'elle traverse en escaladant une pente fort rapide. Les ingénieurs romains ne se souciaient ni des montées ni des descentes. On jalonnait la ligne droite d'un point à un autre et là-dessus on construisait la route sans se préoccuper des accidents du terrain. Au sortir du bois la vieille chaussée débouche dans le vallon du Plessier, suit un parcours de trois ou quatre cents mètres et s'évanouit brusquement.

C'est à son extrême point que le chasseur s'embusque ordinairement, pour attendre, à sa rentrée, le lièvre que les chiens ont mis hors du bois. Mais le lièvre ne revient pas toujours et quand il s'y décide, il y met le temps, alors

Que faire en ce gîte à moins que l'on y songe.

L'attente semble bien longue au patient désœuvré ; le curieux examine machinalement ce qu'il a sous les yeux et tout à coup son attention est éveillée. Il voit qu'il est assis au bord d'une espèce de fosse ou plutôt d'une tranchée transversale pratiquée dans l'épaisseur et le remblai.

A ses pieds gît une pierre volumineuse, grossièrement équarrie, d'un mètre de côté à peu près et de cinquante centimètres de hauteur, ayant toutes les apparences d'un dé ou soubassement. Naturellement

l'observateur se demande la raison de cette tranchée et que fait là cette pierre ?

Ce travail de déblai dans le cailloutage romain, si résistant, n'a pas été fait sans motif, le paysan n'a pas l'habitude de s'imposer gratuitement un labeur aussi pénible. Ce n'est pas par fantaisie qu'on a apporté cette pierre, sorte de monolithe, dont le poids peut être évalué à 8 ou 900 kilogrammes.

D'inductions en déductions on arrive à supposer que la fouille a été faite pour dégager le dé, mais ce n'est pas à lui qu'on en voulait, car on l'a laissé en place, après l'avoir toutefois retourné. Il n'était donc que le support d'un objet autrement intéressant et précieux, fort pesant du reste car la fouille a été élargie pour permettre l'accès d'un charriot ou d'un véhicule quelconque destiné à l'emporter.

Sur l'une des bornes milliaires que possède le musée lapidaire de Soissons, on lit que Postumus, lieutenant de Marc Aurèle, fit placer cette borne distante d'Augusta Suessionum de sept lieues.

La lieue gauloise (leuca) équivalait à 2,218 de nos mètres. Si on mesure au compas, en suivant le tracé de la voie romaine, la distance du dé en question au centre de Soissons, on trouve à peu près 15 kil. 500. D'autre part, en multipliant 2,218 l'équivalent d'une lieue gauloise par 7, on obtient au produit 15 kil. 526 mètres.

Cette singulière concordance de chiffres, l'aspect de la tranchée, l'examen du dé, n'autorisent-ils pas à supposer que là était l'emplacement de la borne élevée par ordre de Postumus. Quand fût-elle déplacée et apportée dans les environs de Soissons ? C'est ce qu'il est difficile de savoir. Le peu de renseignements qu'on possède à cet égard permettrait de croire que cet enlèvement pourrait remonter à deux cents ans. Cela prouverait qu'à cette époque il ne manquait pas d'amateurs d'antiquités.

Un fait se dégage de l'inscription, c'est que le numérotage commençait à partir d'Augusta Suessionum, ce qui serait une preuve de plus du rang considérable que la ville occupait parmi les cités de la Gaule romaine.

La vieille route, dont les vestiges deviennent dès lors peu perceptibles, traverse le bois d'Ayot en allant droit à Oulchy-le-Château.

Ce bois d'Ayot ou d'Ayoul appartenait à l'opulente abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, qui l'avait acheté en 1360 au prix de 500 florins d'or, il contenait alors 123 arpents.

La voie romaine s'enfonce ensuite dans la gorge d'Oulchy sous la protection du château qui a dû être une position fortifiée dès la plus haute antiquité. On a voulu trouver l'étymologie d'Oulchy dans *Orca* (l'Ourcq). Ce n'est rien moins que probable car Oulchy, outre la dissemblance des noms, est situé à plus d'une demie lieue de cette petite rivière. Oulchy (*Ulcheium*, *Ulcheia*) viendrait plus probablement du mot bas-latin *Ulcheia*, *Ouchia*, *Ochia*, en vieux français *Ouchie*, *Ouche*, *Oulche*, *Oche* ou *Hôche* ; en français moderne, domaine, enclos, jardin.

Oulchy est du reste orthographié dans beaucoup de vieux titres, *Ouchie*, *Auchie*, *Aulchy*, etc.

C'était un de ces domaines particuliers gaulois ou romains, dont la nomenclature est si variée.

Ouchia est l'origine d'un nom très répandu dans le Soissonnais, Desouches. C'est de là que viennent également ceux de Hoche, de la Hoche, Delouche, etc. De même celui de Desboves a été donné à des particuliers originaires de villages à boves, bovettes, crouttes ou creuttes.

Avant de pénétrer dans l'arrondissement de Château-Thierry, la chaussée romaine effleurait le domaine ou marquisat d'Armentières. C'était autrefois une armentaria, un haras, un élevage de bestiaux comme on dit

aujourd'hui. Cette dénomination était du reste bien méritée en raison de la situation du domaine au milieu des gros paturages arrosés par la rivière d'Ourcq.

Enfin, M. Alexandre Michaux communique une brève note sur Fiévée, l'auteur de la *Dot de Suzette*, soissonnais d'origine bien que né à Paris le 9 avril 1767, puisque son père était maître de la poste aux lettres de Soissons et qu'il y passa sa jeunesse :

FIÉVÉE

Dans notre dernière séance, M. Collet nous a communiqué le portrait de J. Fiévée qu'il avait acheté pour le musée, parce que la légende portait *Né à Soissons*.

Or, tous les dictionnaires modernes, y compris la biographie Michaud, le font naître à Paris le 9 avril 1767 (en 1770 dit la biographie nouvelle Arnault, Jouy, etc.) le graveur du portrait se serait-il trompé, ou les biographes ?

Après bien des recherches, nous avons trouvé dans la biographie nouvelle publiée du vivant même de Fiévée, en 1822, et à l'aide de renseignements paraissant fournis par ce dernier, la vérité sur cette divergence.

Le père de Fiévée était maître de postes aux lettres à Soissons lors de la naissance de son fils. Bien que né à Paris, Fiévée passa sa première jeunesse dans notre ville, près de ses parents ; il y commença ses études au collège des oratoriens.

Il était donc Soissonnais, sinon de naissance, au moins d'origine.

Mais jeune encore, il perdit son père et privé de

fortune il vint à Paris et entra comme compositeur dans une imprimerie.

A la Révolution, il se lia avec Condorcet et écrivit au journal *La Chronique de Paris*.

Il abandonna les principes révolutionnaires et rédigea la *Gazette Française*, qui soutenait les Bourbons.

Le 19 fructidor au 5 (5 septembre 1797) il fut proscrit comme royaliste, et quoique compris dans le décret de déportation, il parvint à l'éviter et se retira plusieurs années, à Soissons et à Buzancy, chez M. de Puységur, le célèbre disciple de Mesmer et de Cagliostro.

C'est là qu'il composa la *Dot de Suzette* et *Frédéric*, deux romans qui eurent un grand succès. On assure même que Suzette c'était Mme de Puységur, elle même.

En janvier 1799, il est arrêté comme royaliste et reste enfermé un an au Temple. En 1802, il fait un voyage en Angleterre, envoyé par le Gouvernement consulaire.

En 1805, Fiévée est censeur et propriétaire du *Journal de l'Empire*. En 1810, maître des requêtes au Conseil d'Etat et chevalier de la Légion d'honneur, il est envoyé par l'Empereur en mission secrète à Hambourg.

Peu après son retour, il est nommé préfet de la Nièvre ; il y reste jusqu'en mars 1815.

Il écrivit sous la Restauration dans le *Conservateur*, ultra-royaliste, ce qui ne l'empêcha pas d'être condamné à 3 mois de prison en 1816, pour un article frondeur. Il écrit ensuite au *Journal des Débats*, et en 1830, il est un des fondateurs du *Temps*.

Il est mort le 7 mai 1839, oublié, dédaigné, sans amis, sans laisser de regret.

Dans un catalogue d'autographes publié récemment nous voyons figurer deux lettres de Fiévée, qui donnent quelques renseignements intéressants sur lui.

Elles sont adressées au comte de la Rochefoucauld, ambassadeur de Napoléon I^{er}, à Amsterdam.

En voici le résumé :

Paris, 6 octobre 1812.

Il lui adresse un exemplaire de sa brochure, *le Dix-Huit Brumaire opposé au système de la Terreur*, louée par le baron Pasquier : « Mon seul but ici était de m'emparer assez des esprits pour les dominer ensuite, et juger la Révolution sans réplique. » Détails sur sa vie publique : rédacteur au *Journal de l'Empire*, il est passé au Conseil d'Etat, mais il prétend demeurer homme de lettres.

Nevers, 24 décembre 1813.

Comme préfet de la Nièvre, il recommande à La Rochefoucauld son fils, envoyé comme prisonnier à Deventer ; il reproche au discours de Napoléon I^{er} d'être trop général et de manquer de précision : « Je n'aime pas les discours politiques, ils n'avancent à rien ; ou on en dit trop, ou on n'en dit pas assez. » L'Empereur a eu tort de vouloir administrer la Hollande comme un département français : « Si, comme je l'ai écrit, la liberté n'est pour tout peuple que le droit de vivre selon ses habitudes, jamais les nations gouvernées sur un plan uniforme et qui lui étoit en tout étranger, n'ont éprouvé une pareille stupeur. Je ne puis savoir que par présomption ce qui se passe aujourd'hui en Allemagne ; mais par présomption je lis tous les pamphlets dont elle est inondée, comme si je les avois sous les yeux. Vous verrez renaitre les haines nationales, et les hommes se dévouant galement à la mort, comme dans tous les tems où les passions violentes agitent les empires. Il n'y a plus que notre nation qui n'ait plus de passions... Elle est souple, obéissante, comme toute nation épuisée de ses folies et de ses nobles efforts. » L'argent ne manquera pas pour faire la campagne de France, mais « les vieux hommes qu'on lève pour en

faire des soldats m'effraient ; si nous sommes vainqueurs, ils iront ; mais si nous éprouvions une défaite, ils reviendroient dans l'intérieur porter le désordre. » La coalition devrait détacher le Danemark de l'alliance française ; il espère que Napoléon concentrera toutes ses troupes en France. Les malheurs de la patrie « redoublent la haine et le mépris que j'ai toujours eu et n'ai jamais su cacher pour les sots en crédit. »

Le même membre lit une note sur Richer d'Aube, maître des requêtes et intendant de Soissons, mort en 1752. Il publia : *Essai sur les principes du droit et de la morale* (in 4°, Paris, 1743). C'était le neveu à la mode de Bretagne de Fontenelle, qui, depuis 1730, demeurait chez lui.

D'Aube est connu par l'épigramme de Rulhières (dans le poème des disputes) :

Avez-vous, par hasard, connu feu M. d'Aube
Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : vicomte de BARRAL.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE

—
Lundi 9 Novembre 1891
—

Présidence de M. l'abbé PÉCHEUR



Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Annuaire* de l'Académie royale de Belgique, 1890 et 1891.

2° *Bulletin* de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, tomes 17 et 18, 1889 ; 19 et 20, 1890 ; 21, 1891.

T. I (3^e série). — 17.

3° Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale de Belgique.

4° Société royale belge de géographie, n° 3, Mai et Juin 1891.

5° Travaux de l'Académie de Reims, 1888-1889, t. 2.

6° *Mémoires* de la Société historique du Cher, 4° série, 7° vol. 1890.

7° *Mémoires* de l'Académie d'Arras, t. 22, 1891.

8° *Mémoires* de la Société nationale Académique de Cherbourg, 1890.

9° Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 42, 1891.

10° *Revue* des travaux scientifiques du Comité du Ministère de l'Instruction publique, t. 10, n° 12, et t. 11, n° 3 et 4, 1891.

11° *Bulletin* du Comité des travaux historiques, 1891, n°s 2 et 3.

12° *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. 10, n° 144, 1891.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Dans la correspondance, une lettre de M. l'Ambassadeur d'Espagne annonce les fêtes que l'on se propose de faire pour le 400^e anniversaire de la découverte de l'Amérique. Les membres qui voudraient y prendre part peuvent y souscrire.

Parmi les ouvrages offerts et déposés, une brochure envoyée à M. l'abbé Pécheur par l'auteur, M. Riomet, instituteur à Berlize, intitulée : *Flore de la Thiérache*.
— Remerciements.

Une photographie achetée par la Société est déposée. Elle représente la maison de Jean Lafontaine à Château-Thierry et sur le perron, les membres de la Société qui ont pris part à l'excursion de 1890.

Le *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique, t. 18, 3^e série, contient une étude critique sur le *Gesta regum francorum*, par Godefroy Kurth.

Cette étude, fort remarquable du reste, nous intéresse particulièrement à cause de ses conclusions toutes locales, à savoir :

Que l'auteur du *Gesta regum francorum* est un moine de Saint-Denis, originaire de Laon ou de Soissons et qui a écrit en 727 l'histoire des Francs depuis leur origine jusqu'à son temps. Son livre eut une rapide fortune et fut plus lu que Grégoire de Tours lui-même, dont il est souvent le résumé. Le *Gesta* fut même pris souvent pour l'ouvrage de Grégoire.

Voici comment la critique arrive à cette conclusion :

On voit que pour les provinces situées au Sud de la Seine et même pour celles du Nord de la Gaule, il n'est pas toujours renseigné. D'autre part, il est une région sur laquelle ses indications sont d'une précision et, si je puis ainsi parler, d'un luxe de détail vraiment caractéristique. C'est le pays de Laon et de Soissons. Ici, il n'est pas seulement en état de nous désigner, toujours de la manière la plus exacte, l'emplacement des lieux où s'est passé quelque fait important ; il a des détails complémentaires qu'il ne possède pour aucun autre pays. Il sait, par exemple, les diverses étapes d'une armée en marche, et il prend à les noter un intérêt qui semble trahir l'homme du terroir. Ainsi, en parlant de la guerre de Frédégonde contre les

Australiens, il sait : 1° Que cette reine rassemble son armée à Brinnacum (Braine) ; 2° que la bataille a lieu à Trucciago, dans le pays de Soissons (Droizy) ; 3° que Frédégonde poursuit les vaincus jusqu'à Reims ; 4° qu'elle revient à Soissons. Des souvenirs aussi détaillés ne peuvent guère avoir été conservés et recueillis que sur place et par un enfant du pays ; je ne crois pas qu'à pareille époque un autre se fut amusé à enregistrer autre chose que le nom du champ de bataille...

Enfin au chapitre 46 même exactitude topographique dans le récit de la campagne d'Ebroïn contre les Austrasiens : 1° Les deux armées se rencontrent à Lufao (Laffaux, Aisne) et les Austrasiens sont battus ; 2° Ebroïn les poursuit et dévaste leur pays ; 3° Martin se réfugie à Lauduno Clavato (Laon) et Pépin autre part (*altrinsecus*) ; les passages sont caractéristiques. Ils montrent que tant qu'il s'agit de faits se passant dans la vallée de l'Oise ou pas trop loin de là, l'auteur est renseigné mieux qu'il ne l'est pour le reste ; au contraire dès que le théâtre de l'action se déplace, alors ce sont des expressions vagues : *regio illa altrinsecus*, etc., qui se substituent aux désignations nettes et précises. Que conclure de là sinon que notre auteur est né aux environs de l'Aisne ou de l'Oise, dans le pays de Laon ou de Soissons, et que la remarquable précision de ses souvenirs sur ce pays s'explique par là ?

Il est donné lecture d'une note envoyée par M. Bouchel, correspondant, relatant une charte de 1256 (archives nationales) passée devant le maire et les jurés de la commune de Cys, et contenant don par Quollart, bourgeois de Compiègne, d'un muid de vin aux frères de la maison du temple de Monthussard :

«veront et ouront li maires et li jures de la quemune de Cis et de (sans doute Presles, mais le nom est illisible) a tous salut et amourt nous faisons asavoir a saus qui sont et qui avenir sônt que Quollard bourgeois de Congpiaingne fu present par devant nous dune partie et Gilleberte..... sa fame et Quollef leur flex dautre partie, etc. La suite concerne « un mui de vin condoit penre à la vingne li devant dit Quollard condit a la crois saint..... dans un quemun froumentel en la ville de Cis. »

« Faisons asavoir certainement que li devant dit Quollard donna et octroia en pure aumone perpetuel par sa plaine volonte pour le pourfit de lame de lui et de lame sa fame et de leur oirs le mui de vin qui est deseurdit au tample rendus a freres de la maison de Monhausart..... et octroia loiaument et bônemant que li frere de la maison qui devant est dite prisêt le mui de vin qui est deseurdit et puisêt gohir parduramblemêt ausi commil fait selon la teneur de sette chartre ei soblegit ledit Quollard que ses laitres fusêt saelles de notre sael pour que li freres de ladite maison peusêt tenir et avoir et gohir doudit mui de vin sans grevance..... et sans nulle quaus (chose ?) que ledit Quollard ne sa fame ni leur oirs peusêt dire ne faire dire qui fut a la grevanse dou tample ne des freres qui sont deseurdit.

« An lan dellin carnasion notre saigneur mil et II^{ee} et LVI ou mois de lou dūs. »

Au bas de cette chartre est appendu le sceau de la commune représentant le mayeur monté sur un cheval galopant à gauche, tenant de la main droite les rênes de son coursier et de la main gauche une épée ou bâton. Ce sceau, un peu fruste, n'offre plus qu'une légende incomplète où on lit seulement le mot : *MAIORIS*.

Le contre-sceau représente un écu triangulaire autour duquel on ne lit plus que ceci : *COMMUNI...* On ne distingue aucun signe dans le champ. D'ailleurs cet écu triangulaire ou plutôt ce triangle était sans doute l'emblème des trois villages de Cys, Presles et Saint-Mard composant alors la commune.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle il est fait mention, dans les jugements rendus par le mayeur, du sceau et du contre-sceau de la commune.

M. A. Michaux donne ensuite lecture d'une notice biographique sur notre regretté confrère M. Paul Laurent, professeur de dessin et aquafortiste distingué :

M. PAUL LAURENT

La Société archéologique de Soissons a éprouvé de grandes pertes cette année ; d'abord M. Choron qui fut son président, et le mois dernier, M. Paul Laurent l'un de nos collègues les plus utiles et les plus assidus.

Nous avons consacré une notice à notre vénéré et ancien président, — il nous faut maintenant conserver le souvenir de notre professeur de dessin qui, par son travail, son intelligence, sa sûreté de main, a pu devenir un véritable artiste et a su acquérir une réputation méritée, se faire un nom.

M. Paul Laurent est né le 25 janvier 1840, à Soissons. Il avait donc à sa mort à peine 51 ans !

Tout jeune, il suivit assidument les cours de l'école municipale de dessin et ses progrès furent si rapides, ses travaux étaient si appréciés qu'à l'âge de 20 ans,



PAUL LAURENT

1840-1891

on le choisissait déjà pour remplacer momentanément son professeur, M. Betbeder, qui, croyant trouver ailleurs la gloire et la fortune, avait demandé un congé de six mois.

Il n'est pas revenu et M. Paul Laurent est resté en fonctions, provisoirement d'abord, définitivement ensuite, malgré sa jeunesse (1). Il dirigeait non seulement l'école municipale, mais aussi les cours de dessin aux élèves du collège.

Sentant la responsabilité qu'il assumait sur lui, il travaillait sans cesse avec ardeur, et il acquit rapidement cette habileté de touche qui le fit bientôt rechercher des maîtres de nos grandes publications artistiques et surtout de la *Gazette des Beaux-Arts*, cette revue princeps où les premiers crayons et les burins hors lignes ont seuls l'honneur d'être admis.

Nous aurions voulu parler de son talent, de ses œuvres si nombreuses et si variées, mais ne pouvant le faire *ex professo*, nous nous bornerons à constater son mérite et ses succès : un profane ne doit pas pénétrer dans le sanctuaire.

En même temps qu'il enseignait et dirigeait ses élèves, il travaillait pour lui-même, aspirant toujours à la perfection. Son enseignement était clair, lucide, méthodique. Plus d'un candidat aux écoles du gouvernement lui dut en partie ses succès.

Comme l'a dit si bien, M. Wehrlé, sur sa tombe « M. Paul Laurent avait le secret de communiquer

(1) Pour cette place de professeur de dessin, la municipalité de Soissons ouvrit un concours qui eut lieu les 2, 3 et 4 septembre 1861. Neuf candidats s'étaient fait inscrire, sept se sont présentés, un s'est retiré à la première épreuve, aucun des six autres n'a réuni le nombre de points nécessaires pour motiver l'admission. Le résultat du concours a été considéré comme négatif. Parmi les concurrents se trouvaient notamment MM. Charles Marchal et Eugène Salinger, tous deux de Soissons.

A la suite de cette tentative infructueuse, M. Laurent, qui n'avait cessé de tenir l'intérim, fut enfin nommé officiellement.

aux autres ce qu'il sentait lui-même. D'un heureux caractère, il avait toujours un mot aimable à dire à ceux qui l'approchaient. » Il était plutôt, pour ses élèves, un ami qu'un maître.

Il fut heureux lorsque l'enseignement du dessin, de facultatif qu'il était, devint obligatoire dans les collèges. Il en comprenait toute l'utilité.

En effet, si le dessin est la base et le fondement de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, il n'est pas moins nécessaire pour une foule d'industries, pour les sciences naturelles ou mécaniques.

Aucun secret ne lui était inconnu. Il cherchait surtout la vérité, dans la reproduction de la nature, aussi attachait-il beaucoup d'importance aux lois de la perspective.

Son coup d'œil sûr saisissait la physionomie exacte de la personne, de l'objet ou du paysage qu'il voulait reproduire, et son crayon, ferme et hardi, le traduisait sans hésitation. Son dessin était correct et pur. Il n'était d'aucune école, les admirant toutes et se bornant à rechercher le vrai.

Les études qu'il laisse sont nombreuses et ses cartons pleins renferment des richesses, dont plusieurs nous intéressent, car elles concernent les beaux monuments de notre antique soissonnais. Peut-être un jour nous sera-t-il permis d'en détacher quelques uns pour notre *bulletin*.

Notre ami regretté ne se bornait pas au dessin à la plume ou au crayon, il excellait encore dans les différents genres, au lavis, à la sépia, au pastel, à l'aquarelle.

Nous pouvons citer de lui de charmantes aquarelles, notamment : Henri IV et Mayenne, au château de Vauxbuin, Coligny faisant construire les fortifications de Soissons sous Henri II, le commandant Denis, ramené blessé à Soissons, pendant le siège de 1870,

les artilleurs soissonnais sur les bastions (du même siège), un épisode de la guerre de 1870 dans les Vosges, etc.

Il fit aussi de la peinture à l'huile. C'est lui qui, pour le musée, reproduisit les portraits de la famille Puységur, de Mme de Finfe, de Poiteau, etc.

Mais c'est surtout par ses gravures à l'eau forte que M. Laurent se distinguait. Il était devenu un maître recherché des auteurs et des éditeurs pour leurs publications de grand luxe.

MM. Corroyer, Havard, Collignon, Yriarte, Gonse, etc. lui confiaient les illustrations de leurs magnifiques publications. Et ici nous ne pouvons guère citer ses gravures, elles se comptent par centaines, toutes remarquables de finesse, d'élégance, et de vigueur en même temps.

Laurent, avant de se livrer à la gravure à l'eau forte et pour y acquérir cette supériorité qui le faisait rechercher des véritables connaisseurs, avait longtemps étudié, analysé les procédés des maîtres de l'art. Il les connaissait tous, depuis Albert Durer, jusqu'aux artistes de nos jours, il avait tout vu et comparé, examiné les œuvres diverses : Rembrandt, Van Dyck, Paul Potter, Van Ostade, Callot, Boucher, Fragonard, Goya, dans les derniers siècles, Charles Jacques, Daubigny, Bracquemont, Flameng, Varin tout récemment, et bien d'autres encore que nous pourrions citer et qui ont illustré l'eau forte.

Comme ces célèbres devanciers, il a compris qu'il fallait à la fois, selon l'expression de M. Maxime Lalanne, (1) être « le traducteur et le poète. »

En effet, l'artiste graveur, même quand il veut reproduire l'œuvre d'un tiers, doit créer lui-même ; il

(1) Maxime Lalanne, *Traité de la gravure à l'eau forte*, A. Quentin, éditeur.

doit rendre les finesses du dessin, les couleurs pour ainsi dire de la peinture, les clartés et les ombres. Sa traduction ne doit pas être sèche et froide, il lui faut le style qui naît sous les doigts habiles de l'ouvrier.

Le cuivre, docile, se prête à tout, et ne saurait être un obstacle à la main et à la pensée (1).

Mais si M. Laurent connaissait tous les genres, il n'imitait personne. Il ne reproduisait pas les tableaux célèbres et le plus souvent, ne gravait que ce qu'il avait dessiné lui-même.

Paul Laurent possédait à fond tous les secrets de son art. Que de fois nous l'avons vu préparer sa plaque de cuivre, avec un soin particulier. Il connaissait le degré de chaleur nécessaire pour la chauffer, faire fondre le vernis dont il la recouvrait également, puis ces préparatifs lui paraissant convenables et à point, et le calque du dessin fait, il prenait sa pointe et traçait les lignes « avec autant de facilité qu'il l'aurait fait au crayon sur le papier. »

Il fallait le voir à l'œuvre, attentif, absorbé, regardant l'effet du tracé, enlevant délicatement avec le blaireau les parcelles de vernis ou de cires rejetées par la pointe, puis examinant le tout à la loupe, procéder à la morsure, au moyen de l'acide azotique ou, si l'on aime mieux, de l'acide nitrique à 40 degrés, c'est-à-dire mélangé de 3/5 d'eau.

Nous nous souvenons qu'un jour, il venait de graver ainsi la chapelle du château de Villers-Cotterêts et en avait fait tirer quelques exemplaires seulement, 4 ou 5, lorsqu'il s'aperçut que certains détails avaient besoin d'être retouchés. Il avait recouvert la plaque de vernis, fait ses retouches, et plongé la planche dans l'acide.

En ce moment, un ami entra, se mit à causer, (il

(1) A. de Lostalot, *Les procédés de la Gravure*, A. Quentin, éditeur.

n'avait que deux mots à dire !) mais ces deux mots se prolongèrent, si bien que lorsque Laurent voulut retirer sa planche pour la mettre dans l'eau, arrêter l'action de l'acide et l'éponger au papier buvard, il constata avec terreur que la morsure était trop profonde. La gravure était brûlée, perdue !

Elle n'a jamais été refaite. Aussi cet accident donne aux quelques épreuves tirées une valeur incontestable.

Tout en se livrant à ses travaux de prédilection, M. Laurent était parfois peiné de voir que, aux salons annuels, le public et aussi les critiques traversaient les salles de gravures avec indifférence, celui-là sans regarder, ceux-ci sans presque en parler.

MM. Varin et Delauney se plaignaient aussi de cette sorte de défaveur : — « On ne fait plus guère attention aux gravures », nous disaient-ils un jour.

Cet état de choses a déjà été constaté et expliqué par M. Philippe Burty, en 1867 :

« Il reste acquis, dit cet auteur, que le monde se désintéresse de la gravure sur métal, que l'eau forte succède au burin, que la lithographie agonise, que le bois est en péril, que le *procédé* tend à supprimer le burin, l'eau forte, la lithographie et le bois, et que l'agent provocateur de ces menées révolutionnaires, c'est, directement ou indirectement, la photographie.... »

Mais, malgré tout, il ne se décourageait pas, sachant bien qu'une belle et bonne gravure a toujours plus de prix qu'une photographie.

Et il a eu raison, car l'art du graveur a depuis repris le dessus, l'eau forte surtout se défend plus vigoureusement que le burin. Elle ne veut pas succomber et elle n'est pas prêt de mourir...

Convaincu et persuadé de sa longévité il travaillait toujours, avec acharnement, pour ainsi dire ; sans négliger ses cours, il produisait sans cesse, ne prenant

aucun repos et pouvant à peine suffire aux commandes qui lui étaient faites.

On comprendra, à peine, comment il put faire face à tant de labeurs, étant donné que ses cours seuls lui prenaient une grande partie de ses journées.

Il trouvait encore le moyen d'envoyer aux expositions annuelles, ainsi il fut admis aux salons en 1870, 73, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 82.

Voici, aussi exactement que possible, la liste de ses compositions terminées et publiées. Il composa :

350 des. et grav. pour *La Gazette des Beaux-Arts*.

120 — *Rimini*, de Ch. Yriarte.

100 — *Le Mont-Saint-Michel*, de Corroyer.

150 — *La Céramique grecque*, de Rayet et Collignon.

50 — *L'Art dans la Maison*, de Havard.

100 — *La Sculpture antique*, de Paulin Paris.

100 — *Matteo Civitali*, d'Yriarte.

100 — *Le Dictionnaire de l'Ameublement*, par Havard.

Et une grande quantité d'autres pour :

La Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts ;

L'Illustration dans l'art gothique, de Gonse ;

La Flandre à vol d'oiseau, de H. Havard ;

Les Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Ed. Fleury ;

Le Monde Illustré, etc, etc.

Pour la Société, il a été un collaborateur des plus utiles et beaucoup de nos *Bulletins* sont enrichis de ses dessins.

Il nous a donné, entre au'tres :

Le cloître et la crypte de Saint-Léger ;

Le cloître de Saint-Jean, avant et après la guerre ;

La porte de l'Arquebuse ;

La pierre du Chat-Lié ;

Une vue du pont de Soissons, d'après Justin Ouvrié ;
Un encensoir du Moyen-Age ;
Les clefs de la ville ;
Les portraits de MM. Piette, Fleury, Périn, Fossé
d'Arcosse, Poiteau, l'abbé Traizet ;
Et bien d'autres encore.

En dernier lieu, il avait fait le plan de l'église
Notre-Dame des-Vignes, — et devait faire pour nous
le portrait de M. Choron.

Parmi les plus belles eaux fortes, nous devons citer :

Les reliquaires de la cathédrale de Soissons du
XVI^e siècle ;

La chapelle ou salle des états du château de Villers-
Cotterêts ;

L'arc de triomphe romain de Reims ;

Une collection des objets les plus précieux du musée
de Soissons, comme la crosse de Nivelon, la statuette
de Mercure, des chapiteaux, le tympan représentant
l'enfer de l'église Saint-Yved à Braine ;

Le château de Septmonts, avec un fragment de frise
renaissance ;

Le tombeau de Jovin, à la cathédrale de Reims ;

Le transept de la cathédrale de Soissons ;

Le calice de Saint-Remy, fait avec les débris du
fameux vase de Soissons, dit-on ;

Le tombeau de Marie de Bourgogne à Bruge ;

Un fragment de retable de la cathédrale de Flo-
rence.

Toutes ces œuvres l'avaient fait remarquer en haut
lieu : il est d'abord nommé correspondant du ministère
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en 1875.

En 1877 il reçoit la palme d'officier d'académie à la
suite du concours général des lycées de provinces où
plusieurs de ses élèves furent couronnés.

L'avenir semblait, radieux, lui ouvrir ses portes

d'ivoire. Il recueillait la récompense de ses efforts et de ses veilles.

D'un caractère affable, franc et gai, il s'était fait estimer et aimer de ceux qui l'approchaient, il était plein de zèle dans l'exercice de ses fonctions, se plaisait à rendre service et à obliger, et par dessus tout, dévoué à sa famille.

On a dit qu'il fût bon frère et excellent fils. C'est vrai ; le temps dont il pouvait disposer, c'était près de sa mère qu'il le passait. Il étudiait et travaillait près d'elle.

Il fit de précieuses connaissances qui, en appréciant ses qualités et ses mérites, lui furent très utiles, nous voulons parler de MM. de Montaignon, le savant professeur de l'Ecole des Chartes ; Leman, le peintre du siècle de Louis XIV, l'illustrateur de Molière, qui habita Septmonts pendant plusieurs années ; Corroyer, l'architecte de la cathédrale de Soissons, le restaurateur et l'historien du Mont-Saint-Michel ; d'autres encore véritables connaisseurs, artistes eux mêmes, qui appréciaient le talent de notre ami et le propageaient autour d'eux.

Un moment il eut l'idée de quitter Soissons et d'aller à Paris, chercher une gloire plus retentissante .. Mais il avait sa mère, il resta près d'elle, préférant sa situation modeste, mais assurée et paisible, calme et tranquille.

Il fit sagement, et nous n'avons pas été le dernier à l'en féliciter. Peu après il voulut se créer un intérieur à lui, une famille. Il prit une digne compagne, qui sut, par ses soins, son affection, rendre son foyer domestique, agréable et riant.

Absorbé par ses occupations, attiré par le charme qu'il trouvait chez lui, il ne sortait plus beaucoup dans ces dernières années. On le trouvait toujours

dessinant, peignant, gravant, le crayon, le pinceau ou le burin à la main.

Il n'avait même plus le temps d'envoyer aux salons annuels.

Il possédait les joies de la famille et tout semblait lui assurer encore de longs et heureux jours.

Mais le bonheur ici bas est de courte durée.

L'année dernière, une maladie impitoyable vint le frapper. On crut que sa robuste constitution la surmonterait. Il n'en fut malheureusement pas ainsi. Paul Laurent, de même qu'un combattant sur la brèche, a lutté avec courage, virilement jusqu'au dernier jour, faisant des efforts surhumains pour remplir, malgré la douleur, ses devoirs professionnels.

Il a succombé quelques jours avant la rentrée des classes, le 20 septembre, travaillant encore, laissant inachevés divers travaux, aquarelles et gravures.

Il laisse une veuve inconsolable qui lui prodigua les soins les plus affectueux et adoucit ses derniers moments, et deux orphelins, objets de sa plus tendre sollicitude et sur lesquels il fondait ses espérances d'avenir.

Le monde perd en lui un artiste distingué, la ville et le collège un professeur émérite, et notre Société, dont il faisait partie depuis 1863, un collaborateur précieux et d'un talent éprouvé et reconnu.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président : l'abbé PÉCHEUR.

Le Secrétaire : Alexandre MICHAUX.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

ONZIÈME SÉANCE

—
Lundi 7 Décembre 1891
—

Présidence de M. de BARRAL, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin* de la Société archéologique de Béziers, t. 15, 1^{re} livraison, 1890-1891.

2° *Décade historique du diocèse de Langres*, par le Père Jacques Vignier, 1^{er} volume.

3° *Mémoires* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, t. 2, 1886-1888.

T. I (3^e série). — 19.

4° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 18^e année, 5^e livraison, Septembre et Octobre 1891.

5° *Bulletin* de la Société d'études des Hautes-Alpes, n° 4, Octobre à Décembre 1891.

6° *Revue* des études grecques, t. 4, n° 15, Juillet et Septembre 1891.

7° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), Juillet, Août et Septembre 1891.

8° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie de Paris, t. 2, 3^e fasc., Mai à Juillet 1891.

9° *Mémoires* de la Société d'émulation de Cambrai, t. 46, 1890.

10° *Annales* de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1890.

11° *Les chartes de Saint-Bertin*, par l'abbé Daniel Haighneré, t. 2, 3^e fascicule.

12° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 11^e vol. 6^e liv. 1^{er} Novembre 1891.

13° *Bulletin* de l'Association philotechnique, n° 9, Novembre 1891.

14° *Romania*, t. 20, Octobre 1891.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

La correspondance contient notamment :

Une lettre de M. le baron de Baye engageant la Société à adhérer aux fêtes qui auront lieu en Espagne l'année prochaine à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. La Société accorde son adhésion.

Une lettre du président de la Société d'Emulation

de Roubaix demandant un échange de publications.
Accordé.

Parmi les ouvrages offerts et déposés, on signale :

Dans le dernier *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, une notice sur Gérard Morrhe, imprimeur parisien (1530-1532).

Sur la liste des ouvrages publiés par lui nous remarquons celui-ci :

FARRAGO || LIBELLORUM || OMNIUM, QUOS IN SUPERIORIBUS EDITIONIBUS || *adjectos comperimus : una cum accessione haudquaquam penitenda, cuius in ipso statim principio elenchum || posuimus.*

Cet opuscule contient :

- 1° *collectio dictionum quæ differunt significatu.*
- 2° *de græcarum proprietate linguarum, ex scriptis de arte Joan. Grammatici.*
- 3° *Plutarchi de dialectis, quæ apud Homerum.*
- 4° *de dialectis quæ ab Corintho decerptæ.*
- 5° *de passionibus dictionum, ex his quæ Grammatici Tryphonis.*
- 6° *de anomalis verbis per ordinem litterarum.*
- 7° *de Græcorum notis arithmeticis compendium ex veterum grammaticorum monumentis.*

Per HADRIANUM AMEROTIUM Suessionensem.

Au recto du dernier feuillet : *Imprimi curabat Gerardus Morrhuis Campensis Parisiis apud Collegium Sorbonæ. Anno a Christi nativitate M. D. XXX. Mense februario.*

Ce volume porte un ex libris indiquant qu'il a fait partie de la bibliothèque de Jean d'Estrées, désigné archevêque de Cambrai, en 1718.

Cette note nous révèle un savant Soissonnais dont le nom ne doit pas être oublié.

Adrien Amerot est encore auteur d'un autre ouvrage qui figure, dans cette liste, sous ce titre :

DE DIALECTIS || DIVERSIS DECLINATIO || NUM
GRÆCANICARUM TAM IN || *verbis quam nominibus, ex Corintho,*
Joan. grama || tico, Phutarcho, Joan. Philipono, atq. ; alijs
eius || dem classis. Collectore Hadriano Amerotio, in gratiam
illorum, qui pœ || tas græccs intelligere || cupiunt. (Marque
de Morrhe M. D. XXXII.)

In 4°, 16 pages (bibliothèque Mazarine, recueil 10487,
n° 9, fol. 352.)

Quel est ce compatriote ? Les renseignements font défaut sur lui, mais c'était un véritable savant, florissant à la Renaissance et dont le nom ne doit pas être perdu entièrement.

Dans les *Mémoires* de la Société de Douai un travail de M. Rivière sur les fragments de rouleaux mortuaires de Gilles, abbé de Ham (XIII^e siècle).

On sait qu'au Moyen-Age les communautés religieuses notifiaient la mort de leurs membres ou de leurs bien-faiteurs aux églises et aux couvents avec lesquels elles étaient en relations, et leurs demandaient des prières. On accusait réception de la circulaire et on consignait sur un rouleau de parchemin (*titulus*) la promesse et la date de ces prières (Léop. Delisle, *Rouleaux des Morts* du IX^e au XV^e siècles. Paris 1886.)

Or, l'un de ces rouleaux concernant Gilles, porte au verso, 4^e fragment :

7. *Titulus Sancti Leodegarii Suessionensis.*

Feria tertia post festum beate Cecilie virginis.

8. *Titulus beatorum martyrum Crispini et Crispiniani in cavea Suessionensis.*

Feria iij post festum beati Clementis.

9. *Titulus beati Johannis in Vineis Suessionensis.*

Feria iij ante festum beati Andree apostoli.

10. *Titulus fratrum Minorum Suessionensis.*

Feria iij ante festum beati Andree.

11. *Titulus Sancti Crispini maioris Suessionensis.*

Feria ... festum beati Andree apostoli.

12. *Titulus beate Marie sanctique Evodi de Brana.*

Feria iij ante festum beati Andree.

Les *Annales* de la Société archéologique de Château-Thierry sont particulièrement intéressantes pour nous.

On y remarque :

Le compte-rendu de l'excursion que nous avons faite à Château-Thierry l'année dernière, compte-rendu très aimable et gracieux à notre égard.

Un travail de M. Henriet sur le bas relief du vieux château de la Ferté-Milon, représentant le couronnement de la Vierge. M. Courajod, lors de l'excursion du Congrès archéologique de 1887, avait cru devoir l'attribuer à un artiste flamand. M. Henriet combat cette opinion ; il ne trouve rien rappelant l'art flamand et pense au contraire qu'il serait dû à un artiste de l'Île-de-France. Quoi qu'il en soit ce bas relief est excessivement remarquable et un moulage en a été fait récemment pour Paris.

Une notice de M. Harant sur *Otmus*, chef lieu du *pagus Otmensis*. M. Harant a étudié les découvertes faites près Château-Thierry, au lieu dit les *Hérissons*, et il en conclut que là était l'ancienne ville et que cette ville se nommait *Otmus*.

Il y a encore une note du docteur Petit sur l'eau minérale de Château-Thierry, sur les seigneurs et

l'église de Nogent-l'Artaud par M. l'abbé Blanchart, sur l'église d'Aizy par M. Moulin, enfin les pointes de flèches préhistoriques de Fère-en-Tardenois par M. Vielle.

M. Vauvillé a envoyé une note sur une découverte importante de monnaies et de bijoux gallo-romains, faite sur le territoire d'Autrèche au mois de mai dernier. M. Rosain, en labourant au lieudit le *Buisson de Clermont*, a trouvé un vase contenant deux bagues en argent et près de 800 monnaies, quelques-unes en argent, le reste en petits et moyens bronzes d'Elagabale (218) à Constantin (337) :

Découverte de Monnaies et de Bijoux Gallo-Romains. sur le territoire d'Autrèches, département de l'Oise.

Au mois de mai dernier, en labourant au lieudit le *Buisson de Clermont*, sur la montagne au-dessus de l'ancienne fabrique de sucre d'Autrèches, M. Rosain s'aperçut que le soc de sa charrue avait brisé un vase.

Après avoir dégagé la terre entourant le vase, on put recueillir dans l'intérieur un petit trésor, de l'époque gallo-romaine, comprenant près de 800 monnaies, dont quelques unes en argent ou en billon et le reste en moyens ou petits bronzes. Avec les monnaies, il avait été déposé, enveloppé dans un tissu assez bien conservé, deux bagues en argent, l'une de ces bagues était ornée d'une pierre bleue, gravée, représentant un guerrier de face, tenant d'une main la haste et de l'autre un bouclier ; l'autre bague était simplement biseautée.

Ce trésor avait été déposé dans un vase en terre grise avec panse assez forte, ce vase avait 20 centimètres de hauteur et 13 centimètres d'ouverture du haut.

Le vase avait été bouché, après l'introduction des monnaies et des bagues à l'intérieur, avec un bouchon en bois, puis retourné ensuite avec l'ouverture au-dessous pour éviter que l'humidité ne descendit dans le vase. Il est probable que c'est l'oxyde de cuivre provenant des monnaies qui a conservé le bouchon de bois et le tissu enveloppant les bagues, dont on a retrouvé les débris, après un séjour dans la terre d'environ XV siècles.

Le présence de débris de tuiles très caractéristiques de l'époque gallo-romaine, permet de croire que le lieu dit le *Buisson de Clermont* est l'emplacement d'une station de la fin de cette époque, comme le prouve la découverte des monnaies, dont voici la description, des règnes des divers empereurs ou tyrans représentés dans la trouvaille :

Elagabale (218 à 222 après J. C.). — Valérien père. — Gallien. — Salonine (femme de Gallien.) — Postume. — Victorin. — Tétricus père et fils. — Claude II. — Quintille (frère de Claude II.) — Aurélien. — Probus. — Dioclétien. — Maximien Hercule. — Licinius père (307 à 323). — Constantin I^{er} le Grand (306 à 337).

La série des monnaies, qui ne comprenait qu'un petit bronze de Constantin, est donc comprise dans la période de 218 et vers 310 après J. C.

La plus grande partie des monnaies de cette découverte était de mauvaise conservation, celles de Tétricus étaient nombreuses.

L'ensemble de ces pièces n'offrait pas une grande valeur, seule la bague avec pierre gravée était intéressante.

La majeure partie de la découverte, faite sur le territoire d'Autrèches, a été achetée par M. de Roucy, de Compiègne, le 21 novembre dernier.

Puis M. Plateau a communiqué un acte contenant des renseignements curieux sur la réception des apothicaires à Soissons en 1602.

Les Apothicaires de Soissons en 1602 ou la réception forcée.

Aujourd'hui lundy, vingt-uniesme jour du mois d'octobre mil six cent deux, fin du matin, (se présenta) David Crespin, apothicaire, demeurant à Soissons, fils du défunt maître David Crespin, vivant, propriétaire à Soissons, lequel a prié et requis les notaires du roy notre sire au bailliage provincial dudict Soissons, soubsignés, de se vouloir transporter avec luy, en la maison de Jehan Debrie, maître apothicaire audict Soissons, proche Saint-Gervais, pour sommer et inter-peller, Charles Lespicier, Nicolas Lespicier, Robert Thuillier, Jacques Debrye, Jehan Chocu, Zacharye Dubois et Martin Gilluye, tous maîtres apothicaires audict Soissons, trouvés assemblés en ladicte maison dudict Jehan Debrie, de nous déclarer quels moiens ils ont tous pour empescher que ledict sieur Crespin soit reçu est installé dans l'art de pharmacie en cette même ville de Soissons, leur considérer qu'icelluy Crespin, est natif dudict Soissons, et qu'il a fait son apprentissage en la mai-on et boutique dudit Thuillier, joint aussi qu'icelluy Crespin est à présent habitant de Soissons, de bonne renommée, ayant femme et enfants, et que depuis le temps de son apprentissage,

vingt ans sont écoulés (pendant lesquels) ledict sieur Crespin n'a fait autre profession que dudict art de pharmacie ; Ce qu'entendu lesdicts notaires soubsignés intimes avec ledict sieur Crespin, se sont transportés en la maison dudict Jehan Debrye ou estant ayant trouvé tous les susnommés assemblés ont fait lecture et donné à entendre les sommations et interpellations cy dessus faicles par les notaires à la requeste dudict Crespin, auxquelles sommation et interpellation, lesdicts sieurs Lespicier et Thuillier jurés aud. art en la présence des autres susnommés ont fait response que ledict sieur Crespin s'estant cy devant présenté pendant le mois de juillet pour aud. jour d'estre interrogé de sa capacité et luy ayant été donné jour pour se faire au dernier jour de septembre suivant, auquel jour les d. Doien, jurés et susnommés estant assemblés en la maison dud. Doien assistés des médecins conformément à l'ordonnance du roy, a esté par chacun d'iceulx interrogés, dont il n'aurait respondu ni satisfait à aucune interrogation ni proposition à luy faites (comme il se verra par l'acte escript et signé des médecins et apoticaire) quoyque ayant esté interrogé sur les principes de l'art de pharmacie, par quoy il a esté renvoyé pour estudier et se rendre plus capable ; Pour ces causes déclarent qu'ils ne le peuvent recepvoir d'aultant que ce jourd'hui la présente assemblée est faite pour desposer ou recepvoir un autre. A quoy led. Crespin a fait response qu'attendu le long temps qu'il est de retour en ceste ville de Soissons avec femme et enfans n'ayant amené vaceance que led. art de pharmacie auquel il s'est emploïé depuis le temps de vingt ans et plus du jour de son apprentissage, il maintient qu'il doit estre interrogé et reçu par lesd. maitres apothicaires aud. art, encore qu'il n'ayt pas respondu suffisamment et catégoriquement à l'examen et interrogation à luy faictes, estant prest de se pour-

veoir contre, il advisera veu qu'il offre en tous cas faire comparaison à l'un d'entre eux pour le regard dud. examen. Parquoy lesd. doïen et jurés ont répliqué que led. Crespin n'ayant peu respondre aux questions à lui proposées quoique légères, même que led. a dict que à la vérité est telle que depuis douze ou quinze ans qu'il s'est plus porté à la quymie qu'à pharmacie pour démonstrer le peu d'exercice qu'il a fait aud. art de pharmacie. A quoy led. sieur Crespin a confessé qu'ayant demeuré en Allemagne chez des maîtres apothicaires avec lesquels il aurait beaucoup travaillé à lad. quymie, et qu'il est fort excellent à l'art de la médecine.

Mais que pourtant il n'a délaissé de continuer ses études et exercices aud. art de pharmacie dit apothicairerie.

Dont de tous les parties ont requis acte aux dicts notaires accordé par lesdits sieurs en ce que de raison et ont signé les présentes susdictes.

(Minutes de l'étude DELORME-THOMAS.)

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Charles Cuissard, membre de la Société archéologique d'Orléans, annonçant l'envoi de bulles et pièces concernant l'ancienne abbaye de Saint Jean-des-Vignes de Soissons.

Des remerciements seront adressés à M. Cuissard.

**NOTE sur huit bulles appartenant à la Société
archéologique de l'Orléanais et concernant
l'abbaye de St-Jean-des-Vignes de Soissons.**

La découverte de documents inédits est une bonne fortune, qui se fait de plus en plus rare ; mais, il y a, dans notre Société archéologique, un membre, auquel un hasard heureux réserve toujours d'agréables surprises de ce genre et de vraies trouvailles ; les objets d'art semblent attendre sa présence pour se manifester.

Un jour, c'était au mois de juin 1859, se promenant, non sur la voie sacrée, comme le poète latin, mais à la foire, il méditait je ne sais quoi, tout entier à l'objet de ses convoitises, lorsque son œil exercé découvrit, à l'étalage d'un bouquiniste, quelques vieux parchemins en assez bon état. Son cœur d'artiste et d'antiquaire bondit de joie, comme le Jonathan Oldbuck de Walter Scott : quand on est épris d'un goût aussi vif pour les antiquités, peut-on rester insensible devant un parchemin, fût-il de la plus petite dimension ? M. le chanoine Desnoyers s'arrête, examine ; puis, comprenant aussitôt l'importance de ce trésor, car c'en était un, donne un louis et emporte sa trouvaille, heureux, comme l'empereur romain, de n'avoir pas perdu sa journée. Arrivé chez lui, il reconnaît, non sans émotion, dix-huit pièces, dont huit bulles pontificales, privées, il est vrai, de leurs sceaux, mais entières, venues, on ne sait comment, s'étaler sur les tréteaux de la foire (1).

Il réfléchit un instant : puis mû par cet irrésistible sentiment d'une générosité, qui éprouve le besoin de

(1) *Bulletins* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. III, page 128.

s'épandre, notre éminent confrère en fit don à la Société archéologique. Deux de ces bulles sont exposées sous nos vitrines, parmi d'autres pièces importantes ; un modeste cadre, bien peu fait pour attirer les regards, les dérobe à la poussière, tandis que les autres dorment d'un profond sommeil au milieu de diplômes et de documents sans grand intérêt.

J'ai voulu prouver à notre savant confrère, qui les a donnés et à notre Société qui les a reçus, que ces documents ont un prix réel, d'abord, parce qu'ils émanent des papes, en second lieu, parce qu'ils sont inédits, enfin parce que leur date a été fixée d'une façon fautive. Pourquoi faut-il, ajouterai-je avec regret, qu'elles ne concernent pas notre pays, en faveur duquel de semblables découvertes sont fort rares (1).

Ces bulles furent expédiées en faveur du monastère de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

Cette abbaye, fondée en 1076 (2), n'a pas joué, je crois, un grand rôle dans l'histoire religieuse de son diocèse ; la liste de ses abbés n'offre qu'une nomenclature aride et dénuée d'importance et je ne sache pas que personne ait jamais songé à la mettre en un relief plus vivant. Quelques membres de la Société archéologique de Soissons ont parlé de son église (3) et publié

(1) La Société possède dans ses archives le *vidimus* d'une bulle du pape Anastase V de l'année 1153. *Mémoires* de la Société, t. II, p. 131.

(2) *Gallia chr.* t. IX, col. 456.

(3) Les *Bulletins* de la Société historique de Soissons renferment les mémoires suivants : Williot, Eboulements dans l'enceinte de Saint-Jean-des-Vignes et découvertes d'objets divers, t. III, p. 13 ; Acte de vandalisme à Saint-Jean-des-Vignes, par un anonyme, t. IV, p. 201 ; Williot, Documents sur la démolition de Saint-Jean-des-Vignes (1815-1822) t. XV, p. 26 ; Macé, Travaux de réparations exécutés en 1865 à Saint-Jean-des-Vignes, t. XV, p. 162.

quelques documents relatifs à cette modeste maison religieuse (1).

Cependant elle eut la faveur insigne de recevoir aux XII^e et XIII^e siècles un grand nombre de bulles des souverains pontifes, et elle dut ces privilèges peut-être à la ferveur de ses religieux dont le nombre à cette époque était considérable, puisque, d'après une de nos bulles, l'abbé de Saint-Jean rapporte que, grâce à la bienveillante générosité de plusieurs personnages importants, tant de fidèles accouraient y prendre l'habit monastique, que le dortoir et le réfectoire ne pouvaient plus les contenir et que, malgré les aumônes abondantes, les revenus devenaient complètement insuffisants (2). Le pape Célestin III, résolu de mettre des bornes à ce zèle imprudent ; dans ce but, il réduisit à quatre-vingt-dix, le chiffre des religieux et décréta que, contrairement à la coutume de recevoir les enfants dès l'âge le plus tendre, nul ne pourrait y entrer avant d'avoir atteint sa quinzième année (3).

(1) Suin, Actes concernant l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, *ibid.*, t. XX, p. 165.

Malgré les travaux de Le Gris, *Chronicon abbatialis canonice S. Joannis apud Vineas Suessionensis*, Paris, 1619, et ceux de Charles de Louen, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Jean-des-Vignes*, Paris, 1710, il y aurait à refaire l'histoire de cette abbaye, dont les éléments se trouvent dans le Cartulaire manuscrit, conservé à la Bibliothèque Nationale ms. lat. 11004. — La publication de ce Cartulaire offrirait un certain intérêt.

(2) Un obituaire de Saint-Jean-des-Vignes fut mis en vente au mois de février 1875. *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. XXXVI, p. 191.

(3) Dans une lettre au pape, Etienne dénonce, au nom de l'abbé Hugue, la conduite des prieurs-curés de Saint-Jean-des-Vignes. *Epist.* LXXVI, p. 90.

Dans une lettre à Lucius III, Etienne de Tournai lui fait connaître que malgré la décision des arbitres nommés par le Saint-Siège, les chanoines bénéficiers des prieurés-cures de Saint-Jean-des-Vignes refusent de rentrer au Cloître. *Epist.* CX, p. 127, édit. Desilve, Paris, 1893.

Qu'elle qu'ait été cette abbaye, qui suivait la règle de Saint-Augustin, il n'importe pas moins d'étudier les documents qui la concernent, tout en ne m'occupant que de leurs caractères extrinsèques, de façon à en fixer la date d'une manière certaine.

Les bulles des papes se divisent en deux catégories bien distinctes, les privilèges et les lettres ordinaires.

Les privilèges, accordés en de rares occasions, sont des actes solennels, souscrits par un certain nombre de cardinaux et terminés par une date qui indique le lieu, le nom du chancelier ou du vice-chancelier, le jour, l'indiction, l'année de l'incarnation et l'année du pontificat. Au bas de la pièce, se trouvait une roue, d'après un formulaire Orléanais du XII^e siècle, qui le premier donne ce nom (1). Les privilèges étaient

En 1185-1186, le même Etienne annonce à Nivelon de Chérisi, évêque de Soissons, qu'il est prêt à envoyer à l'abbaye de Saint-Jean des chanoines de Sainte-Geneviève et le prie de les introduire avec honneur dans cette maison. *Epist.* CXLII, p. 165.

A la même date, Etienne, à la prière d'Hugue, abbé de Saint-Jean, atteste à Urbain III que les abbés des chanoines réguliers ont toujours été autorisés à révoquer les chanoines bénéficiers des prieurés-cures. *Epist.* CXCI, p. 238.

(1186-1187) Dans une charte éditée par Du Molinet, *Epist.* LXI, a, fut agitée la même question. Nivelon décida, en présence d'Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, de Pierre, chantre de Paris, et de Robert Paujent, chanoine d'Amiens, que ces prieurés-cures seraient rétablis dans l'état où ils se trouvaient avant la prélature de Hugue. On y lit encore que Raimond, prieur de Sainte-Geneviève, fut appelé à diriger Saint-Jean, du 13 avril 1186 au 27 mars 1187.

L'éloge de l'abbé Hugue se trouve dans la lettre LXXVI, p. 91, d'Etienne de Tournai.

(1) « Hūs factis, in sinistra parte pagine scribatur figura que continet Bene Valet et dextra parte scribatur rota que duos habet circulos et inter circulos scribatur versus psalterii quem dominus papa sibi elegit et in medio rote sit forma crucis cujus brachia contingant ad interiorem circulum. In superiori parte crucis scribatur nomen domini pape; in inferiori vero parte scribatur papa vel tercius vel quartus. Inter rotamet figuras scribantur nomina cardinalium et signa. In fine Karte inscribatur nomen cancellarii et locus et tempus, ubi et quando scriptum est privilegium. » Rockinger, Briefsteller und formelbucher des alften bis vierzehnten jahrundert, dans le t. IX des Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte, 1^{re} partie. Munich, 1863, p. 111-112.

généralement scellés sur chanvre ou corde avec une bulle de plomb.

Les documents, que j'étudie, n'appartiennent point à cette catégorie ; ce sont des lettres, appelées ouvertes ou gracieuses, scellées sur soie rouge et jaune, ne portant d'autre date que le nom du lieu où elles furent expédiées, le mois et le jour. Depuis Honorius II jusqu'à Urbain III (1124-1187), les lettres pontificales ne présentant que ces dates, on conçoit qu'il devient difficile de supputer au juste l'année à laquelle elles appartiennent, et c'est le cas pour trois de nos bulles ; dans les autres on trouve indiquée l'année du pontificat, renseignement qui n'exclut pas encore toute erreur.

Cependant grâce aux formulaires et aux règles qu'ils contiennent sur les usages de la chancellerie romaine, il devient possible de dater sûrement ces bulles.

Personne n'ignore que durant le moyen âge furent écrits de nombreux formulaires, appelés *Ars dictaminis* ou *Ars dictandi* ; c'étaient des modèles de style épistolaire, des formules embrassant toutes les conditions sociales et politiques, depuis le pape et le roi ou empereur jusqu'au simple prêtre, au chevalier et même à l'enfant éloigné de la maison paternelle, lettres faites pour toutes les circonstances, appropriées à la plupart des événements ordinaires de la vie : il suffisait de mettre le nom et la date laissés en blanc ou remplacés par la lettre majuscule N. Ces formulaires d'ailleurs variaient avec la qualité de la personne qui envoyait la lettre et avec celle de la personne qui la recevait.

L'Orléanais qui a fourni deux secrétaires de papes, Guillaume et Robert, d'après Etienne de Tournay (1),

(1) *Epist.* 85 et 92, édit. du Molinet, p. 126 et 134.

avait ses formulaires (1) dont l'un renferme deux documents importants, la donation du moulin d'Ardret aux frères de la Maison-Dieu et une lettre du comte de Blois au roi d'Angleterre (2).

Grâce à ces formulaires et aux règles qu'en a extraites M. L. Delisle, il est possible de constater l'authenticité ou la fausseté d'une bulle. J'examinerai donc, dans les huit qui nous occupent, l'adresse, la salutation, le dispositif, la sanction et la date.

En général, nos bulles offrent, à la première ligne,

(1) M. L. Delisle a publié, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 19^e année, 4^e série, t. IV, 1858, p. 68-70, deux parties de formulaires Orléanais écrits sous le pontificat de Célestin III et l'épiscopat de Henri de Dreux. Rockinger en a donné un autre qui semble avoir été écrit dans le monastère de Saint-Liphard de Meung.

(2) A. « Ego Manasses Dei gracia Aurelianensis episcopus dilectis in X^o fidelibus N. decano totique capitulo Aurelianensis ecclesie in perpetuum. Ex injuncto nobis episcopatus officio ipsarum ecclesiarum profectui tanta nos condecet cura imminere quatenus in bonis crescant spiritualibus et progressum accipiant in mundanis. Hoc nimirum intuitu, dilecti filii, molendinum unum quod acquisivimus in castro Pincernensi (sic) auctoritate Dei omnipotentis et beate Marie semper virginis et beati Petri apostolorum principis et beati Mamerti confessoris Dei atque pontificis, vobis concedimus et donamus possidendum et successoribus vestris perenniter et quiete. Quisquis autem huic decreto contraire voluerit, auctoritate eorundem et potestate nobis a Deo tradita se noverit excommunicatum, sed qui recte servaverit hoc decretum in sanctorum collegio conscribatur et et eterna beatitudine perfruat. Amen. Ego Manasses Aurel. epus hoc decretum manu mea confirmavi. Data per manum N. nostri notarii, incarnati verbi anno N., indictione N. episcopatus nostri anno N. » Rockinger, ubi supra, p. 112-113. Cf. La Saussaye, *Annales ecclesiae Aurel.*, p. 458.

B. « Serenissimo domino Philippo Dei gracia Francorum regi fidelis suus comes Theobaldus Blosenun (sic) senescalcus Francie salutem et obsequium. Majestati regie interesse dinoscitur ita fidelibus suis in arcto positis victricem manum extendere, ne adversum eos prevaleant inimici. Rex Anglie qui omnes homines ad se judicat impotentes hic me nuper obsedit in oppido N. nec ab eo mihi preceveram in munitione. Unde majestatem inploro presentibus regiam ut in hujus anxietatis angustia constituto succurrere non moretur. Nam si ejus audacia non refrenata fuerit, ad partes ceteras largas sibi aperiet fenestras et in regnum vestrum licentius involabit. » Id., *ibid.*, p. 110.

des particularités qu'il convient de signaler. L'initiale du nom du pontife est formée d'une majuscule plus grande et plus grosse que toutes les autres et plus ou moins historiée ; les lettres, qui suivent et qui terminent le nom du pape, présentent des caractères allongés, et indiquent la hauteur que doivent avoir, sur cette même ligne, les hastes des consonnes ; ces dernières sont élevées et moins simples de formes que dans les autres lignes. En outre les lettres *et* et *st* affectent une forme toute particulière, que je vais signaler, en entrant dans le détail de nos bulles pontificales et en suivant les numéros d'ordre inscrits au dos de chacune d'elles.

I

La n° 3 « *Justis petentium* » est une lettre du pape Alexandre III, portant « confirmation à Saint-Jean-des-Vignes de la donation de l'église de Saint-Martin de Montmirel, que lui concéda Goslin, évêque de Soissons (1126-1152). » La lettre A de *Alexander* est une grosse majuscule, ainsi que la première du dispositif, tandis que les autres lettres ne sont que des capitales ordinaires, mais pleines. Les abréviations ont un trait caudal. S finale conserve la forme d'un 8 très allongé, dont les boucles demeurent ouvertes *∞*. Au-dessus du mot *attemptare* et à la finale *rum* se trouve le même signe, mais barré. *Et* est toujours le sigle 7 ; le mot *que* est abrégé comme S finale. Les i doubles sont ponctués d'un trait vertical, allant de droite à gauche, qui sert aussi à marquer les coupures des mots à la fin des lignes. Enfin les lettres *et* et *st* sont séparées et unies ou par un simple trait *dilec-tis*, ou par une sorte de S *jus tis*. La date est sur une seule ligne. Donné à Tusculum le 10 des kalendes d'avril (23 mars), sans indication d'années de l'Incarnation ou du pontificat. L'inscription manuscrite du dos de la pièce porte que

la bulle appartient à la première année du pape Alexandre III, 1159; mais depuis que, grâce aux remarquables travaux de Jaffé, l'itinéraire des papes a été dressé d'une manière certaine, il n'est plus possible de lui assigner cette date, il faut la reporter à l'année 1171-1172, époque à laquelle le pape se trouvait à Tusculum (1). Sur le bord du repli, on lit *duo pia*; ces deux mots indiquent une double expédition de cet acte *duo paria*, les syllabes per et pro n'offrant jamais de signe abrégé dans les bulles pontificales. — Le parchemin a 14 lignes et mesure 239 millim. sur 253.

II

Le n° 4 « *Quoniam ex injuncto* » fait défense d'inhumer aucun corps dans les églises soumises à la juridiction du monastère de Saint-Jean-des-Vignes. Les caractères généraux de cette bulle offrent une similitude presque entière avec ceux de la lettre précédente; toutefois les abréviations et les ligatures de *et* et de *et* n'existent qu'aux cinq premières lignes. Elle fournit une particularité caractéristique; quoique en général, dit M. L. Delisle, « les surcharges et grattages aient été évités, autant qu'il était possible, car on n'était porté à incriminer les pièces qui en portaient des traces (2) » la nôtre présente deux traces de grattages, faites probablement par le corrector. Le scribe avait écrit: « *universam ecclesie curam* », on a corrigé et mis: « *universarum ecclesiarum* ». Dans la phrase « *ecclesiarum quos habere noscimini* », une correction s'imposait et l'*o* de *quos* a été changé en *a* par l'addition d'un jambage en une encre un peu plus noire. La date du dos est encore fautive, et au lieu de 1161, il faut lire 1168-

(1) *Regesta pontificum*, n° 12024.

(2) *Op. cit.* p. 30.

1169, le pape Alexandre III ne se trouvant à Bénévent, lieu indiqué par la bulle, qu'en cette année, suivant le calcul de Jaffé (1). Le repli a été coupé, et à gauche en encre rouge, on lit un A majuscule qui est probablement l'initiale du nom du copiste. — 200 millim. sur 220.

D. Martène a publié (2) un autre bulle d'Alexandre III, à la même date 23 mars 1168-1169, « *Ad audientiam* », par laquelle il charge Henri, archevêque de Reims, de forcer G. et ses sergents à cesser toute vexation contre l'église Saint-Jean (3).

III

Le n° 5 « *Justis petentium desideriis* », confirme la donation de Saconin (4) et est adressé à l'abbé Jean, dont l'initiale seule, avec un point, figure dans la lettre, écrite d'une encre noire, tandis que le reste de la bulle a une encre un peu jaune. Les abréviations y sont, ainsi que dans la précédente, marquées par un trait horizontal, Us final ressemble à un 9 ; les deux *ii* ont le trait vertical, qui se trouve encore sur l'*i* de *eius* ; la ponctuation consiste tantôt en un point, tantôt en un trait et un point. Ct et St ne sont pas séparés, ce qui prouve qu'il n'y avait pas encore une règle uniforme pour la liaison de ces lettres. Cette bulle fut expédiée à *Venise in Rivo alto*, le 13 des Kalendes d'octobre, 19 septembre, non pas en 1172, mais en 1177 (5).

(1) *Regesta*, n° 11504.

(2) *Ampl. collect.* t. II, p. 799.

(3) *Regesta*, n° 11505.

(4) Cf. *Calland*. Le cimetière mérovingien de Saconin. *Mémoires de la Société archéologique de Soissons*, t. XX, p. 76.

(5) Jaffé, n° 12939.

IV

Le n° 7 « *Incumbit nobis* », est une bulle du pape Célestin III, adressée à l'abbé non désigné de Saint-Jean, au sujet du nombre des religieux, qui devaient habiter le monastère (1).

Le C de *Celestinus* est ajouré ; les autres initiales sont ou majuscules ou capitales. Les abréviations se composent d'un trait horizontal ou d'un 7 dans la haste de l ; les i doubles ont des traits verticaux, les finales ur et us sont c ou 9 ; à la fin des lignes il n'existe pas de liaison pour indiquer la coupure des mots. Dans *sicque*, les deux dernières voyelles écrites en entier primitivement ont été grattées et remplacées par la forme ordinaire z. Ct et St sont, aux quatre premières lignes seulement, séparées et unies par une ligature très ornée. La date est coupée de la manière suivante : « *Dat. Lateran. VI id. | Martii pontificatus nostri anno sexto* ». L'année du pontificat étant fixée, la bulle appartient non pas à 1196, mais à 1197 (2). On lit au bas : « *Celestinus III unica bulla.* — Il reste encore deux fils de soie rouge et jaune. 13 lignes, 235 millim. sur 260.

Les numéros suivants renferment des bulles du pape Innocent IV.

V

Le n° 16 « *Efficax vestre devotionis* », porte défense à tous les légats apostoliques de lancer des interdicts contre l'abbé et les religieux de Saint-Jean, à moins

(1) « *Petrus II cui rescripsit Celestinus III anno 1196 de canonicis ante quintum decimum annum et ultra nonagesimum numerum non admittendis. Mortuus est 27 octobr. 1197.* » *Gallia christ.*, t. IX, p. 458.

(2) Legris reproduit cette chartre, p. 120, *Op. cit.*

d'avoir un mandement spécial du pape. L'I de *Innocentius* est à jour et orné d'arabesques ; les autres initiales sont formées de grosses majuscules ou de capitales Ct et st sont écartés et réunis par un S et un trait, tout autre abréviation est figurée par un S traversé d'une barre au-dessus du mot. La syllabe *us* a la forme d'un 9 dans *huiusmodi et pontificatus*, tandis que *us* de *presentibus* et *ue* de *absque* sont représentés par z. Les *ii* sont ponctués ; la haste de *l* dans *apostolica et apostolus* porte, comme dans les numéros précédents, un 7 dans *l*. *Concessionnis* n'a pas de signe abrégatif, et *minime* est accentué, bien que M. Berger (1) affirme qu'il ne l'est jamais. La date est ainsi coupée : « *Dat. Lugduni id. febr. pontificatus nostri ao quarto* ; » et la dernière ligne renferme plus de quatre mots (2).

Sur le repli, on lit cette indication : « *Innocentius IIII est quassata* ; » cette bulle fut annulée, car le privilège ne durait que trois ans : « *Presentibus post triennium minime valituris*. »

L'acte est, non pas de 1246, comme le porte l'inscription du dos, ni de 1245, d'après la *Gallia christiana* (3), mais de 1247 (4). 11 lignes, 215 millim sur 240.

VI

Le n° 17 « *Justis petentium desideriis* » contient la confirmation des privilèges accordés à Srint-Jean-des-Vignes et renferme à peu près les mêmes caractères que le numéro précédent. Les abréviations sont formées d'un 8 non fermé. Les consonnes *ct* présentent un

(1) *Registres d'Innocent*, préf. p. XII.

(2) Id. Ibid. p. LXII.

(3) *Gallia christ.* t. IX, p. 459.

(4) Pothast ne cite pas cette bulle dans ses *Regesta*.

écartement sans ligature, tandis que les lettres *st* sont écartées et réunies par un simple trait. Les deux *ii* sont ponctués, ainsi que l'*i* de *monasterio*, de *justis* et de *quis*. La date est ainsi coupée : « *Dat. Lugdun. id. febr. || pontificatus nostri ao quarto.* » Cette bulle est de l'année 1247 (1).

11 lignes, 245 millim. sur 253.

VII

Le n° 18 « *Derotionis vestre precibus* » confère aux moines de Saint-Jean, le privilège « de ne pouvoir estre contraint pour bénéfice et pension sans l'autorité du Saint-Père. » Mêmes caractères généraux que dans les bulles précédentes ; pas de point sur *i* ; *et* et *st* sont séparés et unis par une ligature ornée. Au bas, « *duo pia* », pour « *paria* », preuve que cette lettre fut délivrée en double expédition. Le repli est enlevé. La date est coupée de la manière suivante : « *Dat. Lugduni VII Kal. Junii || pontificatus nostri ao quarto.* »

11 lignes, 188 millim. sur 235.

Ces trois dernières pièces ne sont pas indiquées dans les Registres d'Innocent IV publiés par M. Berger. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, l'enregistrement des bulles ne se faisait souvent qu'à la diligence des parties intéressées, qui, pour cela payaient un droit (2).

VIII

Le n° 33 « *Cum a vobis petitur* » est une bulle du pape Nicolas III confirmant la donation, faite par Pierre Huberti et Emeline, son épouse, habitants de

(1) *Pothast, Regesta Pontificum*, ne cite pas cette bulle.

(2) Ce fut Jean XXII, en 1316, qui fixa les droits pour cette formalité. Cf. M. Delisle, *Op. cit.*, p. 11 ; et Berger, p. LXV, *Op. cit.*

Soissons, d'une maison avec ses dépendances leur appartenant et situées en cette ville, dans la rue de la Boucherie. Presque tous les *i* sont ponctués par une virgule, les abréviations sont représentées par un 8 non fermé. Chaque phrase est terminée par un point ; mais à la première ligne, il s'en trouve deux, entre *filii* et *abbati*. Deux points, séparés par une longue virgule, terminent la bulle, dont la date est écrite sur une seule ligne. Le mot *vestro* remplace un autre mot effacé.

Cette bulle est de l'année 1277.

13 lignes, 340 millim. sur 270.

Toutes ces pièces, se trouvent dans le Cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes, à la Bibliothèque nationale, ms. lat. 11004, du XIII^e siècle.

Quant aux autres documents, je me suis borné à en donner une succincte analyse, après la copie intégrale des bulles.



I. — N° 3. — 1159. — 1171-1172.

Bulle du pape Alexandre III de la 1^e année de son pontificat portant confirmation de la donation faite de l'église de Saint-Martin de Montmirel.

Alexander episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Johanni abbati, et fratribus sancti Johannis de Vineis : salutem, et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota, que a rationis tramite non discordant, effectu sunt prosequente complenda. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grati concurrentes assensu : ecclesiam sancti Martini de Monte Mirelli personatum et representationem presbiteri, cum duabus partibus oblationum et minuta decima, que capitulum Suessionensis ecclesie cum assensu bone memorie Gosleni quondam Suessionensis episcopi et omnium personarum Suessionensis ecclesie, sub annuo censu quatuor librarum proviniensis monete, ecclesie vestre rationabiliter concessit vobis et per vos, eidem ecclesie, auctoritate apostolica, confirmamus, et presentis scripti patrocinio communimus. Statuentes, ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei aliquatenus contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Dat. Tusculan. X Kal. aprilis (23 mars).

Alexander III°

Bulla V°

Sur le dos à droite au bas

duo pia

Armoire 1, Boîte 1, Liasse 3.

.IX.

et à gauche de même.

(*Regesta Pontif.* n° 12024.)

II. — N° 4. — 1161. — 1168-1169.

*Bulle du pape Alexandre III qui fait deffence d'exumer
(inhumer) aucun corps sans permission.*

Alexander episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis, Johanni Abbati et fratribus sancti Johannis in Vineis salutem et apostolicam benedictionem. Quoniam, ex injuncto nobis officio, universarum ecclesiarum curam et sollicitudinem gerimus, decet nos commodis et incrementis earum prompta voluntate intendere et ita unicuique sua jura servare ne aliis videamur aliquam injuriam irrogare. Inde siquidem est quod nos devotionis vestre et ecclesie vobis commisse auctoritate apostolica indulgemus, ut nulli liceat parochialium ecclesiarum, quas habere noscimini, parochianos ad sepulturam recipere, nisi salva justitia illarum ecclesiarum, de quibus mortuorum corpora assumuntur. Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis et confirmationis infringere, vel ei aliquatenus contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem, etc. Dat. Benevent. X Kl. april.

Armoire 1, Boite 1, Liasse 3

(23 mars) 1168-1169.

Bénévent, 22 août 1168.

Jaffé, 11504.

Marini Coll. 11799 « Ad Audientiam nostram. »

Henrici archiep. Remensi mandat, coget G et ejus servientes ut ecclesiam S. Joh. de Vineis vexare desinant (Jaffé, 11505 du 23 mars.)

III. — n° 5. — 1172. — 1177.

Bulle du pape Alexandre III de la 13^e année de son pontificat qui confirme la donation de la cure de Sacconin en faveur de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

Alexander episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis. J. abbati et patribus sancti Johannis de Vineis. Salutem. Et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota, que a rationis tramite non discordant, effectu sunt prosequente complenda. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, ecclesiam de Sacconiac, cum omnibus pertinentiis suis, monasterio vestro canonice concessam; sicut eam rationabiliter possidetis; vobis et per vos eidem monasterio auctoritate apostolica confirmamus, et presentis scripti patricinio communimus. Statuentes, ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei aliquatenus contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Venet. in Rivo alto XIII. Kl. octobris. (19 sept.)

Alexander III	A droite au bas au coin	.XIII.
VIII 47	Bulla octava.	A gauche — .XII.
Armoire 1, Boite 1, Liasse 3.		
Confirmatio ecclie de Sacconin.		
(Regesta Pontif. 12939.)		

IV. — N° 7. — 1196. — 1197.

Bulle du pape Célestin III de la 6^e année de son pontificat par laquelle il est ordonné de ne recevoir plus de 90 religieux ayant l'âge de 15 ans, nonobstant les prières des Roys et prieurs et autorité souveraine.

Celestinus... (ut supra)... Dilectis filiis Abbati et Conventui sci Johannis in Vineis apostolicam benedictionem. Incumbit nobis, ex suscepta administrationis officio diligenti sollicitudine, ecclesiarum precavere jacturis, sicque, annuente Domino, earum utilitatibus deservire, quod religio ecclesiastica sub provisione nostra proficiat, et malis, qui ecclesias offendere moluntur, sicut convenit, nocendi aditus precludatur. Significatum est siquidem nobis, per litteras vestras nostro apostolatu presentatas, quod, eum predecessores vestri, magnis potentibusque personis nimium se favorabiles exhibendo, tot consueverunt sepe recipere in patres ecclesie vestre, quot dormitorium vel refectorium commode nullatenus caperet; nec redditus ecclesie sufficere possent ad victui necessaria ministranda, ita quod aliquando, per eorundem potentium et magnorum instantiam; quidam cum essent in etate tenerrima, nec possent observare regularis ordinis disciplinam, in ipsa vestra ecclesia ponerentur: ad apostolice sedis consilium et auxilium duxistis super hiis omnibus recurrendum humiliter et, cum devotione omnimoda postulantes, ut auctoritate apostolica statueretur in posterum ut ultra Nonagesimum numerum personarum, et aliquis puer infra quintumdecimum annum in consortium vestrum recipi non debeat vel admitti. Nos igitur, vestris petitionibus annuentes, presentium auctoritate sancimus, ut ultra Nonaginta fratres in ecclesia vestra esse non debeant, nec aliquis recipiatur in ea, quem nondum constituerit annum quintumdecimum attigisse. Decernimus

ergo ut nulli... (ut supra)... paginam constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis... (ut supra)... incursum. Dat. Lateran. VI id. martii pontificatus nostri anno sexto.

Celestinus III	Armoire 1, Boite 1, Liasse 3.	Au coin à droite
Unica bulla	Au haut à gauche S. Johannis.	.XVII.

(Il reste deux fils de soie jaune et rouge.)

V. — N° 16. — 1246. — 1247.

Bulle du pape Innocent IV de la 4^e année de son pontificat portant défense à tous les légats apostoliques de donner des interdicts contre l'abbé et religieux à moins d'avoir son mandement spécial.

Innocentius episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis. Abbati et Conventui monasterii sancti Johannis de Vineis Suessionensis, ordinis sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Efficax vestre devotionis meretur affectus ut vestris petitionibus favorabiliter annuamus. Hinc est quod, vestris devotis precibus inclinati, auctoritate vobis presentium indulgemus, ut nullus delegatus vel subdelegatus ab eo executor aut etiam conservator a sede apostolica deputatus possit in vos interdicti sive suspensionis seu excommunicationis sententiam promulgare, absque speciali mandato sedis ejusdem, faciente de indulgentia hujusmodi mentionem. Nulli ergo omnino... (ut supra)... se noverit incursum. Presentibus post triennium minime valituris. Dat. Lugduni id febr. pontificatus nostri anno quarto.

Innocentius IIII		(13 février.)
est quassata	XXXVII	Armoire 1, Boite 1, Liasse 3.
Au haut du dos : Abbas Ecc. S. Johannis de Vineis Suession.		

VI. — N° 17. — 1246. — 1247.

Bulle du pape Innocent IV de la 4^e année de son pontificat portant la confirmation des privilèges et immunités de l'Eglise romaine.

Innocentius episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis. Abbati et Conventui monasterii sancti Johannis in Vineis Suessionensis, ordinis sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum et vota, que a rationis tramite non discordant, effectu prosequente complere. Eapropter, dilecti in domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, omnes libertates et exemptiones secularium exactionum, a Regibus et Principibus ac aliis Xisti fidelibus rationabiliter vobis indultas, auctoritate vobis apostolica confirmamus, et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Dat. Lugdun. Id. febr. pontificatus nestri anno quarto.

Armoire 1, Boite 1, Liasse 3.

VII. — N° 18. — 1246. — 1247.

Bulle du pape Innocent IV de la 4^e année de son pontificat portant privilège de ne pouvoir estre contraint pour bénéfice et pension sans l'autorité du Saint-Père.

Innocentius episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis. Abbati et Conventui sancti Johannis in Vineis Sues-

sionensis, ordinis sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Devotionis vestre precibus benignum impercipientes assensum, auctoritate vobis presentium indulgemus ut, ad receptionem sive previsionem alicujus in pensionibus vel beneficiis ecclesiasticis, per litteras apostolice sedis, de cetero non possitis compelli, obsque speciali ejusdem sedis mandati, faciente de indulgentia hujusmodi mentionem. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre concessionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem, etc... Dat. Lugduni VII Kl. junii, pontificatus nostri anno quarto.

XXII Duo pia. Armoire 1, Boite 1, Liasse 3.

VIII. — N° 33. — 1277. — 28 août 1278.

Bulle du pape Nicolas III portant confirmation de la donation d'une maison à Soissons, située rue de la Boucherie.

Nicolaus episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis abbati et conventui monasterii sancti Johannis in Vineis Suessionensis, ordinis sancti Augustini, salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum est et honestum, tam vigor equitatis quam ordo exigit rationis ut id per sollicitudinem officii nostri ad debitum perducatur effectum. Exhibita siquidem nobis vestra petitio continebat quod Petrus Huberti et Emelina, uxor ejus, cives Suessionenses, quandam domum tunc ad eos in Broigneria Suessionensi spectantem cum pertinentiis suis vobis et vestro monasterio, provida liberalitate, donarunt, intuitu pietatis, prout in patentibus litteris inde confectis plenius dicitur contineri. Nos itaque, vestris

supplicationibus inclinati, quod super hoc provide factum est, ratum et gratum habentes, illud auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Viterbii iiij Kal. Augusti pontificatus nostri anno primo.

Armoire 1, Boite 1, Liasse 3. 42.

Au dos, au haut : Ugo de Virduno.

Au bas, à gauche : Lib. ij. Suess. VIII^a ; à droite : Nicolaus pp. 5^a bulla XII.

(Largeur, 34 mill. ; Hauteur, 27 mill.)

IX. — N° 66. — Juin 1270.

Transaction passée entre le chapitre de Soissons, l'abbé et les religieux de Saint-Jean, l'abbé et les religieux de Saint-Crespin-le-Grand, l'abbesse et les religieuses de Notre-Dame et le Chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis.

Super eo videlicet quod nos dicebamus quod quicumque pro injuria nobis illata cessabamus contra quemcumque dicte ecclesie ad mandatum nostrum tenebantur cessare nobiscum... « touchant la cassation du chant. »

Lettre de « J. prepositus. M. decanus totumque Capitulum ecclesie Suessionensis. »

Parchemin, 280 millim. sur 182.

Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

X. — N° 67. — Juin 1270.

Lettre de Milon, évêque de Soissons, au sujet de la paix faite par l'acte du précédent « pour raison de la reformation et cassation du chint faite en leur église. »

Parchemin, 216 millim. sur 281,

Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

XI. — N° 68. — Février 1271.

Transaction entre les religieux de Saint-Jean-des-Vignes et demoiselle Marie de Soissons, fille de Jean, comte de Soissons, par laquelle elle abandonne à ce monastère « toutes chaces a grant beste et a petite, toutes poursuites de toutes bestes, toutes manieres de tentes a oisiaus, toutes manieres de garde, de varenne, de gruerie, » dans le bois de Sec Aunoy (Siccus Alnetus), vendu par son oncle, Raoul de Soissons.

A touz cels qui ces presentes lettres verront et oiront, Gautiers Bardins bailliz lo Roi de la baillie de Vermandois... — ...En présence de monseigneur Nevelon de Vouties chevaliers, Robert de Martimont et Felipe de Chiele, escuiers, hommes lo Roi fievez, a ce especialment apelez de par nous. Et si i furent présent hom sages et discrez maistres Gautiers de Chambli, arcediacres de Mauz, clers lo Roi, mesires Nicoles de Bossu, mesires Giles de Margiual, cheval. Robert de la Nueueville, clers monseigneur levesque de Soissons et tabellions de sa court, Esteues de Cufes, bailliz le dit évesque, mesires Jehan de Valence, maistres Gervaises, clers et advocas de

Soissons, Jehan de Haidin, maires de Vailli, Girarz de Corville, bailliz le dit comte.

Marie de Soissons avait choisi, pour la représenter, Jehan de Pont, prévost de Pierrefons.

Parchemin, 315 millim. sur 419. Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

XII. — N° 73. — 1279.

Transaction entre les religieux de Saint-Jean-des-Vignes, le prieur d'Oulchy et le curé de Saint-Jacques de Soissons, pour l'exécution testamentaire d'« Avelotte dicte la Béguinne, » à raison de ses biens meubles et immeubles situés en cette ville, devant la porte des Frères Mineurs.

Les frères de la défunte étaient « Petrus dictus Frerart, Gobinus de Vailliaco, gastellarius, et Johannes. » Ils choisissent pour les représenter : « Guillelmus dictus de Sancto Salvoloco, tunc baillivus Milonis; episcopi Sues-sionensis. »

Les exécuteurs testamentaires sont « Gilbertus, dictus de Suessionone, prior de Vlchey, Bernerus, presbiter curatus S. Jacobi Suession., canonici S. Johannis de Vineis, »

L'acte fut passé à Soissons, en présence de « Radulphus de Silli, can. Suess., magister Gilbertus, Colardus dictus Empvenile, clericus, Johannes de Haromonte, Gaufridus de Courengis, cler. S. Johannis. »

Parchemin, 210 millim. sur 332. Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

XIII. — N° 77. — Mars 1283.

Transaction et partage entre les moines de Saint-Jean et le chapitre de Saint-Pierre-au-Parvis, pour raison de « census, redditus, vinagia, gallinas et alia jura, » à prendre dans la ville de Soissons et aux environs.

Voici les noms des personnages mentionnés dans cette pièce :

Giletus de Sancto Crispino	Wernerius dictus Gasteble et Was-
Thomas Hachez	Crispinus de Mureto [teble
Colardus dictus Poitevinus	Guillelmus dictus Chaalonges.
Petrus li Flamens	Adea dicta la Moutonnesse
Radulphus dict. Marcous	Berengerus Contentins
Albericus dict. Asinus	Aucherus Carpentarius
Johannes dict. Poingniex	Balduinus dict. Troussiez
Anselmus ad Anseres	Johannes dict. li Soz
Petrus Flamiger	Johannes Lardarius
Petrus de Fontibus	Johannes dict. li Fel.
Wermondus dict. de Ulcheyo	Galterus Lathomus
Johannes de Monte Cornety	Acelinus Lathomus
Huardus dict. Brèsc.	Huetus dict. Toupet
Johannes Poingnuel	Symo dict. la Werrie

Parchemin, 344 millim. sur 415.

Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

XIV. — N° 84. — Décembre 1289.

Lettre de l'official de Soissons, portant transaction entre l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes et les moines de Valchrétien, pour raison de leurs droits réciproques sur Buci. (In territorio domus de Buci.)

Arbitres : Robertus de Croy, can. et granatarius ecclesiae S. Johannis, Johannes de Suess., can. et prepositus Vallis christiane.

Lieux indiqués : Ecclesia de Alneto.

Via de Buignex et curatus de Arceio S. Restitute.

Subtus Malleriam, contiguam vie de Arceio.

A decanissa de Montibus in Hanonia.

A Templariis de Monte.

A Joillano de Alneto.

A Domna Maria de Alneto.

Personnes : Domna Agnes de Apulia,

Richardus Raimbaut,

Johannes Bauchier.

Parchemin, 276 millim. sur 315.

Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

(Place de trois sceaux.)

XV. — N° 92. — Novembre 1293.

*Transaction entre Adam abbé de Longpont et Saint-Jean au
sujet de « Vinea de sabulo Reginaldi Stulti et Vinea
Patardi » « terroirs de Violaines et de Villers le
Hêlon, »*

Parchemin, 280 millim. sur 224.

Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

XVI. — N° 98. — Septembre 1300.

« A tous ciaux qui ces présentes verront et orront.
H. par la grace de deu humles abbes de lesglise dauviler
de la dyocese de Rains et tous li convens de ces meismes
leu salut en notre signeur. Nous faisons conneute choze a
tous que comme descorde fut meue entre religieux

hommes et honnestes labbé et le convent de lesglise Saint Jehan es Vignes de Soissons dune part et les hommes et les fammes habitans et demourans en la vile de Cumieres desous auviler... seur se que li dit religieux demandoient et requeroient a avoir, leuer et recevoir par leur commandement seur chacune hostise de la dite vile une mine davainne a comble a la mesure de Chastillon et .iij. tournois petis... pour aumone qui faite fu jadis anciennement au cures de Maruel sous Chastellon membre de lesglise de Saint Jehan... pour la raison dune chapelle seant a Maruel devant dit les hommes et les fammes disans et afermans le contraire... »

Jehans li fuis Biantris
Miles li fuis Jehan de Flori,
Colins Moutons
Jehans li fis Thierriion
Jehan Noucions
Baudon de Vile Jaquet
Pierres de Dourmant

Symons Moliers
Richardius li fuis Adelote
Girardus dictus Vacarius
Haimars li Vachiers
Jehans Morel
Haimeles Ernouliers
Garius de Taincor

Parchemin, 354 millim. sur 482.

Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

XVII. — N° 99. — Janvier 1300.

Transaction entre Adam, abbé de Longpont, et l'abbaye de S. Jean et l'abbesse de Notre-Dame, pour raison « de leurs terrages et dixmes. »

Arbitres : « religiosus vir dominus Robertus de Croy, canonicus S. Johannis, magister Jacobus de Sancto Quintino, clericus, discretus vir magister Johannes dictus li Messagiers. »

Parchemin, 244 millim. sur 332.

Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

XVIII. — n° 130. — 4 septembre 1350.

Sentence rendue par Denis Clitemps (?), bailli de Senlis, en faveur de Saint Jean, pour raison des mesures de grains en leur justice d'Ambleni, quartier dit Arthoize. Accort passé en l'assise de Préfons.

(Presque effacé.)

(Place de 3 sceaux.)

Parchemin, 277 millim. sur 226.

Arm. 1, Boite 4, Liasse 1.

XIX. — Janvier 1260.

Lettre de l'official de Laon, maitre Jean de Donamarta, certifiant vente par « Theobaldus Ohiers dictus juratus de Truissiac, » aux chapelains de Sainte Marie de Laon, pour 20 livres parisis et 26 sous de rente annuelle.

De totum manerium suum... inter manerium Marie dicte de Castello et manerium Balduini dicti le sec de Truissiac, cum jardino quem acquisivit a Thierico Fabro de Truissiac defuncto.

Parchemin, 344 millim. sur 291.

XX. — n° 112. — Décembre 1321.

*Littera communie Suess. de iusticia nostra in vico de
Penleu et des molins.*

A tous ceus... li Gardiens establis a gouuerner la
Commune de Soissons de par le Roy no (sic) seigneur et
li iuré de la dite Commune, salut en nostre Seigneur.
Sachent tuit que, come descors fust meus entre le maieur
de la dite commune, pour le temps, et nous iurez dicelle
commune, dune part, et religieux hommes labbé et le
convent de léglise Saint Jehan es Vignes de Soissons,
dautre part, pour cause des prises faites hors présent
pour cause de mellée es chemins de la porte de Penleu,
dusques au pressoir des Perchis et es chemins et treffons
des diz religieux, en la rue des Molins, qui mueuent de
euls et lau il ont toute iustice, dusques au molin de
Toussac par deca la riviére de Crise...

Parchemin, 486 millim. sur 442.

Arm. 1, Boîte 4, Liasse 1.



M. l'abbé Pécheur communique un article sur les clubs tenus à Soissons au commencement de la Révolution, et où figure le juge de paix Lherbon :

NOTICE
SUR
LES CLUBS DE SOISSONS
ET LE
JUGE DE PAIX LHERBON
L'UN DES CLUBISTES

I

Une *Société des amis de la Constitution*, fondée le 11 mars 1790, à Soissons, avait arrêté ses régloments le 13 avril suivant : elle tenait ses réunions dans une des salles du couvent des Cordeliers acheté par le citoyen Daras, rue de ce nom. Une scission ayant éclatée parmi ses membres, entre les démocrates et les notables ou privilégiés, des troubles en furent la conséquence dans la ville qui se partagea en deux camps. La partie modérée du club resta aux Cordeliers d'où elle fut expulsée par la partie avancée. Celle ci se retira en l'ex-église de Saint-Pierre-au-Parvis, sous le titre de *Vrais amis de la Constitution et de la Liberté*, et fut affiliée à la correspondante de ce nom à Paris, c'est à dire au *Club des Jacobins* qu'elle s'efforça d'imiter.

On pourra prendre une connaissance plus complète du Club Soissonnais, au tome IX^e des *Annales du Diocèse*, p. 389 à 394, nous nous bornerons à donner ici, pour

l'éclaircissement de l'*Autobiographie de Lherbon*, les noms qui vers 1791 et les années suivantes, composaient la Société, sans compter ses affiliés. Les voici : « Mézurolle, ex Cordelier ; Altéra, fourbisseur ; Chartier, cordonnier ; Beaudoin, garçon tanneur ; Dazois, ex-laquais ; Deliot, blanchisseur ; Desbordes, écrivain ; Dugras, ex-valet de chambre ; Duhamel, aubergiste ; Sboquet, mégissier ; Guérin, ramoneur ; Joly, serrurier ; Lherbon, juge de paix ; Mayer, bijoutier ; Menu, marchand, (septembriseur) ; Momaërt, écrivain public ; Noël, ex-oratorien ; Nota, tailleur ; Pourcel-Pache, orfèvre ; Paquenot, chapelier ; Rollepote et Romagny, prêtres mariés (1) ; Schomacher, vitrier ; Surgens, tailleur ; Theviotte, perruquier ; Valon, taillandier ; Vau-main, sonneur ; Vielle, instituteur ; Lavoine et Commin. » A ces noms, il convient de joindre ceux de Pujol, ex-noble, secrétaire archiviste de la Société, de Floquet et Bélair, ex-oratorien, qui furent chargés par elle de négocier avec le maçon Paloi, le 13 juin 1792, pour l'obtention d'une pierre représentant la Bastille. L'un des plus en vue de ce Club, le citoyen Lherbon, ayant été arrêté, on ne sait pas bien pour quelle cause, et enfermé à Paris, ses collègues parvinrent à obtenir sa liberté de la Convention ; sa vie dès lors forma une sorte d'Odyssée des plus mouvementée. Quant à la Société populaire sa suppression n'eut lieu que sous le régime de la Constitution de l'an III. La parole est maintenant à Lherbon patriote modéré de la première heure et, ce semble, plus modéré que coupable.

Parmi les noms des citoyens qui composaient à Soissons pendant la Révolution le Club des *Vrais amis de la Constitution et de la Liberté*, affilié aux Jacobins de Paris, on remarque le nom du juge de paix Lherbon. La vie de ce personnage révolutionnaire

(1) Romagny, ex-vicaire épiscopal.

relativement modérée, a été, disions-nous, une sorte d'*Odyssée* renfermant de curieuses particularités propres à intéresser l'histoire de Soissons et de notre contrée sur une époque si agitée. Il y figure à côté d'un noble M. de Pujol, marquis, qui s'était aussi sans-culotisé, aujourd'hui perdu de vue et oublié.

La vie de Lherbon au contraire nous fournit un tableau mouvementé de la physionomie d'un ex-clubiste dans les événements qui ont précédé et suivi sa participation aux choses du temps. Il nous a été fourni par le héros lui même c'est-à-dire par sa propre *Autobiographie* qui nous a ménagé toutes autres recherches, elle est intitulée ainsi :

« Précis de la vie publique et politique de J. M. W. Lherbon, propriétaire demeurant à Cœuvres, département de l'Aisne, ancien militaire sous Louis XV, garde du roi à Versailles sous Louis XVI jusqu'en 1782, retiré bourgeois à Soissons, ancien juge de paix de Soissons, administrateur du département de l'Aisne et de l'Hôtel-Dieu de la même ville. » (Imprimé de 1789-1812).

La vie publique de Lherbon commença en 1789 où il devint, lors des Assemblées primaires, président de l'une des trois sections de Soissons pour la nomination d'une nouvelle municipalité. La section s'étant partagée en deux camps, sur une protestation de la minorité, l'assemblée fut suspendue et on décida d'envoyer, de chaque côté, une députation à l'Assemblée Nationale pour lui exposer l'état de la question et en recevoir une décision. Elle envoya à Soissons l'abbé d'Expilly, curé de Morlay, membre de son Comité de Constitution pour concilier les deux partis, lequel conseilla à Lherbon de donner sa démission avec la certitude d'être réélu. Celui ci s'y refusa n'y ayant rien eu d'irrégulier, ni de répréhensible dans sa nomination. C'est alors que le futur évêque constitutionnel, Expilly,

fit réunir les trois sections pour l'élection d'une municipalité et faire choisir de nouveau Lherbon président de la section ou district des Feuillants. Il faut savoir que la ville s'était partagée entre les citoyens modérés et les citoyens déclarés pour la marche en avant dans la Révolution. Ce que Lherbon ne dit pas, c'est qu'Expilly se prononça pour ce parti. Sur ces entrefaites le régiment d'Armagnac s'étant trouvé en station à Soissons, une compagnie de chasseurs séduite selon lui, sans doute par les modérés, aurait fait une tentative contre le président des Feuillants ; mais il n'en fut pas moins élu conseiller municipal.

II.

Suivons maintenant le récit de Lherbon, sous certaines réserves. Au mois de juillet 1790, le pain étant vendu 5 sous la livre à Metz et 2 sous et demi à Soissons, on envoya en cette ville un commissaire, nommé Saint-Jacques, pour acheter du blé. Lherbon proposa au conseil général de la commune de faire le recensement des grains chez les marchands de la ville pour assurer son approvisionnement jusqu'à la fin de septembre et laisser vendre le reste. Saint-Jacques en acheta 60 muids pour la municipalité de Metz. Les voitures de transport prenaient déjà la route de Reims, lorsque, sur la place du Marché, un attroupement se forme et s'oppose à leur départ, disant que c'était du blé pour les émigrés, et, à deux lieues de la ville, on le ramena sur la place pour le partager. On fait battre la générale pour s'opposer à un pillage imminent. Tandis que la municipalité reste indécise, Lherbon s'empare avec courage du drapeau rouge, fait proclamer la loi martiale et suivi de ses collègues descend sur la place avec les agents et huissiers ayant des pistolets, aidés de quelques citoyens. Il ordonne de charger et par son

énergie, il provoque des bourgeois aux fenêtres à suivre la municipalité marchant contre l'émeute et s'opposant au pillage des grains. Les plus mutins sont arrêtés et les blés, déchargés dans la prison, purent ensuite repartir pour Metz.

Le renouvellement par moitié de la municipalité ayant eu lieu le 11 novembre 1790, Lherbon fut élu, et le maire Gouillard ayant démissionné, les sections s'assemblèrent pour le remplacer. Lherbon, nommé son successeur, n'accepta pas. Un mois après, les trois sections l'éluèrent juge de paix et les trois jours suivants il y eut à Soissons des réjouissances et on chanta à la cathédrale un *Te Deum* d'actions de grâces. Le jour de sa réception à la municipalité, un des anciens procureurs (Devillers,) devenu avoué et les élèves du Collège encore dirigé par les oratoriens, presque tous acquis aux idées nouvelles, lui adressèrent un compliment qu'on inséra dans les journaux. (1)

Tout souriait à Lherbon. A l'assemblée qui se tint à la cathédrale pour l'élection des députés à la Convention et le renouvellement des corps constitués, il fut renouvelé dans ses fonctions de juge de paix et nommé administrateur du département. Lherbon devint même premier administrateur des hospices de Soissons, marguillier de Saint-Waast, sa paroisse, et député extraordinaire près de la Convention jusqu'à la fin de 1793, après l'avoir été près de l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative. Ce fut surtout comme juge de paix que Lherbon déploya une certaine énergie.

Un camp de 25,000 hommes était réuni à Soissons. Il se composait de gens indisciplinés, la plupart sortis des prisons de Paris et appelés *sans-culottes*, destinés

(1) Ce compliment en vers fut récité par l'un d'eux, le 30 décembre 1790. Lherbon l'a inséré dans son précis. Le procureur dont il est ici question était Devillers, depuis Agent du Directoire à Oulchy.

à repousser l'ennemi en Champagne. Un boulanger de Lagny, ayant été nommé sergent, voulut payer sa bienvenue à la cantine établie le long de la rivière. L'un de ses camarades avec lequel il buvait, lui demanda si pour 300 fr. il passerait aux émigrés. « Non, avait répondu le sergent — « Tu a bien raison, avait repris l'interlocuteur, car si je savais que tu en eusses envie, je te passerais mon sabre à travers le corps ». Le bruit ayant couru qu'il avait régalaré ses camarades pour les embaucher au profit de l'ennemi, il fut arrêté et traîné par une foule furieuse devant la municipalité. Celle-ci réunie au district, décida qu'on enverrait douze commissaires en députation à l'Assemblée électorale, avec le juge de paix Lherbon, pour l'avertir du danger qu'ils couraient. La députation eût grand peine à traverser la place, encombrée d'environ 12,000 hommes, attendant la victime, et, au retour, à rentrer à l'Hôtel de Ville remplie aussi de volontaires, le sabre au point. Lherbon, comme juge de paix, se plaça au fauteuil du maire pour interroger l'accusé. Onze des douze commissaires ayant disparu par la petite porte, il resta avec Béguin, secrétaire de la municipalité.

L'interrogatoire ne dura pas moins de deux heures au milieu de cette bande d'assassins, et l'innocence du sergent ayant été reconnue, Lherbon l'annonça par un discours à ces hommes égarés et proposa de le conduire au camp. Là il serait jugé par un conseil de guerre et s'il était reconnu coupable, il serait puni selon la loi. Il fit prêter serment à ses auditeurs de le conduire sain et sauf au camp, et, du haut de la fenêtre, il le fit répéter par la foule stationnant sur la place, après quoi il se retira. Cependant quelques-uns voulurent que Lherbon vint juger le sergent au camp et il fut obligé de s'y rendre entouré de 7 à 8,000 hommes, le sabre en main et l'accusé enveloppé de 3 à 4,000 autres qui

lui arrachent ses galons et retournent ses habits. Sur le Mail la foule allant en grossissant, des voix criaient au juge de paix : « Il a bien l'air d'un embaucheur pour les émigrés. » Arrivé au camp, où tout est en désordre, il demande en vain le général commandant, ne pouvant faire entendre sa voix à cause du cliquetis des sabres voltigeant sur sa tête. « Est-ce mon sang que vous voulez boire ? frappez si vous osez, il est prêt à couler ; mais je vous préviens, comme fonctionnaire public sous plusieurs rapports, que ma mort sera vengée, que vous rendrez mon sang par la bouche, par le nez et par les oreilles. La Convention vengera ma mort, comme elle a vengé celle du maire d'Etampes qui a été assassiné par les troupes « qui ont été tirées au sort de dix en dix pour être fusillés. » A ces mots les sabres s'abaissèrent et se tournèrent contre la victime désignée. Lherbon se jeta dans la mêlée formée par un groupe de citoyens qui avaient suivi la foule pour voir ce qu'il en adviendrait. Le juge n'eut pas fait cent pas pour rentrer dans la ville qu'on entendit un cri épouvantable. C'était celui de ce malheureux qu'on égorgeait. L'un des assassins le rejoignit dans le Mail, portant au bout de son sabre une main de la victime, un autre au bout d'une pique, sa tête qu'il présenta à la porte de la cathédrale où se tenait l'Assemblée électorale.

Arrivé à la fin de 1793, Lherbon « ne pouvant plus faire le bien, ni empêcher le mal qui se faisait, » se pourvut d'une place d'inspecteur dans les relais militaires à la résidence de Soissons et donna sa démission de juge de paix, après avoir consulté Lejeune, d'Indre-et-Loire, en mission dans l'Aisne. « Ce tyran proconsul » l'accepta « avec humeur », et le lendemain, dans une assemblée des habitants de la ville à la cathédrale, donna lecture de cette démission et nomma un autre juge de paix à sa place. Ce qui devait être sa perte, c'est qu'il n'avait pas voulu s'associer à la *bande noire*

pour acquérir des biens nationaux du clergé et des émigrés, pas même la maison de la Maîtrise des enfants de chœur, ayant de quoi se loger à Soissons, à Villers-Cotterêts, à Crouy-sur-Ourcq et ailleurs. Et pourtant on lui en avait offert autant qu'il en voudrait s'en faire adjuger et soumissionner, et même des assignats ; tout cela pour l'empêcher de crier. Il a eu tort, ajoute-t-il, car « il aurait pu acquérir de grands biens, avoir une grande fortune, se faire trainer dans un char élégant par de beaux coursiers, suivi de plusieurs laquais, et se croire un grand seigneur ; l'exemple n'en serait pas rare ; on en connaît un très grand nombre dans Soissons et ailleurs. » (1)

Lherbon d'ailleurs s'était fait des ennemis et par suite des dénonciateurs ; aussi, malgré sa démission de juge de paix, on le voulait bannir de la ville. A la suite d'un grand diner, l'ancien juge de paix de Neuilly lui avait dit : que s'il ne voulait pas être patriote comme lui et acheter des biens nationaux, il s'en repentirait. Sur son refus connu, on le dénonça comme chef de parti à Lejeune, Saint-Just et Lebon. Le 19 nivôse an II, deux commissaires du Comité de Sûreté générale, et deux membres de la municipalité, avec le président du Comité révolutionnaire, entrent chez lui et visitent ses papiers. Ils aperçoivent une pendule en marqueterie ; il y avait au bas du cadran un char en cuivre dans lequel était représenté Louis XIV, et une bande en

(1) Le 2 mars 1793, le tribunal du district de Soissons se composait de Boquet, président, de Blin, ancien procureur-général ; de Quinquet, Hutin, Grévin, juges, et de Ploq, greffier. — Lampon était maire. — Le 11 mai 1793, la municipalité se composait de Pioche, maire ; de Romagny, procureur-général de la commune ; de Pujol, Garrigoux, Rhingard, Duguy, Chevalier, Levasseur, Laurendeau, Dumouthoux, Marchand, Duhamel, et Béguin, secrétaire. — Le directoire du district se composait : de Paillet, président, de Ménard et Delaplace. — Le 6 brumaire an II, Lejeune était en mission dans l'Aisne.

cuivre fleurdelisée. Dans le secrétaire ils trouvent trois cachets en cuivre et en argent avec armoiries. Ils dressent procès-verbal, se font apporter à diner de l'auberge à ses dépens, et pour qu'il ne soit pas conduit à Paris par la gendarmerie, ils exigèrent de lui 200 fr. pour frais de voyage. Arrivé dans cette ville, il fut déposé aux Madelonnettes où il passa trois semaines sans être entendu ; puis, par ordre de Saint-Just, il fut transféré à Saint-Lazare et ses dénonciateurs de Soissons firent tout pour faire tomber sa tête.

Le 6 pluviôse Lherbon fut conduit au Comité de Sureté générale, où il demanda au président Vadier, à voir la dénonciation qui avait motivé son arrestation ; mais elle avait disparu des cartons du Comité et on ne put la retrouver. Après avoir été entendu par Louis, du Bas-Rhin, on le remit aux mains de la garde nationale de service auprès du Comité ; il y resta vingt quatre heures et fut mis en liberté sans avoir été entendu davantage. Il sut depuis que les auteurs de la dénonciation étaient le procureur-syndic, les membres du Comité révolutionnaire, les protégés de Saint-Just et les détenteurs de biens nationaux. Il était désigné à Robespierre comme chef du parti qui devait soulever le département et marcher à sa tête sur Paris, étant en correspondance avec les émigrés.

Mis en liberté, Lherbon, voulant avoir raison de ses dénonciateurs, adressa une pétition à l'Assemblée, qu'il présenta à sa barre et en obtint un décret contre leurs députés. Deux jours après, il partit pour Soissons accompagné de deux autres députés de cette ville venus à Paris pour solliciter sa mise en liberté (1) mais, à Villers-Cotterêts, il fut arrêté à l'auberge de la diligence par une trentaine d'hommes armés de piques, ayant à leur tête Flobert, président du Comité révolutionnaire

(1) Membres du Club de Saint-Pierre et envoyés par lui à Paris.

où on le conduisit. Là, on lui lut un mandat d'arrêt signé Leroux, représentant du peuple en mission à Soissons, l'un des trois désignés dans la pétition qu'il avait lue à la barre de la Convention. Il coucha à l'auberge du sieur Mourette à la *Pomme d'or* et fut conduit le lendemain à la maison de détention de Château-Thierry par deux gendarmes, lui sur un cheval qu'il avait demandé à l'inspecteur des relais militaires de Villers-Cotterêts. Le brigadier de la Ferté-Milon, qui connaissait ses malheurs, eut pour lui tous les égards possibles jusqu'à Château-Thierry où sa femme et sa fille âgée de dix ans, arrêtées quinze jours après, lui furent aussi amenées.

Après y être restés deux mois, on les fit partir pour Laon sur une charrette. Arrivés aux portes de Soissons dans le faubourg de Crise, Lherbon, qui avait la fièvre depuis plus d'un mois, descendit avec ses compagnes dans une auberge. Tandis qu'ils prenaient quelque nourriture, arrivent 500 hommes de la garde nationale à pied et à cheval, avec toute la gendarmerie et la moitié des habitants de la ville irrités de voir une force si imposante qui, faute d'autres moyens, pour perdre Lherbon, avait pour but d'exciter le peuple à la révolte. Au départ de Soissons, une certaine rumeur se fit entendre, des femmes pleuraient, on voulait l'empêcher de sortir de la ville, mais il harangua le peuple, disant : que ce serait considéré comme une rébellion, ce que demandaient les autorités d'alors, comme un moyen sûr de le perdre. En traversant la ville et passant devant leur maison fermée, ils aperçurent deux de leurs jeunes enfants qu'on leur amena pour les voir. La force armée les conduisit jusqu'à une lieue de Soissons et, sous l'escorte de la gendarmerie, ils arrivèrent à Laon à trois heures du matin. Le tribunal, faisant droit à sa demande, lui accorda la liberté provisoire, moyennant le versement d'une caution de 6.000 francs,

qu'il put se procurer, et grâce aussi à la générosité d'un citoyen qui répondit de lui sur sa tête. On lui donna la ville pour prison, il y resta pendant onze mois. Ce citoyen nommé Jacques Théviotte, perruquier, et sa femme lui procurèrent du pain pendant la disette, à sa vive reconnaissance.

A la fin, voyant que son affaire trainait en longueur à la Convention, Lherbon quitta Laon, sans permission, avec son répondant et alla trouver le représentant, Dubarry, son rapporteur. Celui-ci lui représenta le péril où il s'exposait d'avoir ainsi agi sans autorisation, néanmoins il lui promit de lui faire obtenir du Comité un arrêté qui l'autorisât à retourner à Laon. Il lui dit que c'était Saint-Just qui l'empêchait de faire son rapport, et que ses protégés de Soissons le pressaient même de le faire guillotiner, de peur que Lherbon étant mis en liberté ne se vengeât. Enfin, le 14 fructidor an II, c'est-à-dire cinq semaines après la mort de Robespierre, il obtint du tribunal de Laon un jugement qui l'autorisait à retourner chez lui avec sa femme, mais ne terminait point son affaire. En effet il adressa, le 20 brumaire an III, une pétition au Comité de Sûreté générale, à la suite de laquelle il obtint un décret de la Convention autorisant le Comité à s'en occuper. Le 6 floréal suivant les ennemis de Lherbon le dénoncèrent encore au représentant du peuple, Laurent, du Bas-Rhin, en mission à Soissons, mais il s'échappa et ne revint que le 22 de ce mois.

L'ex juge de paix, pour en finir avec tous ces tracasseries, se décida à vendre ses propriétés à vil prix pour de mauvais assignats, se retira à Nanteuil-le-Handoin, et parait être resté en paix jusqu'en 1812. Il fit alors un échange de terres pour ce qui restait du château de Cœuvres, dévasté et aux trois quarts démoli, persuadé que ses anciens propriétaires ne voudraient pas le racheter. Il le répara « autant qu'il pût, dans l'inten-

tion de le remettre à l'ancien propriétaire, s'il lui convenait ; il n'en a pas voulu. »

Lherbon fit imprimer ce précis, dont on n'a donné ici que des extraits ou plutôt une analyse succincte et exacte, pour montrer au public « combien il a été victime de cette malheureuse Révolution qui n'a tourné qu'au profit des hommes de toutes les couleurs, qui n'ont pris qu'un masque pour mieux tromper la crédulité du peuple ; et aujourd'hui le méprisent par leurs fortunes colossales et mal acquises. » Jamais il n'a été dénonciateur, ni persécuteur, lui dénoncé plusieurs fois et « persécuté deux ans sans relâche, parcequ'il portait ombrage à tous ces hommes avides de s'enrichir aux dépens des victimes de ces temps malheureux. »

Dans les places qu'il a occupées, il a toujours cherché à être utile à ses concitoyens ; juge de paix pendant quatre ans, il n'y eut pas quatre de ses jugements portés en appel ; administrateur du département il a fait obtenir des pensions à tous ceux à qui il a été possible d'en donner, même aux musiciens de la cathédrale, et au sonneur « le grand Vomard » 150 francs. Il a éprouvé des pertes considérables, par des procès pour obtenir le remboursement de sommes qu'il avait prêtées. Il a sacrifié sa fortune pour la cause de la Révolution, espérant la réforme des abus, mais l'expérience l'a fait revenir à d'autres sentiments. Les gouvernements qui se sont succédé ont été tous tyranniques. La Restauration seule peut réparer tout le mal par la diminution des impôts, la révision des taxes des frais judiciaires, du timbre de l'enregistrement, et il croit qu'elle y arrivera, Charles X, dit-il, voulant le bien.

Voici maintenant sur ce célèbre château de Cœuvres, des renseignements précieux qui en signalent les

dernières destinées. On les doit à M. de Bertier, membre de la Société :

Le sieur Lherbon était propriétaire de la partie du château de Cœuvres qui avait constitué l'habitation des châtelains, mais cette partie était complètement en ruine.

Le duc d'Aumont, héritier des d'Estrées et dernier propriétaire de Cœuvres avant la Révolution, jugea, à son retour d'émigration, qu'il aurait trop de peine à reconstituer dans son ensemble cette propriété morcelée par le partage de l'an III et il renonça à devenir acquéreur de cette portion que Lherbon offrait de lui rétrocéder.

Le marquis de Rancy, originaire de la Gironde, qui pendant la Révolution avait émigré en Espagne où il avait été ministre des rois Charles IV et Ferdinand VII, n'ayant plus aucune propriété en France, acheta à son retour, sur les conseils du duc d'Aumont, son parrain, la partie possédée par le sieur Lherbon.

À la mort du marquis de Rancy, son neveu le comte de Granges de Rancy racheta cette propriété qu'il transmit à sa fille la comtesse de Bertier.

M. Plateau donne lecture d'un travail sur le cartulaire des dames de la Congrégation dont une partie, récemment découverte, comprend les actes et contrats ayant rapport aux affaires séculières et temporelles du couvent pendant l'espace de sept ans, de 1638 à 1645 :

Le cartulaire des dames de la congrégation de Soissons

Les archives historiques de la ville de Soissons se sont enrichies récemment d'un document présentant un certain intérêt. Il s'agit d'un fragment du cartulaire des dames de la Congrégation en un volume compact, broché, format grand in-8°, composé de six forts cahiers reliés ensemble par des attaches de cuir. Il contient 240 feuillets couverts d'une écriture régulière et à peu près d'exceptions près de la même main. La lecture n'en est pas toujours facile en raison des nombreuses abréviations particulières aux actes notariés du temps.

C'est là que sont enregistrés par devant les notaires royaux, héréditaires, Boullye, Foucart et Gosset, tous les actes et contrats ayant rapport aux affaires séculières et temporelles du couvent pendant l'espace de sept années, de 1638 à 1645. Les questions d'ordre et de disciplines intérieures sont scrupuleusement écartées, les notaires, leurs clercs et les contractants ne franchissant jamais la grille et le parloir de la communauté.

Ces actes sont de trois sortes. Ils comprennent d'abord les contrats d'admission et d'entrée à la Congrégation des filles de la noblesse et de la bourgeoisie. Le protocole et la formule ne varient guère. Le chiffre de la dot, 3.000 à 3.600 livres, est toujours à peu près le même. Cette somme représente de 16 à 20.000 francs de notre monnaie. Les termes de paiement sont plus ou

moins espacés. Suivant les circonstances, la condition est peut-être la solvabilité des parents.

Ordinairement la postulante paie une pension de 120 livres par an jusqu'à la « Vesture. » A ce moment, les parents versent une partie de la dot dont l'intérêt vient en déduction du prix de la pension. Un second versement est effectué à la prise de voile ; et enfin le dernier tiers est payé au moment décisif de la profession ou même plus tard suivant les conventions intervenues. Il est entendu qu'à partir de la libération, il ne sera plus question de pension. Dans bien des cas, les religieuses prennent hypothèque sur les propriétés et héritages des parents et des postulantes jusqu'au parfait paiement de la dot.

Il est aussi stipulé, dans tous les contrats, qu'en cas de mort ou de sortie du couvent, une grande partie de la dot sera rendue aux parents.

Les autres catégories d'actes ne sont que la conséquence de l'encaissement des dots. Il s'agit de placer cet argent solidement et de le faire fructifier le plus avantageusement possible. Une partie est employée à l'acquisition de biens immeubles qui sont d'abord de préférence de petits et grands marchés de terre, quelquefois des domaines importants. C'est ainsi que les dames de la Congrégation deviennent propriétaires et seigneurs du domaine de Noue près Villers Cotterêts, acquis de messire Robert de Noue. Elles possèdent, en outre de nombreuses pièces de terre à Fontenoy, Ambleny, Ostel, Dluizel, et surtout à Thau, Tigny, Villemontoire et Buzancy, ce qui leur constituent un ensemble d'une grande valeur. Elles sont en outre propriétaires de plusieurs maisons situées à Soissons, notamment dans la rue du Château et dans les villages des environs.

Il est inutile d'ajouter que les acquisitions ne forment qu'une minime partie de leur fortune, car il n'est ques-

tion dans ce cartulaire que des placements faits pendant une période de huit années. En effet, le couvent la Congrégation, fondé en 1622 par le sieur de Gonnelieu, seigneur de Pernant, sous l'épiscopat de M. Charles de Hacqueville, avait à l'époque dont il est ici question plus de seize ans d'existence ; il avait été libéralement doté par son fondateur auquel plusieurs personnes généreuses s'étaient associées.

Les terres et les maisons achetées et payées toujours comptant, on procède sans désenparer à la mise en location, c'est la troisième série d'actes qui comprend les baux à ferme. Dans ces actes comme dans les acquisitions et de concert avec les notaires, apparaît le sieur Isaac Gilluye directeur du temporel de la Congrégation. Ces baux sont rédigés avec habileté et les plus minutieuses précautions, tout est prévu pour sauvegarder les intérêts de la Communauté.

Mais l'acquisition des biens fonciers n'a pas absorbé toutes les économies du couvent, le trésor s'accroît incessamment, respecté par l'économie de la vie cloîtrée et alimenté avec une ponctuelle régularité par les rentes et revenus. Le placement du disponible nécessite alors une autre série de contrats assez curieux à étudier.

Il y est dit que les dames de la Congrégation achètent de vendeurs fictifs une rente de tant.....dont ils peuvent se libérer moyennant le remboursement d'un capital de tant.....égal à la somme de l'achat payée comptant. A vrai dire cet achat de rentes n'est qu'un euphémisme, le vrai mot est « Prêt sur hypothèque. » Comme dans les opérations précédentes les précautions sont bien prises et les hypothèques établies sur des terres ou des maisons. Rien de plus juste. Le taux de l'intérêt n'est pas exorbitant à peu près de 5 1/2 à 6 0/0.

Ces prétendus « achats de rentes » nous font

connaître quelques individualités marquantes de Soissons et des environs.

Ce sont des seigneurs, des officiers civils, des bourgeois, des marchands et des laboureurs. Le laboureur était à cette époque ce que nous appelons aujourd'hui fermier ou cultivateur. La Congrégation ne les traitait pas rigoureusement et on la voit souvent, après la signature du bail, prêter de l'argent au preneur.

Sans diminuer l'intérêt des renseignements qui précèdent, c'est surtout par la connaissance d'une partie de la Société soissonnaise d'alors, que ce cartulaire devient précieux pour l'historien, l'archéologue et même le simple curieux. Il comble mais bien incomplètement l'irréparable lacune que l'incendie de 1814 a faite dans les archives de la cité.

Dans ces actes on voit d'abord figurer Judic Berlette, veuve de Melchior Regnault, un des historiens de Soissons.

Elle était peut être la fille de l'infortuné Nicolas Berlette mort à 25 ans en 1582. Cela n'a rien d'improbable car si on la suppose née en 1580 ou 1581, la veuve de Melchior Regnault aurait été âgée en 1638 de 57 ou 58 ans. De son mariage il lui restait une fille, à ce moment religieuse à la Congrégation.

Dans un contrat de novembre 1638, relatif à l'entrée au couvent de Madeleine Gattelier de Château-Thierry, apparaît comme témoin, Louis de la Fontaine, grénétier du grenier à sel de cette ville, fort probablement le frère de Charles, père de notre illustre fabuliste.

Dans l'énumération des tenants et aboutissants de pièces de terre situées sur le terroir de Buzancy, il est question de M. de Sardigny auquel on oubliait de donner tous ses titres de marquis de Puységur et vicomte de Buzancy, récemment installé dans le pays.

En 1639, M^e Anthoiné Quinquet, procureur au bailage, met ses deux filles au couvent.

En 1640 apparaissent les familles, Charré et Lebeuf, clientes du couvent auquel elles vendent une maison, rue du Château, et plus tard empruntent de l'argent sur hypothèques.

La même année, Nicolas de Longueuil, receveur des tailles en l'élection de Soissons, vend aux religieuses, une maison et des terres situées à Ambrief.

Il est souvent question de bourgeois élus en l'élection de Soissons. Cette élection était une circonscription financière très importante et les élus peuvent être assimilés à nos commissaires répartiteurs actuels.

La famille de Beyne a de fréquents rapports avec la Congrégation, ses membres appartenaient à la classe marchande. L'un d'eux se fit remarquer au moment de la peste de 1667 par ses démêlés avec Chantereau Lefèvre, le premier maire élu.

En 1642, Charles Berthrand, conseiller du Roy, son bailli, juge ordinaire, civil, criminel et de police, au baillage de Soissons, rend un arrêt par lequel il autorise le tuteur Charré à aliéner le bien de ses pupilles.

La même année Pierre Labouret, chevalier du guet, emprunte 900 livres aux religieuses.

Pierre de Croisette, écuyer, seigneur de St-Mesnim, lieutenant général au baillage, prend en location un terrain vague, tenant aux remparts entre la rue des Treilles et la rue Porte-aux-Asnes.

Simon Legras est en 1644 l'un des échevins et gouverneurs de la ville.

La même année Willaume Hostellain (hôtelier ?) emprunte 1,800 livres, il fournit hypothèque sur une maison à l'enseigne des *Maillets verts*, rue Saint-Martin, et sur une autre à l'enseigne de la *Croix d'or*, rue Saint-Christophe.

Cette année là les religieuses consentent un bail très important pour le fermage d'un fort marché de terres sises à Tigny.

L'auteur de cette notice a trouvé là l'occasion de saluer en passant ses modestes ancêtres laboureurs et possesseurs de quelques arpens de terre désignés dans les tenants et aboutissants. A ce propos, qu'il soit permis de faire remarquer, sans commentaires, que sur ces hauts coteaux du sud de Soissons, la propriété était à cette époque beaucoup plus divisée qu'elle ne l'est de nos jours.

On ne peut passer sous silence l'entrée au couvent de Marie Lefebure de Caumartin, fille mineure de messire Jacques Lefebure de Caumartin, chevalier conseiller du Roy en ses conseils et son ambassadeur en Suisse, qui donne procuration pour le représenter à messire Antoine Y. de Seraucourt, seigneur de Tournesson, lieutenant général et criminel en son présidial de Reims. Pour cette fois, la dot est de 7.000 livres soit à peu près 36.000 francs. (1)

L'archéologie gauloise trouve aussi son compte dans ce recueil et voici comment : Les bois d'Hartennes sont terminés au levant sur Droisy par un mamelon dit le bois du Tas. Rien dans l'aspect des lieux ne justifie cette vulgaire appellation. Son explication restait lettre morte pour le curieux. Mais dans un des baux de la Congrégation, l'expéditionnaire copiant sans doute machinalement un bail antérieur a écrit *T h a s*. — Bois du Thas.

C'était une révélation. Thas est évidemment une corruption de Thau une des incarnations de Teutatés. Cette étymologie est assez admissible eu égard au

(1) Comme on le voit, les notaires royaux, respectueux des formes, ne manquent jamais de donner aux contractants les titres et les qualités qui leur appartiennent. Les règles hiérarchiques sont aussi scrupuleusement observées pour les femmes. L'épouse du grand seigneur et du noble est qualifiée de dame, celle du hobereau ou du bourgeois n'est qu'une simple damoiselle, quant à celle du paysan ou de l'artisan, elle n'est rien que Barbe ou Gertrude.

voisinage de Thau, d'Artenna et de Droisy qui passe pour avoir été un Collège de Druides. Ces localités sacrées auraient donc été une sorte d'Olympe Gaulois dont les noms votifs seraient parvenus jusqu'à nous.

La nomenclature des lieux dits, en dehors de sa valeur géographique et topographique nous fournit un renseignement instructif sur le retrait lent et progressif des eaux dans cette partie de l'arrondissement de Soissons.

Il y a plus de deux cents ans, le château d'Hartennes possédait, attaché à ses murs, un moulin où le seigneur forçait ses vassaux d'apporter leurs grains. Aujourd'hui il n'y a plus de seigneur, de moulin, ni d'eau pour en faire tourner la roue. Un bail de 1645 parle des étangs de Rugny, l'eau s'est écoulée ne laissant à sa place que des prés humides.

Le vieux chemin de Soissons à Neuilly, passant près de Parcy, s'appelait le chemin de la Rivière. Il s'agissait probablement d'un cours d'eau assez important, collecteur des eaux d'Hartennes et des bois de St-Jean, coulant dans la vallée de la Savière.

Cette façon de rivière, très diminuée, n'est plus qu'un assez fort ruisseau, nourricier des étangs de Longpont et l'un des affluents de l'Ourcq.

Il ne reste plus maintenant qu'à remercier le hasard bienveillant qui nous a fait retrouver ce fragment d'un cartulaire autrefois bien plus complet. Peut-être nos successeurs auront ils la bonne fortune de rentrer en possession de ce qui nous manque encore et que, jusqu'à nouvel ordre, nous pouvons considérer comme perdu.



Couvent de la Congrégation Notre-Dame de Soissons

TABLE ANALYTIQUE DU PRÉSENT CARTULAIRE

NOTA. — Pour les acquisitions d'immeubles et baux à ferme, les Dames religieuses sont assistées de messire Isaac Gilluye directeur du temporel du Couvent.

1638. N° 1. 2 janvier.

Admission au couvent des demoiselles Anne et Marguerite Boyot, filles de noble homme Claude Boyot, conseiller du roi, élu contrôleur des tailles à Château-Thierry, présentées par Antoinette Béguin veuve d'Yves Pottier lieutenant particulier au baillage de Château-Thierry. Pension de 200 livres jusqu'à la profession. Dot 7.200 livres (1) pour les deux payables par moitié à la profession et moitié à la prise du voile blanc. Clauses de restitution en cas de mort ou de sortie du couvent.

La dot est payée le 24 juin 1641 et le 19 février 1647.

1638. V° 4. Du 12 janvier.

Contrat intervenu entre Judic Berlette veuve, de Melchior Regnault, d'une cession de rente et échange de divers terres et immeubles, dépendant de l'héritage de Anne Regnault sa fille, religieuse de la Congrégation. Les immeubles en question sont situés à Taux et à Buzancy.

(1) 7.200 livres valaient à peu près 38.520 fr. de notre monnaie la livre valant 5 fr. 35.

1638. F° 8. Du 30 janvier.

Entrée au couvent de Marguerite Croizette, fille de défunt Pierre Croizette, laboureur à Chaudun. Dot de 3,000 livres, aux conditions habituelles dont le paiement, complet a été effectué les 23 et 24 décembre 1638.

1638. V° 10. Du 4 août.

Admission au couvent de Marie Moter, servante domestique de dame veuve Delanoue, demeurant à Reims. La dot n'est que de 500 livres payées comptant.

1638. V° 10 *bis*. Du 25 Septembre.

Admission au couvent de Barbe Bernier, fille d'Ambroise Bernier, bourgeois de Vervins. Dot de 3.000 livres dont 1.500 ont été payées le jour même.

1638. F° 13. Du 28 novembre.

Admission au couvent comme pensionnaire de Madeleine Gattelier pupille de messire Henri Petit, conseiller et avocat à Château-Thierry. Pension de deux cents livres jusqu'à la profession. Versement de 2.000 livres à ce moment.

Le 6 novembre 1640 restitution des deux mille livres payées entre les mains de Louis de La Fontaine, grénétier au grenier à sel de Château-Thierry.

1638. V° 15. Du 3 décembre 1638.

Bail de quarante ans pour la location d'une maison avec bâtiment et jardin, sise à Buzancy et de pièces de terre audit Buzancy à Jacques Crinon maçon y demeurant moyennant la redevance d'un pichet d'avoine, paiement du cens dû au seigneur de Buzancy et une rente annuelle de 8 livres tournois.

1638. V° 17. Du 13 décembre.

Vente par Antoine Aubry demeurant à Thau et Pasquette Darsonville, sa femme, aux religieuses de la Congrégation d'une pièce de terre sise à Thau moyennant la somme de soixante six livres tournois payées comptant.

1638. V° 18.

Bail à ferme dudit arpent de terre pour cinq ans à Remi Levesque tailleur d'habits demeurant à Thau à la charge du cens et d'une redevance d'un septier de blé de moisson rendu dans les greniers du couvent.

1638. V° 19. Du 16 décembre.

Bail de 9 ans par les religieuses à Laurent Rolland meunier demeurant au Moulin Neuf, de trois pichets, quatre verges de pré, moyennant une redevance de six livres tournois. Il est dit dans l'acte que le pré affermé tient d'un bout à ceux de M. de Sardigny. C'est le marquis de Puysegur récemment installé dans le domaine de Buzancy.

1638. V° 20. Du 17 décembre.

Admission au couvent de Marguerite Dupire, fille de défunt Nicolas Dupire, notaire à Soissons. Dot de 2.700 livres payée 1.200 livres le jour même et 1.500 livres le 17 août 1640.

1638. V° 22. Du 27 décembre.

Bail pour 18 ans à Martin Berthin et Florent Berthin père et fils, vigneron à Bucy, de vignes à Billy et à Bucy, moyennant 21 livres de redevance.

1639. F° 25.

Admission au couvent d'Anne Dubois, fille de maître Pierre Dubois, receveur des dîmes du diocèse de Soissons. Dot trois mille livres tournois payées comptant en pistoles quart d'escus.

1639. V° 26.

Vente aux religieuses par Claude Rivallier demeurant à Thau d'un essin de terre sis au terroir de Buzancy. Les « achepteresse » acquitteront le droit de terraigne dû à la vicomté de Buzancy et ont payé 39 livres prix principal. Le 28 décembre 1648 le vendeur reconnaît qu'il manque six verges de terre à l'essin sus mentionné, il en donne l'équivalent sur le même terroir et paye 60 sols tz. pour indemnité de la non jouissance pendant neuf années.

1639. F° 28. Du 10 février.

Simon Gouy Chéron, demeurant à Saint-Bandry, vend aux dames de la Congrégation une rente perpétuelle et surcens, sur une maison sise à Saint-Bandry, moyennant la somme de seize livres tournois payés comptant.

1639. V° 29. Du 24 mars.

Admission au couvent de Marguerite Ancelin, fille de Jacques Ancelin marchand demeurant à Soissons. Dot de 2.400 livres payée comptant en pistoles quart d'escus, plus 900 livres le jour de la profession, payées le 9 juin 1640.

1639. V° 31. Du 27 avril.

Admission au couvent de Marguerite Josse, fille de Pierre Josse, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Château-Thierry. Dot de 3.700 livres à payer le jour de la profession. Cette dot a été payée comme il suit. 3.000 livres le 9 août 1639 et 600 livres le 27 août suivant, plus 100 livres pour le cadeau d'Eglise.

1639. V° 33. Du 30 avril.

Bail de dix-huit ans à Pierre Carton, laboureur à Fontenoy, d'un arpent de terre à Fontenoy à charge d'acquitter le cens et de rendre par an un essin de seigle et un pichet d'avoine.

1639. F^o 35. Du 3 juin 1639.

Engagement pour sept ans de Catherine Graillet, fille de Nicolas Graillet, conseiller du roi, avec promesse de prise d'habit à vingt ans. Dot de 3.600 livres payables la veille de la profession.

1639. Du 1^{er} juillet.

Vente par Blaise Judas demeurant à Villeblain de pièces de terre et prés sis à Escuriry et à Mesmin moyennant la somme de 115 livres et 60 solz d'épingles pour sa femme.

1639. F^o 38.

Du (lacune d'un ou plusieurs feuillets, manquent la date, nom et qualité du preneur.) — Bail très important de nombreuses pièces de terre situées à Buzancy, Villemon-toire, Thau, moyennant une redevance de cinq muids et demi de grains à savoir 44 essins de blé, 44 essins de méteil, 44 essins d'avoine, deux chapons.

1639. F^o 47. Du 22 septembre.

Admission au couvent de Madeleine et Marguerite Quinquet, filles de maître Anthoine Quinquet, procureur au bailliage de Soissons. Dot de 3.600 livres payées comptant en pistoles d'Espagne et pièces de 20 solz tournois. De plus, engagement de payer 2.000 livres à la profession. Dernier paiement de 2.000 livres effectué le 1^{er} février 1646.

1639. V^o 49. Du 25 novembre.

Remy Lévesque demeurant à Thau vend des terres situées à Thau, Villemon-toire, etc., moyennant la charge du cens et une redevance annuelle de six vingt douze livres tz. (132 livres). Comme garantie à la Congrégation il fournit hypothèque sur d'autres terres à lui appartenant sises à Thau, Tigny, Villeblain.

Ferme. — Au même moment les religieuses font un bail de neuf ans, pour fermage, à Jean Lévesque tailleur d'habits demeurant à Thau, des terres ci-dessus désignées moyennant une redevance de trois essins de blé, trois essins d'avoine mesure du quartier Lévesque.

1639. V° 52. Du 3 décembre.

Bail par les religieuses, pour neuf années à Jean Boucher, demeurant à Villeneuve : 1° d'une maison sise audit Villeneuve avec bâtiments et jardin 2° de terres sises à Villeneuve et Vénizel, à charge de cens et d'une redevance de 45 livres, 2 chapons et un cent de pour paillasse.

1639. F° 55. Du 7 décembre.

Admission au couvent de Charlotte Desfossez, présentée par sa sœur demoiselle Louise Desfossez, majeure, demeurant à Ribemont. Dot payée 1.800 livres le jour de la profession et de plus une rente de 50 livres tournois remboursable par un capital de 900 livres, les 1.800 livres ont été payées : le 12 janvier 1641 1.500 livres, le 4 février 1641 300 livres, le 3 août 1641 450 livres, le 9 août 1642 450 livres. Ces deux derniers paiements pour le remboursement de la rente.

1640. F° 57. Du 11 janvier.

Bail par les religieuses pour 36 ans à Estienne Doulcet manouvrier, demeurant à Buzancy 1° d'une maison audit Buzancy avec bâtiment et jardin 2° d'un pichet de pré, à charge du cens et d'une redevance annuelle de 6 livres.

1640. V° 58. Du 16 janvier.

Vente aux religieuses par Jean Dugué le jeune, manouvrier demeurant, à Buzancy de pièces de terre sises audit Buzancy, moyennant la somme de 84 livres payée comptant.

1640. F° 60. Du 28 janvier.

Jean Lévesque clerc de l'Eglise de Thau et sa femme, vendent aux religieuses différentes pièces de terre sises à Thau moyennant la somme de 99 livres au principal payée comptant et 40 sols tz d'épingles pour la femme.

1640. V° 62. Du 1^{er} mars.

Bail par les religieuses, à François Belliard de Thau, pour un an, des terres mentionnées au contrat précédent, moyennant trois essins de blé de moisson.

1640. F° 63. Du 10 mars.

Admission au couvent de Catherine de Bercy présentée par sa mère Jeanne de Broully veuve de messire Imbert de Bercy en son vivant seigneur de Certeau et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, assistée de Charles de Broully seigneur de Bazoches et de Villers de Hagron. Pension annuelle de 120 livres jusqu'à la profession et à ce moment paiement d'une dot de 3.000 livres.

1640. F° 65. Du 19 avril.

Admission au couvent de Suzanne Crestien fille de François Crestien écuyer, conseiller du roi et élu en l'élection de Soissons. Dot 1.500 livres payées comptant et 1.500 livres à payer la veille de la profession.

1640. V° 66. Du 26 juillet.

Admission au couvent d'Anne Charré, fille de feu Nicolas Charré bourgeois de Soissons, présentée par sa mère Marie Lebeuf et assistée par Anne Crestien Lebeuf son aïeule, Domp Claude Lebeuf religieux de St-Médard, messire Arthur, Pierre Charré bourgeois et Nicolas Lebeuf ses oncles. Dot 1.500 livres payées comptant et

1.500 livres à payer la veille de la profession. Ces 1.500 livres ont été payées le 26 avril 1642 plus 150 livres pour le présent d'Eglise.

1640. V° 68.

Vente aux religieuses par Nicolas de Longueuil receveur du taillon en l'élection de Soissons 1° d'une maison située à Ambrief 2° de la moitié d'un important marché de terre dont l'autre moitié appartenait à Laurent et Charles de Beyne consorts ; moyennant la somme de 4.500 livres payée comptant en pistoles d'Espagne, escus d'or.

1640. V° 74. Du 31 août.

Admission au couvent d'Anne Jourdieu fille de Charles Jourdieu président et grénétier du grenier à sel de Coucy qui a donné la procuration y jointe pour le représenter. Dot 3.300 livres tz. savoir : 150 livres la veille de la vesture, 150 livres trois mois après et 3.000 livres la veille de la profession. Les paiements ont été effectués, 150 livres le 10 septembre 1640, 150 livres le 10 décembre suivant, 2.500 livres le 13 novembre 1641 et enfin 500 livres le 13 septembre 1642.

1640. V° 76. Du 21 Décembre.

Bail fait par les religieuses à Jean Barbier demeurant à Cuffies, pour six ans, du fermage de trois septiers de terre ou environ sis à Cuffies moyennant la somme de 18 sols tournois.

1641. F° 77. Du 4 avril.

Les religieuses s'engagent à recevoir comme religieuse de chœur, mais après qu'elle aura rempli pendant seize années les fonctions de sœur tourière, Simonne Constant fille de Jean Constant procureur du roy au grenier à sel de Vervins. Simonne Constant est au couvent depuis deux ans, les dames de la Congrégation témoignent une grande

satisfaction des services qu'elle a rendus. En récompense elles lui accordent la faveur ci-dessus, mais à la condition du versement d'une dot de 1.000 livres.

1641. F^o 78. Du 15 avril.

Admission au couvent de Jeanne Petit, fille émancipée de feu M^e Adrian Petit de son vivant premier huissier au bureau des finances de Soissons. Dot 3.600 livres à payer avant la profession, plus 645 livres restant dues sur la pension.

1641. Du 24 juillet.

Admission au couvent de Liesse Lescellier fille de Pierre Lescellier conseiller du roy, garde des sceaux à Fismes. La dot est de 4.500 livres, soit 4.200 livres pour la dot et 200 livres pour le présent d'Eglise à payer comme suit :

500 livres la veille de la vesture, payées le 16 sept. 1643.
2000 livres la veille de la profession, id. le 16 sept. 1643.
2000 liv. à échéances indéterminées, id. le 1^{er} déc. 1650.

1641. F^o 82. Du 27 juillet.

Reconnaissance au profit des religieuses par Claude et François Legrand, Simon Raoullet et consorts, comme héritiers de défunts Bernard Legrand et Sébastienne Millon sa femme, de trois rentes montant ensemble à 13 livres tz. établies sur une maison terre, et vigne sises à Fontenoy et à Port.

1641. F^o 84. Du 19 septembre.

Admission au couvent d'Anne de Nully (Neuilley) fille de Jacques de Nully, escuyer sieur de Nully-sur-Marne, présentée par sa mère Gabrielle Gille. Dot 3.000 livres sur laquelle somme il a été payé, le jour même, 400 livres. Il sera payé de plus 800 livres la veille de la profession et

les 1.800 livres restant également la veille de la profession, si bon leur semble.

Les 800 livres ont été payées le 27 septembre 1642, et les 1.800 livres restant le 24 mai 1644.

1641. V° 86. Du 9 octobre.

Les dames de la Congrégation font un bail de neuf ans à Pierre Coustelllet et à Marie Lolliot sa femme, demeurant à Reims, pour le fermage de la terre et seigneurie de Noue, pays du Vallois près de Villers-Cotteretz, consistant en deux fiefs, maison, grange, colombier, l'un nommé le fief de la Clay et l'autre le fief de Ruy, contenant ensemble cent trente huit arpens et deux verges. Le dit bail est accordé moyennant l'acquit du cens d'un muid de blé méteil à livrer aux religieuses de Longpré et une redevance annuelle de onze muids et demi de blé, deux muids deux septiers et demi d'avoine à livrer dans les greniers de la Communauté, plus six chapons vifs en plume et vingt livres de beurre tant frais que salé.

1641. Du 24 octobre.

Jean Charpentier greffier au siège présidial de Soissons, vend aux religieuses « achepteresse » la somme de cent onze livres, deux sols, deux deniers de rente annuelle et perpétuelle assise avec hypothèques, sur une maison et terres, situées au territoire de Noviron (?) Cette vente est faite moyennant la somme de 2,000 liv. tz payée comptant. La rente est rachetable par le vendeur qui la rembourse le 9 janvier 1642.

1641. F° 93, Du 29 octobre.

Admission au couvent d'Elisabeth Baudet, fille de Claude Baudet, bourgeois de Soissons, lequel est assisté de M° Jean Petit conseiller du roy. Dot, 3,600 livres, payable moitié la veille de la vesture et l'autre moitié la veille de la profession.

1641. F^o 95.

Admission au couvent de Louise Guenot, fille d'Etienne Guenot, marchand, demeurant à Villers-Cotterêts. Dot. 1000 livres, par suite de Convention antérieure du 25 octobre 1639 plus une rente annuelle de 50 livres.

1641, V^o 96. Du 18 novembre.

Antoine Judas et Barbe Huttin sa femme, Jean Huttin et Marie Judas sa femme, demeurant à Crouy vendent à la Congrégation une rente annuelle et perpétuelle de 33 livres 6 solz 8 deniers tz contituée avec hypothèque sur une maison, terre et vigne sises audit Crouy pour le prix de 600 livres payé comptant.

1641. V^o 101. Du 30 novembre.

Profession de Magdeleine de la Grange, fille mineure de feu Messire François de la Lagrange, Chevalier, Seigneur de Billemont, assistée de son tuteur. Charles de Lagrange, Seigneur de Sommerelle. Par sous-seing privé en date du 23 mars 1638, M^r de Billemont a fait entrer sa fille au couvent et a promis de payer la veille de la vesture la somme de 750 livres et pareille somme la veille de la profession. En 1638 le baron de Sommerelle a versé 750 liv. tournois. Mais à la veille de la profession, les Dames de la Congrégation ont fait valoir cette considération que depuis trois ans la Demoiselle Magdeleine de la Grange a été constamment malade, qu'elle est restée à peu près infirme, qu'elle a été plutôt à charge au couvent et que parconséquent elles hésitent à l'admettre au nombre des religieuses. Le tuteur et les parents de la novice offrent alors d'augmenter la dot de 600 livres. Les religieuses acceptent et de ce fait reçoivent 1,350 livres tz.

1642. F^o 104. Du 14 janvier.

Vente aux religieuses par Guillaume de Beyne, marchand et bourgeois de Soissons, Isaac Gilluye le jeune

d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres tz assise avec hypothèque sur :

1° Une maison lieux et pourpris sur une maison située rue du Pont à Soissons ; 2° sur une autre maison située rue du Château ; 3° sur onze essins de terre situés au terroir d'Ambrief.

Cette vente est faite moyennant la somme de 1,800 livres payée comptant par les Dames religieuses. Comme il est entendu que cette rente est rachetable par les vendeurs moyennant le même prix de 1,800 livres, ils usent de cette faculté en se libérant de 900 livres le 23 janvier 1657 et des dernières 900 livres le 20 janvier 1664. Ce dernier versement par Robert Jourlaud, docteur en médecine à Soissons.

1642. V° 106. du 10 janvier.

Charles Garde docteur en médecine demeurant à Chaulny présente sa fille Marguerite Garde. Dot de 100 livres de rente avec hypothèque sur maison et terres. La dite rente est remboursable à 1,800 livres payable en une fois.

1642. F° 109. Du 27 mars.

Echanges de maison et rente entre les dames de la Congrégation et Jean Charré émancipé, Pierre Charré le jeune tuteur de Anne et Nicolas Charré. — Lesdits Charré cèdent une maison sise rue du Château, passible d'un Cens envers les Comtes de Soissons.

V° 110. En retour les religieuses cèdent 1° une rente de 300 livres constituée à leur profit par Antoine et Alexandre Verniau, tous deux demeurant à Vailly, cette rente est remboursable à 4,800 liv. 2° une rente de 33 l. 6 s. 8 d. sur Claude Chocart tailleur d'habits à Soissons, 3° une rente de 33 l. 6 s. 8 d. sur Marguerite Nouvian veuve de Denis Judas, Antoine Judas et Jean Huttin.

1642. V° 112. Du 26 mars.

Ordonnance de Mestre Charles Berthrand Conseiller du Roy, son bailli, juge ordinaire, civil, criminel et de police, examinateur et enquesteur pour la ville, baillage, comté et vicomté de Soissons en faveur de Jean Charré, Marie Lebœuf assistés de M° Claude Grévin leur procureur, contre M° Pierre Charré et consorts.

M° Grévin expose que les demandeurs ont hérité à trois, d'une maison située rue du Château, que cette maison ne leur rapporte rien, qu'elle est inhabitée et que louée elle ne produirait pas plus de cent livres par an, que d'autre part il se présente acheteur pour la somme de six mille livres ou 300 livres de rente. En conséquence il demande qu'il soit nommé une commission composée de parents et d'amis qui visiteront la maison et donneront leur avis sur l'opportunité de la vente.

L'enquête est autorisée et l'avis de la commission composée de Pierre Charré l'ainé et le jeune, Cochet et Vuillefroy est que la maison est en très mauvais état, batie de boue et de plâtre, fort vieille, caduque et ayant besoin de grandes réparations. En raison de cet avis, la vente de cette maison est autorisée pour le prix de 6,000 livres dont le prix principal ne sera payé qu'à la majorité des mineurs et que jusqu'à cette époque l'acheteur paiera une rente de 300 fr.

1642. F° 116. Du 26 mars.

Arrêt confirmatif de l'ordonnance ci-dessus.

Nota. — (Cet arrêt et l'ordonnance ci-dessus ne sont que les préliminaires obligés des échanges d'immeubles dont il est question F° 109.)

1642. F° 120. Du 28 avril.

Simon de La Fontaine laboureur demeurant à Ambleny et Isaac Prévost marchand demeurant à Soissons vendent aux religieuses une rente de 33 l. 6 s. 8 d. avec hypo-

thèque 1^o sur une maison avec cour, jardin, chenivière lieux et pourpris sise à Ambleny, 2^o diverses pièces de terre moyennant la somme de 600 livres tz. payée comptant.

1642. F^o 123.

Robert de Noue, chevalier, seigneur dud. lieu, et dame Bonne de Lignage sa femme ; dame Nicole Dusart veuve de messire Vallerant de Noue seigneur de Villers-en-Prière (sic) vendent aux dames de la Congrégation la terre et seigneurie de Noue comprenant une maison à bas étage, terres, prés, etc, comme le tout se comporte moyennant 1^o la somme de 3.300 livres payée comptant, 2^o une rente annuelle et perpétuelle de 400 livres remboursable à 7.200 livres.

Le 6 février 1644 le sieur Robert de Noue a reçu 2.200 livres ce qui réduit la rente à 277 livres.

Suit l'acte des notaires de Braine en date du 14 mai 1642 par lequel la dame Nicole Dusart, veuve de Vallerant de Noue déclare renoncer à tous ses droits sur la propriété de Noue.

1642. F^o 129. Du 30 mai.

Arthur Cahier, marchand et Catherine Foucart sa femme, vendent aux Religieuses une rente de 27 l. 15 s. 6 d. garantie par leurs biens et héritages à venir, moyennant la somme de 500 livres payée comptant en pistoles quart d'écu (l'écu valant 100 fr.)

Cette rente a été transportée plus tard par suite d'échange à Charles Fréret substitué en lieu et place des dames religieuses. — C'est par conséquent à lui que la veuve d'Arthur Cahier rembourse les 500 livres le 24 novembre 1659.

1642. F^o 131. Du 7 juin.

Echange de maison et rentes entre les dames de la

Congrégation et Jeanne Marcegay, veuve d'Arthur Charré agissant en son nom et en celui de Marie Charré sa fille, mineure, Madame Charré cède une maison sise à Soissons, rue du Château. En retour les religieuses transportent aux dites Charré : 1° une rente de 111 l. 2 s. 6 d. remboursable à 2000 livres, sur M^e Jean Charpentier greffier au baillage de Soissons. 2° une rente de 33 l. 6 s. 8 d. remboursable à 600 livres. 3° 25 livres de rente sur Jean Delaporte escuier et receveur prévot des maréchaux de France. 4° 50 livres de rente remboursable à 800 livres sur messire Jean de Gonnelieu, vicomte et seigneur dudit lieu, et dame Madeleine de Bourbon son épouse. 5° une rente de 18 l. 15 s. remboursable à 300 livres sur David Picquet, marchand demeurant à Vic-sur-Aisne. 6° une rente de 100 livres sur Guillaume de Beyne. 7° 75 sols de rente remboursable à 67 l. 10 sols.

1642. F^o 134. Du 22 Août.

Damoiselle Simone Moreau veuve de Pierre Crestien, eslu en l'élection de Soissons et damoiselle Adrienne Crestien sa fille, veuve de feu Nicolas de Longueuil, receveur du taillon à Soissons, vendent aux dames religieuses une rente de 200 livres garantie par leurs biens et héritages à venir, moyennant la somme de 3600 l. tz. payée comptant en pistoles d'Espagne quart d'écu.

1642. V^o 135. Du 20 novembre.

Admission au couvent de Claude Bertrand fille de Jacques Bertrand, présentée par ses oncles, Laurent Lepoix, chanoine et principal du Collège de Soissons, et Jérôme Lepoix, curé de Fère-en-Tardenois, qui s'engagent à payer la dot de 3000 livres en six années, c'est à dire 500 livres par an.

1643. V^o 137. Du 19 Janvier.

Les religieuses font un bail de neuf ans à Philippe

Debry et à sa femme Nicole Minouflet pour le fermage d'un important marché de terres situées à Villemonthoir, Thau et Buzancy. La redevance annuelle est fixée à 22 essins de grains c'est à dire, huit essins de froment, sept essins de seigle et sept essins d'avoine, le tout mesure du quartier l'Evesque.

1643. F^o 141. Du 24 Janvier.

Bail de neuf ans consenti par les religieuses à Louis Ponet demeurant à Port, paroisse de Fontenoy, et à Marguerite Turpin sa femme, pour la location d'une maison, chennevière et saulsaye, de diverses pièces de terre, prés et vignes, bois, situés à Fontenoy ; à la charge des cens qui sont dûs à divers et d'une redevance annuelle de six vingt livres (120) et quatre chapons vifs en plume.

1643. F^o 149. Du 7 février.

Charles Pinot, bourgeois de Soissons, Marie Delavallée, sa femme, comme héritière de Françoise Delavallée, sa mère, en son vivant femme de Pierre Oyon, huissier audiencier au baillage de Soissons, vendent aux religieuses une rente de 51 l. 17 s. faisant le tiers de sept vingt quinze livres 11 s. 2 d. constitués au profit dudit sieur Oyon, par Baptiste Delavallée, marchand demeurant à Soissons, pour les droits qu'ils avaient sur l'hostellerie du *Lion Rouge* située rue Saint-Christofle. Charles Pinot fournit hypothèque sur la dite hostellerie. Cette « vendition » est faite moyennant la somme de 933 l. 6 s. 8 d. payée comptant.

1643, F^o 151. Du 7 Février.

Pierre Labouret Seigneur de Larlaude, Chevalier du guet de Soissons et damoiselle Charlotte Pargny, sa femme, vendent aux religieuses une rente de 50 livres, hypothéquée 1^o sur la moitié de la maison où souloit prendre pour enseigne « Aux Croissants » située près la place Royale

à Soissons, 2^e sur une maison, sise à Vailly, près de l'Eglise, 3^e sur un arpent de vignes, audit terroir, moyennant la somme de 900 l. payée comptant.

Cette somme leur a servi à se libérer, en ce moment, envers noble homme Jacques Pargny grenetier au grenier à sel de Vailly et pourvu de l'office de lieutenant criminel en l'Election de Soissons, pour le restant de ce qui lui était dû sur les états et offices de lieutenant criminel — Les 900 livres sont remboursées le 16 Décembre 1653.

1643. V^o 155. Du 9 Février.

Admission au Couvent, des demoiselles Claude et Suzanne de Lavernade, fille de Louis-Adrien de Lavernade, Chevalier et Seigneur d'Espagny. Dot de 6,900 livres pour les deux. Dont 3,600 liv. payées comptant.

Le restant sera payé comme il suit : 1^o 600 l. la veille de la vesture et le surplus, 2,700, la veille de la profession.

1643. V^o 153. Du 27 Mars.

Pierre Dusacq et sa femme Judicq Chaudron, demeurant à Arthenne (Hartennes) vendent aux religieuses, huit verges de terre, sise au terroir de Villemonthoir, lieudit « Soulz la Chaussée » moyennant la somme de 47 l. payée comptant.

1643. F^o 157. Du 30 Mars.

Isaac Prévost, marchand, demeurant à Soissons et Marie Croisette, sa femme, vendent aux religieuses une rente de 33 l. 6 s. 8 d. Ils fournissent hypothèque sur leurs biens présents et à venir et sur diverses pièces de terre, situées à Corcy et à Violaine, moyennant la somme de 600 livres, payée comptant, avec faculté de rembourserment.

1643. V° 160. Du 16 Avril.

Jean Levesque, clerc de l'Eglise de Thau et Anthoinette Burguet, sa femme, vendent aux dames de la Congrégation, un essin de terre au lieudit le Pommerieux au terroir de de Thau et un essin six verges de terre au lieudit : la Terrière, moyennant la somme de 90 livres payée comptant, plus trente sols pour les épingles de la femme. Les vendeurs fournissent en outre hypothèque sur plusieurs pièces de terre, sises au terroir de Thau.

Et à la même heure, les religieuses ont baillé à titre de louage à Jean Bertrand, laboureur demeurant à Thau, les deux pièces de terre mentionnées ci-dessus, moyennant une redevance annuelle de trois pichets de blé froment et un pichet et demi d'avoine.

1643. V° 163. Du 1^{er} Avril.

Les Dames de la Congrégation donnent à bail et délaissent à titre de vrai et loyal surcens à Pierre de Croisette, escuier, Seigneur de Saint-Mesmin et de Merencourt, lieutenant-général au baillage de Soissons, une place tenant aux Remparts, entre la rue des Treilles et la rue Porte aux Asnes et d'autre part à une maison appartenant aux dames de la Congrégation. Cet acte, très curieux, est intéressant à consulter, pour la topographie de la ville.

Il y a charge de 20 sols de redevance à payer à la ville, et une rente de surcens perpétuel de 18 l. tz. aux religieuses.

1643. F° 165. Du 23 Avril.

Louis Brayer, marchand, demeurant à Soissons et Marie Delafosse, sa femme, vendent aux dames de la Congrégation, une rente de 25 l. hypothéquée sur de nombreuses pièces de terres et prés, situées aux terroirs de Port et de Fontenoy, moyennant la somme de 450 l. payée comptant.

Louis Brayer rembourse les 450 l., le 31 Déc. 1653.

1643. V° 170. Du 25 Avril.

Pierre Voïeu, marchand, demeurant à Blérancourt, Jean Cullot, demeurant à Soissons et sa femme Marguerite Voïeu, vendent aux religieuses, une rente du 16 l. 13 s. 4 d., hypothéquée sur une maison, sis au Bourg Saint-Waast à Soissons, rue de la Porte de Crouy et sur dix-huit essins de terre, sis au terroir de Mareuil au lieudit les « Tournelles » moyennant la somme de 300 livres, payée comptant.

1643. V° 172. Du 26 Avril.

Pierre Labouret, escuier, Seigneur de Larlaude, Chevalier du guet de la ville de Soissons et damoiselle Charlotte Pargny, sa femme, vendent aux dames de la Congrégation, une rente de 25 l. constituée remboursable de 400 livres, à prendre sur Nicolas Marc et Jacques Berthemer, demeurant à Soissons, moyennant la somme de 400 l. payée comptant.

1643. F° 174. Du 28 Avril.

Suzanne de Milly, veuve de Jacques Lefébure en son vivant bourgeois de Soissons, vend aux religieuses une rente de 25 l. hypothéquée sur deux maisons tenant ensemble, situées à Soissons, rue Saint-Nicolas. Cette « vendition et constitution ainsy faite » moyennant la somme de 450 l. payée comptant,

1643. F° 175. Du 1^{er} Juin.

Simon Morant, conseiller du Roy, conservateur au grenier à sel de Soissons, vend aux dames de la Congrégation une rente de 150 l. hypothéquée sur ses biens présents et à venir et spécialement sur une maison, située à Soissons, faisant un des coings de l'Esteppe, sur une autre maison, située dans la grande rue, sur une autre maison située au bourg d'Aisne, en la rue du Pont

faisant un des coings de ladite rue. La vente est faite moyennant la somme de 2.700 liv. payée comptant en pistoles d'Espagne, escus d'or et argent au marc.

Le 12 mai 1653, Simon Morant rembourse les 2.700 livres.

1643. V° 178. Du 3 Juin.

Martin Monicart, boulanger, et Anne Bertrand, sa femme, demeurant à Soissons, vendent aux religieuses, une rente de 25 liv., hypothéquée sur leurs biens et héritages et spécialement sur une maison, située rue Saint-Waast. Cette vente est faite moyennant la somme de 450 l. que les vendeurs déclarent avoir reçue comptant.

1643. F° 181. Du 5 Juin.

Le Couvent des Célestins de Villeneuve, représenté par frère Claude Boullenger, procureur dud. couvent échange avec les dames de la Congrégation, une pièce de terre contenant vingt verges, lieudit « A la Terrière » terroir de Villeneuve, contre une pièce de treize verges, au lieudit « A la Perche » même terroir. Ces échanges sont faits « but à but, sans soute ni retour. »

1643. V° 182. Du 9 Juin.

Pasquier Charpentier, marchand et damoiselle Catherine Levacher, sa femme, demeurant à Soissons, tuteurs et curateurs des enfants mineurs des défunts, M° Gilles Tripet et Catherine Monnepuer, vendent aux dames de la Congrégation, la somme de cinquante livres tz de rente, hypothéquée 1° sur une maison de fond en comble, située à Soissons en la Grande Rue, où demeurent lesdits Charpentier, 2° sur une autre maison, située rue vis à vis des Cordeliers, 3° sur vingt-deux arpens de terre et sept arpens de bois, sis au terroirs d'Hostel, au milieu de la pièce de terre, il y a une petite maison appelée la maison

Jean Baux. Cette vente est faite moyennant la somme de 900 livres payée comptant. Le 29 décembre 1666. Catherine Levacher, veuve de Pasquier Charpentier, rembourse les 900 livres.

1643. F° 185. Du 27 Juin.

Jean Jolly, prêtre et chapelain de l'Eglise de Soissons y demeurant, désirant prouver son affection pour l'église et le couvent des dames de la Congrégation, pour participer aux prières qui s'y font et pour *certaines autres causes*, leur fait donation complète, 1° d'une maison sise à Courmelles, avec un grand jardin y attenant lieudit le jardin Bernard, 2° de diverses pièces de terre et vignes. Les religieuses devront acquitter les charges et cens dûs aux seigneurs.

1643. F° 187. Du 27 Juin.

M^e Claude Cochois, conseiller du roy, son procureur au baillage de Soissons, Marie Charré, sa femme, et damoiselle Jeanne Merceguay, veuve de Arthur Charré, vendent aux religieuses, 1° une rente de cinquante livres remboursable à 800 livres, constituée à leur profit par Messire Jean de Gonnellieu, Chevalier, Seigneur dudit lieu et dame Magdelaine de Bourbon, sa femme, 2° une autre rente de 18 l. 15 s. remboursable à 300 l., constituée par David Picquet, marchand, demeurant à Vic-sur-Aisne, 3° une autre rente de 100 livres, constituée par Jean Turlure, vigneron, demeurant à Bucy, remboursable à 67 l. 10 s. Ces vendition, cession et transport ainsy faits moyennant la somme de 3.149 l. payée comptant.

1643. F° 189. Du 3 Juillet.

Abraham Bouilly, demeurant à Dampleu, muni de la procuration d'Antoinette Martin, sa femme, vend aux

dames de la Congrégation, une pièce de terre, contenant une myne ou environ, sise au terroir de Villers-Cotterêts au lieudit le chemin de Pierrefonds et une autre pièce contenant deux pichets. Cette vente est faite à la charge de payer le cens aux dames de la Congrégation, achepteresses, comme dames de Noue et moyennant la somme de 420 livres.

1643. F^o 191. Du 16 Août.

Admission au couvent de Michelle Geufrin, fille de noble homme Maître Jean Geufrin, élu en l'élection de Compiègne et de Cristinne Levesque, sa femme. La dot est de 3,000 livres plus 300 livres sont payées comptant pour la vesture et la profession. Le 18 août 1644, les Dames religieuses donnent quittance des 3,000 livres.

1643. F^o 193. Du 16 Septembre.

M^r Pierre Charré, bourgeois de Soissons, quitte et rétrocède aux Dames religieuses : 1^o une rente de 25 livres constituée par Maître Pierre Delaporte au profit desdites Dames, remboursable à 400 francs ; 2^o une autre rente de 33 livres 6 sols 8 deniers constituée par Simon De la Fontaine, remboursable à 600 livres. Ces rentes souscrites au profit des Dames religieuses avaient été échangées par elles avec le sieur Charré. Cette rétrocession est faite moyennant la somme de 1,000 livres, payée comptant.

1643. F^o 194. Du 26 Septembre.

Simone Moreau, veuve de Pierre Crestien, Isaac Gilluye, le jeune bourgeois, et damoiselle Anthoinette Crestien, sa femme, vendent aux Dames religieuses une rente de 200 livres hypothéquée sur leurs biens et héritages, moyennant la somme de 3,600 livres, payée comptant. Les vendeurs fournissent hypothèque sur une maison sise au Grand-Marché faisant l'un des « Coings » de la rue Bara.

1643. V° 195. F° 196.

François Fricque, marchand demeurant à Soissons et damoiselle Adrienne Thuillier, veuve de Philippe Mariage, Quentin Fricque et sa femme, vendent aux Religieuses une rente de 13 livres 13 sols 4 deniers, hypothéquée sur leurs biens et héritages et spécialement sur une maison située rue Neuve et sur une autre attenante à la première, moyennant la somme de 300 livres payée comptant.

Le 2 décembre 1666, les 300 livres sont remboursées.

1643. F° 198. Du 8 Octobre.

Admission au couvent de Marie Regnault présentée par Messire Frontenet Drouyn, receveur des Consignations et notaire à Neuilly et Antoinette Bottré sa femme, ses beau-père et belle-mère. Dot 250 livres payables 150 livres le jour de la prise de voile et 100 livres la veille de la profession.

1644. F° 200.

Admission au couvent de Marguerite Legras, fille de Messire Jean Legras, bourgeois de Soissons et l'un des gouverneurs et eschevins de la Ville. La dot est de 5.000 livres, dont 2.500 payées comptant. — Le 25 mai 1646, le sieur Legras paie les 2.500 livres restant dues et ajoute en plus 300 livres pour le présent d'église.

1644. V° 201.

Admission au couvent de Marguerite et Marie, filles de Bachelier, seigneur des grand et petit Montigny-Lacroix et de dame Catherine de Vertus. Dot 3.600 livres pour chacune, payable comme il suit : 3.600 livres pour la première qui fera profession et autant pour la seconde, avec les intérêts proportionnels pour le temps qui se sera écoulé depuis le présent engagement. Le 16 août 1646 versé 300 livres et 300 livres le 13 février 1647 pour la

vesture et la pension. Il n'est pas question dans l'acte du versement des 7.200 livres, ni du présent d'église qui avait été stipulé. Il est à présumer que les demoiselles Bachelier ont quitté le couvent avant la profession.

1644. V° 203. Du 13 Juillet.

Admission au couvent de Marguerite Piercot, fille de noble homme Charles Piercot, conseiller du roy au baillage de Soissons, et de Jeanne Delahaye. Dot 1.800 livres payées comptant la veille de la vesture.

1644. Du 16 Août.

Admission au couvent de Marie Ancelin, fille de honorable homme Jacques Ancelin, bourgeois de Soissons, et de Michelle Turlut. Dot 3.600 livres payés comptant.

1644. F° 208. Du 24 Août.

Nicolas Williaume, hostellain et Françoise Pretare, sa femme, vendent aux dames religieuses, une rente de 100 livres hypothéquée 1° sur une maison, située à Soissons, rue Saint-Martin, appelée vulgairement les Maillets Verts, 2° sur une part de propriété d'une autre maison, appelée la *Croix d'Or*, située rue St-Christophe, 3° sur leur part de propriété de deux maisons, situées rue Saint-Martin. Cette vente est faite moyennant la somme de 1.800 livres payée comptant.

1644. V° 210. Du 17 Octobre.

Les dames de la Congrégation consentent un bail très important de neuf ans à Pierre Gaudeschault, laboureur, demeurant à Tigny, pour le fermage de nombreuses pièces de terre, sises sur les terroirs de Tigny, Parcy. Villemontoire (ch. Plateau v° 211), à charge d'acquitter les cens et payer une redevance annuelle de trois muids de

grains dont un de froment, un de méteil et un d'avoine, mesure d'Oulché le Chastel.

1644. V° 214. Du 8 Novembre.

Les dames de la Congrégation louent pour neuf ans à Pierre Delacour, charpentier, demeurant à Soissons, deux maisons à bas étages, situées rue des Treilles, moyennant la somme de 40 livres par an.

Le preneur a signé avec sa marque.

1645. V° 215. Du 19 Janvier.

Les dames de la Congrégation continuent à Alexandre et Jean Levant frères, laboureurs, demeurant à Dhuizel, le bail de neuf ans qu'elles avaient consenti à Alexandre Levant leur père défunt, moyennant la redevance de 89 essins de grains, soit : 36 essins de froment, 36 essins de seigle et 17 essins d'avoine. De plus les preneurs devront payer 137 l. 7 s. 6 d. qu'ils doivent d'arrérages.

1645. V° 216. Du 3 Mars.

Admission au couvent de Charlotte Pinon, fille de noble homme Jean Pinon, conseiller du roy, élu de Soissons, et de Marie de la Perrière, sa femme. Dot, 3.600 livres, plus 300 livres pour l'ameublement de la chambre. Ces 300 livres seront payées le jour de l'entrée au couvent et les 3.600 livres la veille de la profession, avec une escuelle, une gondole, une cuiller et une fourchette, le tout d'argent, plus une pièce de toile de lin de 25 aunes. Il sera en outre payé une pension de 120 livres jusqu'à la profession.

Le 14 novembre 1654, les religieuses donnent quittance du paiement des 3,600 livres effectué en deux versements.

1645. V° 217. Du 6 Mars.

Les dames religieuses vendent à Alexandre Levant,

laboureur et à Anne Doucen, sa femme, une rente de 25 l. 4 s. 5 d. hypothéquée sur leurs biens et héritages et spécialement sur plusieurs pièces de terre, situées au terroir de Dhuizel, moyennant la somme de 400 l. payée comptant.

1645. V^o 220. Du 21 Mars.

Admission au couvent de Marie Du Mont, fille de Charles Du Mont, marchand à Soissons.

Dot 4,000 livres à payer comme il suit : 200 livres à l'entrée dans la Communauté, 200 livres à la prise d'habit et le surplus (3,600 livres) la veille de la profession. Jusqu'à ce moment il sera payé 120 livres de pension annuelle par avance.

1645. Du 10 Juin.

Admission au couvent de Marie Lefebure de Caumartin fille de messire Jacques Lefebure, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, son ambassadeur en Suisse, et de dame Geneviève de Labarre son épouse, représentés par Antoine de Y de Seraucourt, escuier, seigneur de Tournesson, lieutenant général et criminel en son présidial de Reims, y demeurant, muni d'une procuration spéciale.

Dot 7.000 livres dont 1,000 livres payées comptant. Les 6,000 livres restant dues, ont été payées, la veille de la profession par Pierre Arnault, secrétaire du seigneur de Caumartin.

1645. F^o 224. Du 26 Juin.

Bail de neuf ans consenti par les religieuses à Nicolas et Claude Leroy père et fils, laboureurs, demeurant à Saint-Bandry, pour la location : 1^o d'une masure sise à Saint-Bandry ; 2^o d'un important marché de terre sis audit terroir, à charge d'acquitter les cens et rentes foncières et de payer aux dames religieuses une redevance

annuelle de sept muids de blé froment et un muid de seigle, mesure du Comté de Soissons, plus six chapons vifs en plume (en renvoi à la fin) plus cinq lots d'huile de navette, de noix ou de chenuevis.

1645. F^o 233. Du 3 Juillet.

Admission au couvent de Marie de la Grange, fille de feu François de la Grange, chevalier, seigneur de Billemont, Plessier-aux-Bois, Vauciennes, Missy-aux-Bois et autres lieux, et de dame Magdeleine de Noue, sa femme. La postulante est présentée par son oncle et tuteur Charles de la Grange, seigneur de Sommevel, demeurant à Tregny près Reims, et par messire François de la Grange, son frère, qui s'engagent à payer : 1^o 500 livres pour les frais de vesture, plus une rente annuelle de 250 livres remboursable à 4,500 livres. Pour assurer le paiement de cette rente les seigneurs de la Grange fournissent une délégation sur leur fermier du domaine de Billemont. Ce dernier accepte et comme garantie dépose son acte entre les mains des religieuses. Il n'est point question dans l'acte, du remboursement des 4,500 livres.

1645. V^o 236. Du 23 Juillet.

Vente aux religieuses par maître Philippe Duchesne, greffier des conseils de Soissons, d'une rente de 100 livres divisée en quatre parts, constituée à son profit par damoiselle Marguerite Duchesne, veuve de feu Robert Levasseur, remboursable à 1,800 livres. Cette vente est faite moyennant la somme de 1,800 livres payée comptant.

1645. F^o 238.

Admission au couvent de Françoise Ozanne, fille de feu maître Auguste Ozanne, en son vivant receveur de Dormans et de Vincelles, présentée par Françoise Visnier, veuve Ozanne, sa mère, demeurant à Dormans.

La dot est fixée à 3,600 livres. Mais la veuve Ozanne déclare n'avoir, quand à présent, argent comptant. En conséquence, elle fait et constitue au profit des dames religieuses une rente de 200 livres, et comme garantie, elle fournit hypothèque sur 40 arpens de terre en plusieurs pièces sis à Chavenaye et dans les fonds de Dormans.

En janvier 1638, le Chapitre de la Communauté se composait de :

Sœurs : Alexie Périn, en religion Ignace de Saint-Nicolas, supérieure ; Marthe Dorigny, en religion Marie du Saint-Esprit ; Anne Aubertin, en religion Anne Angélique ; Antoinette Duchesne, en religion Crespine de l'Assomption ; Claude Gilluye, en religion Marie de la Sainte-Passion.

En octobre 1645 :

Sœurs : Alexie Périn, en religion Ignace de Saint-Nicolas, supérieure ; Antoinette Duchesne, en religion Crespine de l'Assomption ; Anne Gilluye, en religion Agnès de Notre-Dame ; Catherine Herpon, en religion Angélique de Notre-Dame ; Madeleine de Guny, en religion Madeleine de Saint-Augustin.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président : vicomte de BARRAL.

Le Secrétaire : l'abbé PÉCHEUR.



LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE,
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1891

Bureau.

MM. le vicomte DE BARRAL, Président.
BRANCHE DE FLAVIGNY, Vice-Président.
PÉCHEUR, (l'abbé) curé de Crouy, Secrétaire.
A. MICHAUX, Vice-Secrétaire-Archiviste.
DELORME, Trésorier.

Membres Titulaires.

MM.

- 1847 DE LA PRAIRIE, Propriétaire à Soissons, Chevalier
de l'Ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand,
Officier de l'Instruction publique.
1849 BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.
1850 PÉCHEUR (l'abbé), Curé de Crouy, Officier d'A-
cadémie.

MM.

- 1859 CHORON, ancien Maire, ancien Député.
1863 LAURENT, Professeur de dessin à Soissons, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, Officier d'Académie.
1865 DELAPLACE (l'abbé), curé d'Urcel.
1867 MIGNEAUX *, Principal du Collège de Soissons, Officier de l'Université.
1867 DEVIOLAINE (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.
1869 WADDINGTON, Membre de l'Institut, sénateur de l'Aisne, à Paris.
1870 COLLET, Secrétaire de la Mairie de Soissons.
1872 SALINGRE, Artiste peintre à Soissons.
1874 MICHAUX, Alexandre, Imprimeur à Soissons.
1874 BRANCOURT (l'abbé), Curé de Fluquières.
1874 SALANSON, Conseiller général, à Villers-Cotterêts.
1874 LEGRY, Conseiller général, Maire de Vailly.
1874 MOREAU (Frédéric), *, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
1875 CORNEAUX (l'abbé), Curé de Corcy et Longpont, Officier d'Académie.
1876 Monseigneur ODON THIBAUDIER, * Archevêque de Cambrai.
1876 Comte DE MONTESQUIOU (Fernand), *, ancien Conseiller d'Etat, à Longpont.
1877 LABARRE, Président du Tribunal de commerce à Soissons.
1877 DELORME, Notaire à Soissons.
1878 BRUN (Félix), employé au ministère de la guerre, à Paris.
1878 DAVRIL, Propriétaire à Soissons.

MM.

- 1879 DE BARRAL (le vicomte), *, ancien Sous-Préfet de Soissons.
- 1879 LELAURIN, propriétaire à Bucy-le-Long.
- 1879 FÈVRE-DARCY, libraire à Soissons.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT, *, ingénieur en chef au Havre.
- 1882 D'URCLÉ, receveur des finances, à Soissons.
- 1883 VAUVILLÉ, propriétaire à Paris.
- 1883 CAILLET, ancien notaire à Soissons, Conseiller d'arrondissement.
- 1883 CIROU, notaire à Villers-Cotterêts.
- 1884 LEDOUBLE (l'Abbé) Secrétaire de l'Evêché de Soissons, Chanoine.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron) *, à Vauxcastille, ancien Sous-Préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes.
- 1885 BESNARD, architecte à Soissons.
- 1886 JUDAS, Bibliothécaire de la Ville de Soissons.
- 1886 LEBON Alphonse, propriétaire à Soissons.
- 1886 PLATEAU, propriétaire à Hartennes.
- 1886 FIRINO, propriétaire à Fontenoy.
- 1886 CAIX DE ST-AYMOUR, à Vauxbuin.
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1887 DE CARDEVACQUE, propriétaire à Arras.
- 1887 BRUNEHANT père, fabricant de sucre à Pommiers.
- 1888 DE BERTIER (Albert), (comte) à Cœuvres.
- 1889 DE MONTESQUIOU (Henri), (vicomte) à Longpont.
- 1890 BORGOLTZ (l'abbé), à Chavignon.

Membres Correspondants.

MM.

- 1847 POQUET (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.
1849 MATTON, Archiviste du département, à Laon,
Officier de l'Université, Chevalier de la Légion
d'honneur.
1852 PARIZOT, (l'abbé) aumônier de l'Hôtel-Dieu de
Laon.
1853 BARBEY, président de la Société archéologique
de Château-Thierry.
1856 PILLOY, agent-voyer d'arrondissement à Saint-
Quentin.
1863 DOUBLEMART, statuaire à Paris.
1863 DE MARSY (Arthur), propriétaire à Compiègne.
1863 MORSALINE, architecte à Château-Thierry.
1869 CHERVIN, directeur de l'Institut des Bègues, à
Paris.
1869 PIETTE (Edouard), *, président de la Société
archéologique de Vervins.
1869 PAPILLON, propriétaire à Vervins.
1871 MILLER, membre de l'Institut, à Paris.
1871 MONTAIGLON (DE) professeur à l'école des
Chartes.
1873 BARTHÉLEMY (DE) à Courmelon.
1874 CESSON (Victor), artiste peintre à Coincy.
1874 ANGOT (l'abbé), curé-doyen de Villers-Cotterêts.
1874 PALANT (l'abbé), Curé de Cilly.
1874 PIGNON (l'abbé), doyen de Coucy-le-Château.
1875 JACOBS (Alphonse), attaché aux Archives de la
Belgique.
1876 MORILLON, membre de la Société de *l'Histoire de
Paris et de l'Ile de France*, à Paris.

MM.

- 1877 LEDIEU, membre de la Société des Antiquaires de
Picardie, à Fourdrinoy.
1878 CORROYER, Architecte à Paris.
1878 DAEMERS DE CACHARD, professeur à Bruxelles.
1879 Le R. P. CALIXTE, au couvent de Cerfroid.
1881 BINART, ancien notaire à Braine.
1882 WOLFF, ancien commissaire-priseur à Soissons
1882 BOUCHEL, instituteur à Presles-et-Boves.
1887 LALOUE-FOSSIER, propriétaire à Marle.
1887 SERRURE (Raymond), à Paris.
1889 DE FLORIVAL, † Laon.



LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

Société Académique de Laon.

Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.

Société Industrielle de Saint-Quentin.

Société Archéologique de Vervins.

Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.

Société Académique de Chauny.

Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

ALGÉRIE

Académie d'Hippone, de Bône.

Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,
à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.

Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à
Toulouse.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce
du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,
à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le François.

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,
à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valen-
ciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des
Sciences, à Dunkerque.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à
Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts, à Pau.

RHONÉ

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.

Société Littéraire, Historique et Archéologique de
Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.

Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.

Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.

Société d'Anthropologie.

Société Philomathique de Paris.

Société française de Numismatique et d'Archéologie.

Association Philotechnique.

Société des Etudes Historiques.

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.

Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

TARN

Société Littéraire et Scientifique de Castres.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin,
à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de
l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.



SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à
Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonian, à Washington.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME

(3^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

ANNÉE 1891

PREMIÈRE SÉANCE. — 5 JANVIER 1891.

	Pages
Nomination du Bureau	2
Résumé des quarante premiers volumes, par M. A. Michaux .	3
Note sur M. Lalouette	15
Résultat des recherches faites à Pommiers en mai 1890, par M. Brunchant,	16

2^e SÉANCE. — 2 FÉVRIER.

Discours de M. le vicomte de Barral, président	20
Remerciements de M. Choron	21
Note sur le monétaire Eligius qui ne devait pas être Saint-Eloi	22
Jehan de Soissons, maçon, construit une église pour la con- frérie Saint-Jean aux Pèlerins de Paris.	23
Robert de Launoy en fait la sculpture et Gilles de Soissons la serrurerie	24
Brennacum est à Braine et non à Berny	24
Deux émeutiers pendus à Soissons en 1775.	25

3^e SÉANCE. — 2 MARS.

	Pages
Dépôt des Souvenirs de Soissons par Antony Lamotte . . .	28
Le Siège de Soissons, poème de Benjamin Constant . . .	28
Origine des diocèses de France. Soissons	30
Association des charbonniers ou bons cousins dans les forêts, notamment à Villers-Cotterêts.	31

4^e SÉANCE. — 6 AVRIL.

Note sur M. Mayeux, décédé	35
Les vitraux de la cathédrale de Laon par MM. de Florival et Midoux, dépôt.	37

5^e SÉANCE. — 4 MAI.

Un livre imprimé à Soissons, en 1516 par Jodocus Badius Ascensius	42
Contribution sur des abbayes et prieurés du diocèse pour les frais occasionnés par le séjour du Pape à Nevers en 1306.	42
Milon de Bazoches, sculpteur sur bois	43
Mort de M. Choron	43

6^e SÉANCE. — 1^{er} JUIN.

Note sur la nomination de Guy de la Charité, évêque de Soissons, en 1296.	46
Sur Anselme de Laon	47
Réunion des Sociétés Savantes à la Sorbonne	48
Notice de M. Pilloy sur un instrument de musique du 4 ^e siècle trouvé à Vermand	48
Robert de Coucy n'est pas l'architecte de la cathédrale de Reims, mais Jean d'Orbais, Bernard de Soissons, et autres .	49
Notice sur M. Choron, par M. Alexandre Michaux	50

7^e SÉANCE. — 6 JUILLET.

Passage de Pierre-le-Grand à Soissons en 1717	62
Inscriptions funéraires de soldats romains	64
Station gallo-romaine de Lesges, par M. Vauvillé.	66
Atelier quaternaire à Presles, par le même	67
Excursion à Vervins, Origny, Hirson et Saint-Michel . . .	70
Stèle à hiéroglyphes et momie de chat	92

8^e SÉANCE. — 3 AOÛT.

	Pages
Note sur une représentation du conciliateur, de Demoustier	95
Sur l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539	95
La Société Smithsonnienne, par M. Plateau	95
Compte-rendu des vitraux de la cathédrale de Laon de MM. de Florival et Midoux	97
Les fouilles de M. Frédéric Moreau en 1890, à Presles et Ciry	101
Note sur David Chambellan, et Mathieu de Longuejume évêque de Soissons.	107

9^e SÉANCE. — 12 OCTOBRE.

Décès de M. Paul Laurent	111
Note sur la maison de Barbanson	112
Seigneurs du Soissonnais faisant partie de la Cour d'Amour sous Charles VI	113
Note sur la question de savoir si saint Sixte et saint Sinice ont été envoyés au I ^{er} siècle, par saint Pierre ou au III ^e siècle.	114
Les Francs, par M. Pilloy	115
D'Hartennes à Oulchy, par M. Plateau	120
Fiévée (note sur)	124
Sur Richer d'Aube, ancien intendant de Soissons	127

10^e SÉANCE. — 9 NOVEMBRE.

Note sur l'auteur du <i>Gesta regum francorum</i>	131
Charte de 1256, concernant la commune de Cys	132
Notice sur M. Paul Laurent, par M. Michaux.	134

11^e SÉANCE. — 7 DÉCEMBRE.

Adhésion au 4 ^e centenaire de la découverte de l'Amérique. .	146
Note sur des ouvrages d'Adrien Amerot (1530)	147
Rouleaux mortuaires du 13 ^e siècle	148
Annales de la Société archéologique de Château-Thierry . .	149
Découvertes de monnaies et bijoux gallo-romains à Autrèches, par M. Vauvillé	150
Les Apothicaires de Soissons en 1602, par M. Plateau . . .	152
Chartes de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, par M. Cuissard.	155
Les clubs de Soissons et le juge de paix Lherbon sous la révolution, par M. l'abbé Pécheur.	183
Cartulaire des Dames de la Congrégation de Soissons, par M. Plateau	197

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU PREMIER VOLUME

(3^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

A

	Pages
Abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, chartes	155
Adhésion au 4 ^e centenaire de la découverte de l'Amérique .	146
Amérique (centenaire de la découverte).	146
Amerot (Adrien) note sur	147
Amour (cour d') seigneurs du Soissonnais en faisant partie .	113
Annales de la Société de Château-Thierry	149
Anselme de Laon	47
Apothicaires de Soissons en 1602.	152
Architecte de la cathédrale de Reims	49
Ascensius (Jodocus Badius) imprime à Soissons en 1516 . .	42
Association des charbonniers dans les forêts	31
Atelier quaternaire à Presles	67
Aube (Richer d') intendant de Soissons	127
Auteur du gesta regum francorum	131
Autrèches (découverte de monnaies et bijoux).	150

B

Badius (Jodocus) imprimeur en 1516	42
Barbanson (note sur la maison de)	112
Barral (M. de) discours	20
Bazoches (Milon de) sculpteur sur bois	43
Bernard de Soissons, architecte de la cathédrale de Reims .	49
Berny, n'est pas Brennacum	24

	Pages
Bijoux gallo-romains à Autrèches.	150
Bons cousins, charbonniers de Villers-Cotterêts	31
Braine, ancien Brennacum	24
Brennacum à Braine et non à Berny.	24
Bureau (nomination du)	2

C

Cathédrale de Laon (les vitraux de la)	97
— de Reims, son architecte.	49
Centenaire de la découverte de l'Amérique	146
Charbonniers (association de).	31
Chambellan (David) note sur	107
Charité (Guy de la) évêque de Soissons en 1296	46
Chartes de 1256, concernant Cys.	132
— de Saint-Jean-des-Vignes	155
— de la Congrégation	197
Chat (momie de)	92
Château-Thierry (annales de la Société de)	149
Choron (M.) élu président d'honneur	2
— ses remerciements.	21
— son décès	43
— notice sur ses ouvrages	50
Ciry (fouilles à), par M. Frédéric Moreau	101
Clubs à Soissons sous la révolution	183
Colomb (Christophe) quatrième centenaire	146
Conciliateur de Demoustier, note sur une représentation . .	95
Congrégation, chartes	197
Contribution du diocèse aux frais d'un voyage du Pape à Nevers en 1306	42
Coucy (Robert de) n'a pas construit la cathédrale de Reims .	49
Cour d'amour sous Charles VI.	113
Cousins (les bons) de la forêt de Villers-Cotterêts	31
Cys-la-Commune (charte)	132
Constant (Benjamin) son poème sur le siège de Soissons . .	28

D

David chambellan (note sur)	107
Décès de M. Choron	43
— de M. Lalouette.	15
— de M. Paul Laurent	111
— de M. Mayeux	35
Découverte de l'Amérique (4 ^e centenaire)	146
— de bijoux et monnaies à Autrèches	150

	Pages
— de M. Frédéric Moreau en 1890	101
— à Pommiers par M. Brunchant.	16
— à Presles et Lesges par M. Vauvillé	66, 67
Demoustier, représentation du Conciliateur.	95
Diocèse (contribution du) aux frais d'un voyage du Pape à Nevers en 1306	42
Diocèses (origine des) de France.	30

E

Eglise de Paris construite par Jehan de Soissons	23
Eligius, monétaire, n'est pas Saint-Eloi	22
Eloi (St)	22
Emeutiers pendus à Soissons en 1775	25
Envoi de saints Sixte et Sinice en France	114
Evêque de Soissons Guy de la Charité	46
— Mathieu de Longuejume	107
Excursion à Vervins	70

F

Famille de Barbanson	112
Fiévée (note sur)	124
Foigny (abbaye de)	76
Fouilles de M. Frédéric Moreau.	101
Frais du voyage du Pape en France en 1306	42
Francs (les) par M. Pilloy.	115

G

Gallo-romains (bijoux) à Autrèches	150
— station à Lesges	66
Gesta regum francorum	131
Gilles de Soissons, serrurier du moyen-âge	24
Guy de la Charité, nomination comme évêque de Soissons	46

H

Hartennes (d') à Oulchy	120
Hieroglyphes (stèle)	92
Hirson	70

I

Imprimeur à Soissons en 1516	42
Inscriptions funéraires de soldats romains	64
Instruments de musique du 4 ^e siècle.	48

J

	Pages
Jean d'Orbais, architecte de la cathédrale de Reims . . .	49
Jehan de Soissons, maçon, construit l'église Saint-Jean aux pèlerins de Paris	23
Jodocus Badius, imprime à Soissons en 1516	42

K

L

La Ferté-Milon	149
Lalouette (note sur M.)	15
Laon (Anselme de)	47
— les vitraux de la cathédrale	37, 97
Launoy (Robert de) sculpteur	24
Laurent (M. Paul) mort	111
— notice	134
Lesges, station gallo-romaine	66
Lherbon, juge de paix de Soissons en 1793	183
Livre imprimé à Soissons en 1516	42
Longuejume (Mathieu de) évêque de Soissons	107

M

Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons	107
Mayeux (mort de M.) de Château-Thierry	36
Milon de Bazoches, sculpteur sur bois	43
Momie de chat	92
Monétaire Eligius, n'est pas saint Eloi	22
Monnaies trouvées à Autrèches	150
Mortuaires (rouleaux) du moyen âge	148
Moreau (M. Frédéric) ses fouilles en 1890	101
Musique (instrument de) du 4 ^e siècle	48

N

Nevers (séjour du Pape à) en 1306	42
Nomination du bureau	2
— de Guy de la Charité, évêque de Soissons en 1296	46
Note sur l'auteur du « Gesta regum francorum »	131
— sur le monétaire Eligius	22
— sur Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons	107
— sur les ouvrages d'Adrien Amerot	146
— sur les clubs de Soissons pendant la révolution	183
Notice sur M. Choron	50
— M. Lalouette	15

Notice sur M. Paul Laurent	Pages 134
— M. Mayeux	35

O

Orbais (Jean d') architecte de Reims	49
Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539	95
Origine des diocèses de France	30
Origny-en-Thiérache	70
Oulchy (d'Hartennes à)	120
Otmus	149

P

Passage de Pierre-le-Grand	62
Pendus (émeutiers) à Soissons en 1775	25
Pierre (Le czar) à Soissons	62
Presles-et-Boves, atelier quaternaire.	67
— fouilles de M. Frédéric Moreau	101
Pommiers, découvertes de M. Bruneant	16

Q

Quarante (les) premiers volumes du bulletin	3
Quaternaire (atelier) à Presles-et-Boves	67

R

Reims, architecte de la cathédrale	49
Représentation du Conciliateur de Demoustier.	95
Résumé des quarante premiers volumes du bulletin	3
Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne	48
Richer d'Aube, intendant de Soissons	127
Robert de Coucy, n'est pas l'architecte de la cathédrale de Reims	49
Robert de Launoy, sculpteur	24
Rouleaux mortuaires	148
Révolution (les clubs sous la) à Soissons	183

S

Saint-Jean-des-Vignes (chartes de)	155
Saint-Jean aux Pèlerins, de Paris.	23
Saint-Michel.	70
Saint-Sixte, époque de leur envoi	114
Saint-Sinice, — —	114
Seigneurs soissonnais de la Cour d'Amour	113
Séjour du Pape à Nevers en 1306	42
Siège de Soissons, poème de Benjamin Constant.	28
Smithson, fondateur de la Société Smithsonnienne	95

	Pages
Société de Château-Thierry, annales	149
— savante (réunion à la Sorbonne)	48
— de Soissons, résumé des quarante premiers volumes.	3
— Smithsonianne	95
Soissons (Bernard de) architecte de la cathédrale de Reims	49
— (Jehan de) maçon	23
— (Gilles de) serrurier	24
— (origines du diocèse de)	30, 114
Soldats romains (inscriptions de)	64
Souvenirs de Soissons	28
Station gallo-romaine de Lesges	66
Stèle hieroglyphique	92

T

Trouvailles à Autrèches.	150
— à Lesges.	66
— à Ciry	101
— à Pommiers.	16
— à Presles-et-Boves	67, 101
— à Vermand	48

U

V

Vermand (instrument de musique trouvé à)	48
Vervins (excursion à)	70
Villers-Cotterêts (ordonnance de)	95
Vitraux de la cathédrale de Laon	37, 97



MODE ET CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le *Bulletin* de la Société Historique et Archéologique de Soissons paraît annuellement.

Il forme un volume accompagné de plusieurs dessins.

Le prix est de 5 francs.

Tout ouvrage déposé est annoncé dans un numéro du *Bulletin*.

Les Membres titulaires de la Société paient une cotisation annuelle de dix francs, et ont droit, chacun, à un exemplaire du *Bulletin*.

Pour être Membre correspondant, il suffit d'être présenté par trois Membres titulaires.

Les Membres correspondants peuvent assister à toutes les séances ; ils ont voix délibérative dans les discussions scientifiques seulement.

Les Membres correspondants paient chacun cinq francs et ont droit à la réception du *Bulletin*.